

BOUCLES D'OREILLES
DAUPHIN 14 K - Diamants
ord. 695\$
Spécial 486\$
BIJOUTERIE
Le Roy
7139, rue ST-HUBERT
277-3127

GUESS GUESS
JEANS
Pour connaître le point de vente
le plus près de chez vous:
1-800-661-GUES

Météo
Ensoleillé
et doux
max 11 / min -2
page S 16

Sports
page S 3

Politique

Ça urge! dit Louise Beaudoin à La Presse
page B 4

Actualités
Se frotter à la SAAQ coûte cher
page A 10

Monde

La violence s'étend à tout le Burundi
page B 5

Index

Annonces classées	
- immobilier	B10 à B12
- marchandises	B12 et B13
- emplois	B13
- automobiles	B13, B14 et C12
- propositions d'affaires	C12
Arts et spectacles	
- informations	B1, B6 à B9
- horaires-spectacles	B8
- horaires-télé	B8
- radio-télévision	B1
Bandes dessinées	
Bridge	B13
Décès	C13
Economie	C1 à C11
Editorial	B2
Êtes-vous observateur?	B10
Feuilleton	B11
Horoscope	B12
Le monde	B5
Loteries	A9
Mot mystère	B13
Mots croisés	B12 et B10
Politique	B4

Bell abolit 10 000 emplois

L'entreprise vise en outre les communications multimédias et la câblodistribution

RICHARD DUPAUL

Parce que la concurrence mine sa profitabilité et parce qu'il prétend « préparer l'avenir », le géant Bell Canada va mettre la hache dans son personnel : quelque 10 000 emplois sur un total de 46 000 seront abolis d'ici trois ans.

Environ 4000 employés seront touchés au Québec et 6000 en Ontario, ce qui est proportionnel à l'effectif dans chaque province, a précisé hier le président et chef de la direction de Bell Canada, M. John McLennan, lors d'une conférence de presse présentée à Montréal et retransmise dans trois autres villes.

Une bonne part des compressions envisagées se feront par attrition, soutient la société de télécommunications, qui est une filiale du holding montréalais BCE Inc. D'ailleurs, un plan d'incitation à la retraite a déjà été offert à 500 employés et d'autres offres suivront. La plupart des départs sont prévus pour 1996 et 1997.

Toutefois, Bell n'écarte pas la possibilité de recourir à des mises à pied importantes. La compagnie ne veut pas préciser ses plans pour le moment. Toutefois, les coupes pourraient toucher jusqu'à 6000 employés, soutient M. René Roy, vice-président du Syndicat des communications de l'énergie et du papier, qui représente quel-

que 17 000 employés. M. Roy s'est dit « extrêmement déçu » de la décision de l'employeur et le syndicat entend prendre des « mesures énergiques » pour bloquer la stratégie de la direction au cours des présentes négociations, dit-il.

D'ici trois ans, Bell devrait compter environ 3000 cadres en moins, tandis que 3500 employés de bureau et 3500 techniciens auront été invités à quitter l'entreprise, affirme la direction.

Profits en baisse
L'érosion des parts de marché, l'accroissement des dépenses au chapitre des ventes et du marketing, les pressions de la

concurrence sur les prix et le fait que les tarifs locaux n'ont pas augmenté depuis 12 ans sont autant de facteurs qui affectent la rentabilité de Bell et qui obligent celle-ci à prendre de telles mesures, soutient M. McLennan.

Bell a beau avoir encaissé un profit de 721 millions en 1994, bon pour un rendement net de près de 10 p. cent, celui-ci est nettement en baisse par rapport aux 931 millions réalisés en 1992. On prévoit un bénéfice d'environ 500 millions cette année, ce qui est bien en deça des attentes des investisseurs et des besoins de Bell pour assurer sa croissance, soutient le pdg.

VOIR BELL EN A 2

Le no 2 du PQ ne veut pas aller à l'abattoir

PHILIPPE CANTIN
du bureau de La Presse
QUÉBEC

Bernard Landry est ferme : les troupes souverainistes ne veulent pas aller à l'abattoir. A moins d'un brusque retournement de l'opinion publique, le référendum sur la souveraineté n'aura pas lieu avant l'été.

« Ça peut être en juin, mais ce n'est pas une hypothèse hautement probable, c'est le moins qu'on puisse dire, a déclaré le vice-premier ministre du Québec, hier matin. Nos militants sont prêts à se battre de toutes leurs forces. Mais ils ne veulent pas être engagés dans un combat que nous ne serions pas certains de gagner. C'est ça la réalité. »

Dimanche, au terme d'un rassemblement des jeunes péquistes à Saint-Hyacinthe, Jacques Parizeau s'est assuré des manchettes en reconnaissant que les Québécois n'étaient pas prêts à appuyer la souveraineté. Il endossait ainsi l'analyse de Marcel Masse, président de la commission régionale de Montréal, dès le début du mois. D'autres alliés déclarés du projet souverainiste, dont Gérard Larose, de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), ont aussi mis en garde le gouvernement contre les dangers d'une consultation trop hâtive.

Hier matin, lors d'une pause dans les travaux de la Commission nationale sur l'avenir du Québec, M. Landry a élaboré sur l'admission du premier ministre. A toutes fins utiles, le référendum n'aura pas lieu avant l'automne. Cette décision ne démotivera pas les militants, croit-il. Au contraire, elle les galvanisera.

« Cela décuplera l'ardeur de nos troupes, a dit M. Landry. Elles savent que jamais nous n'accepterons d'être l'occasion d'un recul et d'un affaiblissement du Québec. »

Puisant dans la riche histoire des guerres européennes du XIX^e siècle, M. Landry a ajouté : « Moi, je ne veux pas être le commandant en second de la brigade légère qui fut exterminée en 20 minutes, en Crimée, à cause de l'irresponsabilité de ses commandants. »

VOIR ABATTOIR EN A 2



Forrest Gump a raflé six Oscars dont celui du meilleur film. Tom Hanks a reçu l'Oscar du meilleur acteur pour son interprétation de Forrest Gump, il s'agit pour lui d'un deuxième Oscar de suite. L'Oscar de la meilleure actrice est allée à Jessica Lange pour sa performance dans *Blue Sky*. L'Oscar de la meilleure actrice de soutien est allé à Dianne Wiest pour son rôle dans *Coups de feu sur Broadway* et Martin Landau, le « vilain garçon » du cinéma américain, a reçu l'équivalent masculin pour sa prestation dans *Ed Wood*, film qui a aussi décroché l'Oscar pour le meilleur maquillage. On aperçoit Tom Hanks faisant son entrée au Shrine Auditorium, en compagnie de son épouse Rita Wilson. Nos informations en page B 1.

PHOTO REUTERS

Jean-Paul II donne raison à Nancy B.

Dans une encyclique, le pape condamne l'acharnement thérapeutique

ANDRÉ PÉPIN

L'acharnement thérapeutique qui consiste à maintenir un être humain en vie coûte que coûte avec le support sophistiqué de la science n'est pas une façon de respecter la vie, pas plus que le suicide assisté, analyse le pape Jean-Paul II dans une importante encyclique, une lettre personnelle à ses évêques, qui sera rendue publique jeudi à Rome et commentée à Ottawa par les évêques canadiens.

C'est une réflexion majeure, au sens de la morale chrétienne, qui vient appuyer les décisions des tribunaux canadiens et les associa-

tions de médecins qui accordent maintenant aux malades le droit de refuser des traitements efficaces pour leur survie mais inutiles en ce qui a trait à leur qualité de vie.

Le pape condamne cependant sans réserve l'euthanasie sous toutes ses formes, de même que l'avortement. Dans sa lettre pastorale, il s'élève énergiquement contre les guerres qui secouent différentes parties du monde, condamnant à la mort des humains innocents.

« Evangelium Vitae » est un document de 200 pages, une longue réflexion papale qui pose pour la première fois le problème de la liberté de refuser des soins médicaux qui ne font que prolonger le souffle de vie.

C'est Mgr Jean-Guy Hamelin, évêque de

Rouyn-Noranda et président de la Conférence des évêques canadiens, qui présentera et commentera le document jeudi à Ottawa. Mgr Hamelin était à Rome la semaine dernière et a discuté avec le pape du contenu de l'encyclique.

« Le respect de la vie, c'est une question de morale et une question de respect. Il n'est cependant pas question que l'Eglise accepte que la fin d'une vie soit décidée par d'autres », a indiqué Mgr Hamelin, qui était interrogé hier par *La Presse*. Discret sur l'ensemble de l'encyclique, le président des évêques canadiens a cependant clairement laissé entendre que le

VOIR PAPE EN A 2

La tension grandit dans la guerre du flétan

d'après Reuter, AFP et PC
NEW YORK

Pendant qu'à New York se déroulait la conférence de l'ONU sur le droit de la mer, des pêcheurs espagnols ont convergé hier en eaux internationales, au large de Terre-Neuve, pour faire face aux navires de patrouille canadiens, au moment où l'Union européenne décidait de rompre les négociations avec Ottawa tant que le Canada ne mettra pas un terme à ses actions contre des chalutiers européens en haute mer.

La tension s'est accrue de nouveau dans la guerre du flétan noir dimanche quand les autorités canadiennes ont coupé le filet de pêche d'un chalutier espagnol et tenté d'aborder deux autres bateaux espagnols à la suite d'une poursuite à grande vitesse dans la zone contestée du nez du Grand Banc, juste à l'extérieur de la limite des eaux canadiennes.

Lors d'une réunion d'urgence à Bruxelles hier, les ambassadeurs des 15 pays de l'ONU ont condamné à l'unanimité le geste des garde-côtes canadiens qui ont coupé le filet du chalutier. Mais ils n'ont décrété aucune mesure de représailles, hormis cette suspension des pourparlers entamés il y a plus d'une semaine à Bruxelles.

En revanche, l'Espagne instaurera des visas pour les citoyens canadiens se rendant dans ce pays, et enverra un second navire de patrouille pour escorter les pêcheurs espagnols, a annoncé le ministre espagnol des Affaires étrangères, M. Javier Solana.

M. Solana a aussi convoqué l'ambassadeur du Canada David Wright, pour lui adresser « la plus vigoureuse protestation ».

Attitude de défi
Entre-temps, dans les eaux situées à dix milles environ à l'extérieur de la limite des eaux canadiennes, un porte-parole de l'organisation Greenpeace a déclaré qu'une vingtaine de chalutiers espagnols, voulant apparemment manifester leur détermination, se sont regroupés autour d'un navire de patrouille espagnol, face à environ cinq navires de patrouille canadiens.

A New York, le ministre canadien des Pêches Brian Tobin a fait un plaidoyer en faveur de la préservation des ressources halieutiques et d'une pêche responsable.

« Le Canada a besoin de mesures rigoureuses de conservation, qui soient respectées par les pays de l'Union européenne, à l'extérieur de la zone de 200 milles. Nous n'avons pas obtenu cela. La flotte de pêche espagnole continue de pêcher sans contrôle, et menace de détruire le peu qui reste des stocks de poisson chevauchant sur la côte Est du Canada. »

Mais le commissaire aux pêches de l'Union européenne, Mme Emma Bonino, a qualifié les propos de M. Tobin de « pure propa-

VOIR TENSION EN A 2

ROYAL
POUR LE PLAISIR DE VOYAGER

L'OUEST CANADIEN... cet été, c'est royalement abordable!

VANCOUVER de Dorval
Vols de jour: mardi et jeudi du 27 juin au 7 sept. à partir de **319\$ 574\$**

CALGARY de Dorval
Vols sans arrêt tous les mercredi du 28 juin au 6 sept. à partir de **310\$ 555\$**

Les prix indiqués incluent les taxes applicables sauf la taxe d'aéroport de 10\$ payable au départ de Vancouver. Les prix sont basés sur un départ fin juin avec retour en septembre. Consultez votre agent de voyages pour tous les détails.

un produit **SOL VAC**
La sensation Vacances

Demain dans La Presse



Vivre

La mode sur grand écran

■ Dans le cahier Vivre de demain, Marie-Claude Lortie trace un aperçu des collections automne-hiver 95/96 présentées à Paris la semaine dernière. Dans son compte rendu, la journaliste remarque un intérêt marqué pour les looks rétro et glamour. L'idée, dit-elle, c'est d'avoir l'air d'une star, peu importe de quelle année!

Collectes de sang

■ Aujourd'hui, la Croix-Rouge attend les donateurs aux endroits suivants:

- à Montréal: Centre des donneurs, centre commercial Maisonneuve, 2991, Sherbrooke Est (métro Préfontaine), de 9 h à 20 h;
- à Montréal: Hôpital St-Mary's, auditorium de l'hôpital, 3830, rue Lacombe, de 9 h 30 à 16 h 30. Objectif: 100 donateurs;
- à Montréal: Collège De Maisonneuve, vivoir, 3800, rue Sherbrooke Est, de 9 h 30 à 16 h. Objectif: 250 donateurs;
- à Saint-Jérôme: clinique de la Sûreté du Québec, manège militaire, 825, rue Fournier, de 10 h 30 à 20 h 0. Objectif: 500 donateurs.

9 h 30 à 16 h 30. Objectif: 100 donateurs;

- à Montréal: Collège De Maisonneuve, vivoir, 3800, rue Sherbrooke Est, de 9 h 30 à 16 h. Objectif: 250 donateurs;
- à Saint-Jérôme: clinique de la Sûreté du Québec, manège militaire, 825, rue Fournier, de 10 h 30 à 20 h 0. Objectif: 500 donateurs.

Insolite

Des pêcheurs à la dérive!

Associated Press
TROITSK, Russie

■ Un hélicoptère a porté secours à 20 pêcheurs coincés sur un morceau de banquise qui dérivait sur un lac artificiel dans les montagnes de l'Oural et menaçait de se diriger vers des chutes.

Les pêcheurs avaient été surpris par le dégel, a précisé hier

Vasily Krivopousk, un des dirigeants de la Sécurité civile russe, cité par l'agence ITAR-Tass. Ils se sont retrouvés sur un morceau de banquise qui s'est mis à dériver.

L'hélicoptère a pu les sauver et il n'y a eu aucun blessé. L'incident a eu lieu sur le lac artificiel de Chelyabinsk, à 1600 kilomètres au nord-est de Moscou.

Suite de la Une

BELL

Bell abolit 10 000 emplois

«Même les autorités réglementaires reconnaissent que Bell doit réaliser un rendement de 10 à 12 p. cent», note pour sa part M. Louis Tanguay, président et chef de la direction des services locaux, qui ajoute que Bell entend revenir à la charge auprès du CRTC et qu'elle déposera une demande au cours des prochains mois afin de hausser ses tarifs locaux.

Selon M. Tanguay, Bell entame un ambitieux programme de transformation de l'entreprise au coût de 1,7 milliard sur trois ans. La moitié de l'argent servira à absorber les frais de réduction du personnel, tandis qu'on investira 850 millions dans le remanie-

ment en profondeur des méthodes et des systèmes de Bell. À titre d'exemple, la société mettra l'accent sur l'automatisation en ajoutant des services à la clientèle comme le retour des appels automatiques (le nouveau «étoile 69»), dit-il.

Les employés de Bell ont été avisés de la décision de la direction hier après-midi. Selon M. Roy, l'employeur ne peut justifier des compressions aussi sévères.

«Bell Canada a fait beaucoup de profits l'an dernier. Seules les banques à charte ont fait autant d'argent», dit le responsable. Selon lui, le bénéfice prévu de 500 millions en 1995 tient compte des frais d'amortissement extraordinaires de 300 millions que la direction a choisi de comptabiliser cette année.

Au cours des cinq dernières années, Bell a supprimé environ 9000 emplois au niveau de l'exploitation, mais l'entreprise en a ajouté 3000 autres dans les secteurs du marketing et des ventes.

Selon la direction, la société se doit d'agir ainsi pour s'ajuster à la concurrence féroce des Unitel, Sprint, Call-Net et autres revendeurs, qui ont entraîné une baisse de 22 p. cent de la part de marché de Bell dans le secteur de l'interurbain.

«Face à l'explosion de la demande de produits et de services, aucun fournisseur n'est assuré de sa place», affirme M. McLennan.

Bell examinera différentes façons d'accroître ses revenus au cours des prochaines années. Outre une hausse des tarifs locaux, on se prépare à entrer dans

les marchés des communications multimédias et dans la câblodistribution.

Les câblodistributeurs, qui souhaitent à leur tour offrir des services de téléphone aux consommateurs, s'opposent cependant à l'arrivée des compagnies de téléphone, jusqu'à dix fois plus grosses en terme de chiffre d'affaires, sans une période de transition de quelques années.

Les compressions dévoilées hier font suite à la restructuration de l'entreprise en unités autonomes, annoncée l'automne dernier, et à la nomination de quatre haut dirigeants le 1er janvier. L'objectif de Bell est de retrouver ses niveaux de performance financière «historiques» d'ici la fin de 1997, souligne M. McLennan. □

ABATTOIR

Le no 2 du PQ ne veut pas aller à l'abattoir

Ce massacre a eu lieu le 25 octobre 1854. L'armée britannique, membre d'une coalition de plusieurs pays opposés à la Russie, ordonna une attaque frontale contre l'ennemi, une stratégie suicidaire. Privée d'appuis sur ses ailes, la cavalerie de 673 hommes dirigée par Lord Cardigan fut hachée menue: 113 tués, 134 blessés et 475 chevaux morts.

Le fait que M. Landry choisisse de faire un rapprochement entre les chances de victoire d'un OUI ce printemps et le sort terrible de la brigade légère ouvre une fenêtre révélatrice sur l'état d'esprit du gouvernement. Le vice-premier ministre ne s'est pas arrêté là. «Nos troupes ne veulent pas être envoyées à l'abattoir», a-t-il ajouté. Plus tard, en anglais, il en a remis: «M. Parizeau a dit que nous ne mènerions pas nos militants et le Québec sur la route d'un désastre».

Cela dit, M. Landry repousse toute discussion sur le report du référendum en 1996. Comme son chef, il maintient l'horizon 1995. Au cours des dernières semaines, explique-t-il, le gouvernement a écouté le peuple, venu s'exprimer devant les commissions régionales. «Quand nous commencerons à parler, regardez-nous aller...»

Cela dit, il est évident que des piliers du cabinet Parizeau souhaieraient que l'adversaire fédéral commette une gaffe. Là-dessus, Guy Chevrette, ministre des Affaires municipales, a été éloquent, hier après-midi: «En politique, on ne sait jamais ce qui peut se produire d'un 15 jours à l'autre. Quelle serait la réaction des Québécois si un Jean Chrétien allait déclarer que nous n'avons pas droit à l'autodétermination?»

Deux récents sondages donnent des scores de 40 et 45 p. cent à la souveraineté. La tenue des commissions régionales n'a pas provoqué l'envol souhaité par le gouvernement. «J'ai connu l'épo-

que où il y avait 30 souverainistes au Québec, a rétorqué Bernard Landry. Aujourd'hui, il y en a trois millions. C'est ce qu'on appelle une tendance. Et elle conduira le Québec à la souveraineté.»

Selon le vice-premier ministre, même les non-souverainistes reconnaissent désormais que le Québec forme une nation et un peuple. À son avis, cela établira une base de discussion: comment expliquer que cette nation soit la simple province d'une autre nation?

Il n'en reste pas moins que le gouvernement réalise désormais que chaque vote devra être arraché à la dure. Et que la morosité des souverainistes, décriée par le premier ministre Parizeau dès le mois de novembre dernier, n'est pas encore évanouie. Suzanne Tremblay, députée du Bloc québécois, l'a rappelé, samedi, lors de sa déposition devant la Commission nationale sur l'avenir du Québec. «Beaucoup de gens

croient que leurs voisins voteront NON...»

Les propos de Bernard Landry sur la date du référendum ont suscité une réaction ironique de Mario Dumont. «Si on ne change ni la question, ni le projet, si on n'opère pas un sérieux redressement économique, qu'est-ce que ça changera le printemps ou l'automne? Une belle saison des Expositions fera-t-elle en sorte que tout le monde changera d'idée durant l'été?»

Dans l'esprit du chef de l'Action démocratique, les Québécois sont suffisamment informés sur le projet souverainiste. «Voyons donc, ça fait 20 ans qu'on parle de ces questions-là! Les gens ont une assez bonne idée de ce qu'ils veulent et ne veulent pas.»

À Ottawa, le chef du Bloc québécois Lucien Bouchard a déclaré qu'il était d'accord avec le premier ministre Parizeau pour dire que la souveraineté n'avait pas actuellement la cote.

«Je serais très très déçu si le référendum n'avait pas lieu en 1995», a déclaré M. Bouchard. □

PAPE

Jean-Paul II donne raison à Nancy B.

Vatican n'appuiera pas l'aide au suicide pour les grands malades, un sujet qui soulève de vives controverses dans certains milieux, notamment au sein du gouvernement canadien.

Le cheminement est plus limpide au sujet de l'acharnement thérapeutique. Rappelons simplement le cas de Nancy B., cette jeune Québécoise qui a gagné une dure bataille il y a deux ans, en

Cour supérieure, en obtenant le droit d'être débranchée des appareils qui la maintenaient en vie à l'Hôtel-Dieu de Québec. Le tribunal s'est même rendu à son chevet pour entendre ses arguments, avant de lui donner raison. Elle fut débranchée et mourut dans la plus grande discrétion. «Evangelium Vitae» ne se penche pas sur le cas de Nancy B., mais lui donne implicitement raison. «La science, la médecine font de si grands progrès que cette question mérite une analyse et l'attention de l'Église», admet Mgr Hamelin, en refusant cependant de commen-

ter davantage la position de Jean-Paul II avant la publication de l'encyclique.

Il importe de rappeler que les médecins du Québec n'avaient émis aucun commentaire négatif dans l'affaire Nancy B. Le président de leur fédération à l'époque, le docteur Augustin Roy, avait même clairement dit que «le patient est le seul juge lorsqu'il s'agit de sa vie».

Dans cette lettre solennelle à ses évêques, le pape rejette cependant toutes les méthodes visant à mettre fin à la vie. Cette position

est connue depuis le début du pontificat de Jean-Paul II.

Remis de ses accidents de santé, notamment d'une fracture à la hanche qui a considérablement réduit ses activités au cours des derniers mois, le pape prépare maintenant une série de voyages, indique par ailleurs le cardinal Jean-Claude Turcotte, de Montréal. «Il fait tourner sa canne en disant: 'J'ai pris beaucoup de retard, je dois maintenant repartir en voyage', a confié l'archevêque de Montréal, rentrant d'un voyage à Rome où il a pu s'entretenir avec Jean-Paul II. □

TENSION

La tension grandit dans la guerre du flétan

gande» et accusé le Canada de se servir d'arguments écologiques comme la conservation des stocks de poisson pour étendre ses limites territoriales.

Ottawa n'a pas le droit de faire unilatéralement la police des océans hors de sa compétence. C'est de la piraterie internationale, a-t-elle ajouté.

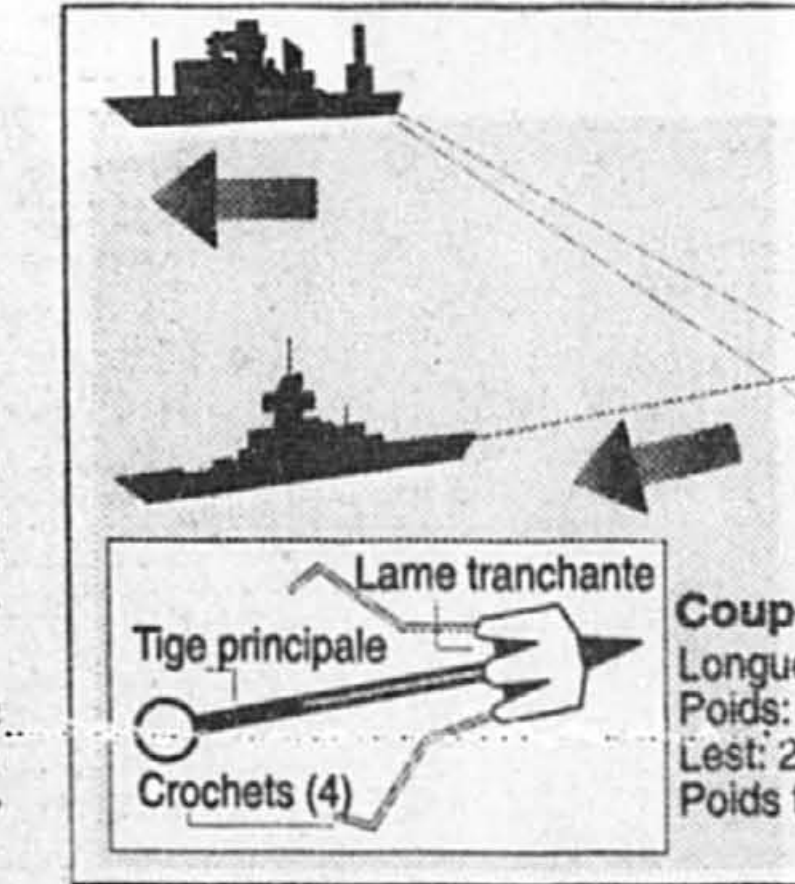
Mme Bonino a rejeté toutes les allégations de M. Tobin contre la flotte espagnole, incluant l'accusation que les pêcheurs espagnols utilisent des filets illégaux, à mailles trop petites, et pêchent des espèces protégées par des moratoires.

«Nous ne serons pas le bouc émissaire des erreurs de gestion des ressources commises par d'autres», a-t-elle lancé.

M. Tobin a admis que le Canada avait commis sa part d'erreurs, mais qu'il s'était repris notamment en interrompant pratiquement toute sa pêche dans l'Atlantique. Plus de 40 000 pêcheurs et travailleurs d'usines sont au chômage.

Coupe-chaîne

Le ministre des Pêches Brian Tobin a approuvé l'utilisation du coupe-chaîne, dimanche, pour sectionner le filet d'un chalutier espagnol qui refusait de cesser de pêcher, près du nez du Grand Banc. Le Pescamaro Uno a perdu le filet et les poissons qu'il contenait, une valeur de 100 000 \$.



«Les sacrifices des pêcheurs des provinces atlantiques et de leurs communautés seront vains s'il n'y a pas une protection efficace des ressources à l'extérieur de la limite de 200 milles», a soutenu le ministre Tobin.



Un traité
Le Canada espère obtenir de la conférence de l'ONU un traité permettant à des organismes régionaux de gestion des pêches comme l'Organisation des pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest

d'imposer ses règles sur les flottes des États membres.

Le conflit entre l'Union européenne et le Canada porte sur la répartition du total admissible de capture (TAC) de 27 000 tonnes fixé pour le flétan noir par l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (OPANO) pour 1995.

La répartition de ce TAC a laissé un quota de 3400 tonnes aux États membres de l'UE pour plus de 16 000 tonnes au Canada alors que les pêcheurs européens, essentiellement espagnols, capturaient plus de 40 000 tonnes de ce poisson les années précédentes.

À Lisbonne par ailleurs, l'ancien président de la Commission européenne, Jacques Delors, a déclaré que le «Canada ne peut seul définir le droit international de la mer».

«Si l'infraction est une infraction à la dernière loi canadienne qui est unilatérale, il y a alors de quoi discuter. Si c'est une infraction au droit international de la mer, alors nous avons tort. La question est là. Pour sortir de ce débat, il faut se remettre autour d'une table et fixer les règles d'un commun accord», a déclaré M. Delors. □

La quotidienne

Tirage d'hier

à trois chiffres

272

à quatre chiffres

1889

ABONNEMENT 285-6911

Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7 h à 17 h 30

RÉDACTION 285-7070

PROMOTION 285-7100

COMPTABILITÉ

Grandes annonces 285-6892

Annonces classées 285-6900

ANNONCES CLASSÉES

lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30

Décès, remerciements 285-7111

GRANDES ANNONCES 285-6816

Détailants 285-7202

National, Télé+ 285-7306

Vacances, Voyages 285-7265

Carrières et professions, nominations 285-7320

La Presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, LTÉE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de LA PRESSE et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Envois de publication canadienne»

Contrat de vente numéro 0531650 «Port de retour garanti» (USPS003692) Champlain N.Y. 12919-1518.

RENSEIGNEMENTS 285-7272



CODE DU JOUR

13-2

MARDI
28 MARS 1995

Un camion explose

Une camionnette de la compagnie New Milano a été lourdement endommagée par une violente explosion, vers 21 h hier, dans un stationnement du 347, rue Deslauriers, à Saint-Laurent. Les policiers de la section technique ont découvert les restes d'un engin explosif de forte puissance. Ne prenant aucun risque, ils ont passé au peigne fin les autres véhicules de la compagnie qui étaient garés dans le même stationnement. Aucun blessé n'a été rapporté.

collaboration spéciale
PHOTO STEPHANE BRUNET.



REPORTAGE PUBLICITAIRE

«Mom» Boucher emprisonné à Bordeaux, l'un des fronts de la guerre des motards

MARCEL LAROCHE

■ Après avoir «manqué» de peu le *Bike Show* annuel des Hells Angels le week-end dernier, à Sherbrooke, Maurice «Mom» Boucher, membre influent de cette organisation internationale, a été incarcéré à la prison de Bordeaux, dans le nord-ouest de Montréal, l'un des fronts de la guerre des motards.

Condamné à six mois de prison pour possession d'une arme à autorisation restreinte, Boucher, identifié dans le milieu comme le parrain du club de motards des Rockers de Montréal, figurait toujours hier sur la liste de pensionnaires de cette prison provinciale.

Comme Bordeaux a été le théâtre ces dernières semaines d'affrontements violents et de règlements de comptes entre détenus (dont des membres et des sympathisants des Rockers et du groupe Rock Machine), les autorités se sont montrées discrètes sur l'emprisonnement de Boucher, qui est un des fondateurs des Hells Angels au Québec.

D'autant plus que Boucher, âgé de 41 ans, serait mêlé de près à la guerre sanglante entre différents gangs qui se disputent farouchement le contrôle de la distribution de stupéfiants sur l'île de Montréal.

Rappelons que le *bunker* des Rockers situé rue Gifford, dans le quartier Rosemont, à Montréal, a récemment été attaqué à l'explosif.

Comme un débutant

Boucher, l'un des hommes clés de la nouvelle unité d'élite des Hells Angels appelée les «Nomads», a été pris comme un débutant vendredi dernier par les policiers de la SQ qui ont intercepté son véhicule rue Frontenac, entre les rues Hochelaga et Sherbrooke, dans l'est de la métropole.

Armé d'un pistolet 9mm chargé à bloc, Boucher était accompagné de son homme de confiance, André Tousignant, un membre des Rockers qui s'est lui-même décrit la semaine dernière comme un distributeur de «pinottes». Ironie du sort, Boucher a été épinglé par les enquêteurs de la SQ le jour même de l'ouverture de la cinquième édition annuelle du *Bike Show* des Hells Angels. Dans le milieu, on s'étonne qu'il ait été pris dans une histoire aussi banale que le port d'une arme à feu à un moment où tous les services de police ont les motards à l'oeil.

C'est un secret de polichinelle que certains membres des Hells Angels ne semblent guère apprécier que des leaders de cette puissante organisation soient aussi directement impliqués dans une guerre de territoires pour le contrôle des stupéfiants, principalement à Montréal et Québec.

Quoi qu'il en soit, Maurice «Mom» Boucher a coupé court à toutes les procédures judiciaires en plaçant coupable samedi dernier, au palais de justice de Montréal, à une accusation de possession d'une arme à autorisation restreinte, ce qui lui a valu sur-le-champ six mois de prison.

Dépendamment de son comportement en prison, «Mom» Boucher devra purger la sixième de cette sentence, soit un mois de réclusion, ou encore deux mois au grand maximum avant de pouvoir retrouver sa liberté.

Bien que des individus de la trempe de Boucher soient rarement des «cas-problèmes» en prison, le directeur de Bordeaux, Michel Lacoste, a déclaré hier à *La Presse* que sa présence dans des lieux où se trouvent des sympathisants du groupe adverse Rock Machine pouvait créer certains problèmes.



PHOTO PIERRE MCCANN, La Presse

Les perce-neige fleurissent au Jardin botanique

La jeune Catherine Drouin-Fournier, à travers ses yeux d'enfant de deux ans, semble à la fois émerveillée et intriguée par la floraison des perce-neige au Jardin botanique. L'arrivée du printemps se manifeste ainsi au fil des derniers jours, après un hiver plutôt clément. Dire que l'an dernier, l'hiver a été long et particulièrement rigoureux, et que le printemps avait sauté un tour! Les années se suivent...

Le corps de Nicole Hétu a été retrouvé

Le cadavre de la jeune femme a été repéré par la police de l'Oregon

YANN PINEAU

■ La police d'État de l'Oregon a annoncé hier que le corps de Nicole Hétu avait été retrouvé. La montréalaise de 23 ans avait disparu en août dernier alors qu'elle venait de franchir la frontière des États-Unis en Colombie-Britannique. Lors d'une dernière conversation téléphonique avec sa mère, Francine Deslongchamps, Nicole Hétu avait indiqué qu'elle voulait aller en Arizona «sur le pouce» pour assister à un rassemblement pour la paix. Un mois plus tard, sa mère recevait par la poste un paquet contenant des effets personnels de sa fille.

Le cadavre de Nicole Hétu a été retrouvé par un passant il y a presque deux semaines dans un ravin qui borde une route près de Medford, en Oregon, à 50 km au nord de la frontière californienne. Le passant croyait avoir vu un pneu dans le ravin et, en allant voir de quoi il s'agissait, a découvert le corps décomposé dissimulé sous des branches. Les médecins légistes n'ont pas pu déterminer si la jeune femme avait été violée en raison de l'état de décomposition avancé du cadavre. Ils doivent également tenter de trouver la cause de la mort, même si tout indique qu'il s'agit d'un meurtre.

La police n'avait pas confirmé cette découverte plus tôt afin de procéder à différents tests d'identification et être

sûre à 100 p. cent qu'il s'agissait bel et bien du corps de Nicole Hétu. Différents objets ont été retrouvés dans le ravin, notamment les vêtements de Nicole Hétu, ses souliers et son sac de couchage. Les policiers américains avaient fait copier par un artiste le motif qui ornait un T-shirt de la jeune femme et l'ont fait parvenir à la police de la CUM des le 17 mars afin de le faire identifier par la mère de Nicole.

Plus tard, le sergent-détective Claude Paquette, le policier chargé du dossier au poste 43 de la police de la CUM, faisait parvenir les empreintes dentaires de Nicole Hétu à ses collègues de l'Oregon afin de certifier l'identité de la victime.

La jeune femme aurait été vue pour la dernière fois à Wilsonville (Oregon), où un camionneur l'avait déposée. Ses effets reçus par sa mère avaient été retrouvés dans une halte routière fréquentée par des camionneurs: le Burns Bros. Travel Stop, à Corning, en Californie. C'est le gérant de l'endroit qui, ne voyant personne réclamer les objets de Nicole, a envoyé le paquet à Mme Deslongchamps. La ville de Medford, où a été retrouvé le cadavre de la jeune femme, se trouve entre Wilsonville et Corning.

Avant d'apprendre la triste nouvelle, Francine Deslongchamps tentait de recueillir des fonds afin d'aller elle-même aux États-Unis pour enquêter sur la disparition de sa fille.

Lors d'une entrevue accordée à *La Presse* en septembre dernier, Mme Deslongchamps avait confié son désarroi: «En voyage, Nicole m'a toujours appelé régulièrement. Ce n'est pas une tête de linotte.»

Hier soir, la mère de Nicole semblait soulagée d'un grand poids en apprenant après six mois de cruelle incertitude ce qui était arrivé à sa fille.

Nicole Hétu était partie «sur le pouce» après avoir vainement cherché du travail à Montréal au retour d'un long voyage au Mexique. Elle avait pris le chemin de Vancouver en compagnie d'un garçon de 16 ans et les deux jeunes avaient eu la chance de trouver un camionneur qui allait directement à l'abus. En Colombie-Britannique, Nicole Hétu avait traversé seule la frontière, même si elle avait peu d'argent liquide. Elle avait en effet été refoulée à la frontière américaine pour cette raison l'été dernier, alors qu'elle tentait d'aller au spectacle anniversaire de Woodstock avec des amis.

Maintenant fixée sur le sort de sa fille, Mme Deslongchamps a entamé les démarches de rapatriement pendant que l'enquête se poursuit aux États-Unis.

«Je souhaite que le corps de Nicole soit incinéré aux États-Unis avant de le faire rapatrier, a-t-elle confié hier soir. Mon problème, c'est de trouver de l'argent pour payer l'avion.»

L'EXPRESS DU MATIN

TRAFIQUANT CONDAMNÉ

■ Roberto Sorenti, 29 ans, a été condamné hier à 13 ans de prison par le juge Arseneau de la Cour de la Nouvelle-Écosse. Sorenti a été décrit comme étant l'organisateur de la réception et du transport au Canada des quelque cinq tonnes de cocaïne qui ont été saisies par la police le 22 février 1994 à Shelburne, en Nouvelle-Écosse. L'homme était sous étroite surveillance policière depuis août 1993 et il faisait de fréquents déplacements en voiture ou en avion entre Montréal et la Nouvelle-Écosse. D'autres personnes subiront leur procès le 15 mai prochain relativement à cette affaire. Il s'agit de Pierino et Mike Divito, Raymond Leblanc, Alfredo Chierchia, Eusèbe et François Gauvin et Pierre Duguay.

ÉMANATIONS SUSPECTES

■ Des émanations de produits chimiques en provenance du pavillon des sciences de l'Université du Québec à Montréal ont provoqué un grand émoi vers 23 h 50, dimanche, forçant les pompiers à procéder à l'évacuation de tout l'édifice situé au 1200, rue Saint-Alexandre, au centre-ville. L'alerte a été donnée par un système de détection de produits toxiques installé dans les laboratoires du sixième étage. Les pompiers n'ont trouvé aucune source de déversement, à l'exception d'un résidu d'une substance chimique inoffensive sur le plancher du laboratoire. Quelques employés d'entretien ont reçu les premiers soins.

INCENDIE SUSPECT

■ Un incendie d'origine suspecte a lourdement endommagé des roulottes stationnées sur les terrains de la firme Nova-Mallair, au 500 de la rue Bridge, près de la rue Wellington, dans le quartier Pointe Saint-Charles. Le sinistre a été découvert à 2 h 15 hier par des policiers du poste 24. Une enquête policière a été instituée pour déterminer la cause du sinistre qui n'a fait aucun blessé.

DISPARU

■ La police de Laval est à la recherche d'Alain Savard, 28 ans, porté disparu depuis le 8 mars dernier. Il a les yeux bleus, les cheveux bruns courts et le teint moyen. Il mesure 1 m 70 (cinq pieds et sept pouces) et pèse 90 kg (198 livres). Toute information à son sujet peut être transmise au 978-6950.

MORT MYSTÉRIEUSE

■ Le cadavre d'un homme blessé à la poitrine a été découvert par des policiers de la CUM hier, vers 20 h 00, au 5425, rue Bordeaux. La police avait été avertie par un correspondant anonyme qui a dit que l'homme était mort depuis ce matin. Le cadavre a été transporté à l'institut médico-légal de Montréal pour qu'on y pratique une autopsie.



PARIS à partir de... **449\$**

TMR *Tours Mont-Royal*

FORT LAUDERDALE 14 VOLS PAR SEMAINE à partir de... **259\$**

ACAPULCO

DÉPARTS 30 MARS AU 16 AVRIL	1 SEM.
Caleta Grand Meigas	TOUT COMPRIS 699
Copacabana	3 REPAS/JR+BOISSON 999
Paraiso Acapulco	3 REPAS/JR+BOISSON 899
Bali Hai (std)	499
Club Del Sol (studio)	699

CANCUN

DÉPARTS 31 MARS AU 28 AVRIL	1 SEM.
Club de Playa	TOUT COMPRIS 1099
Oasis Akumal	TOUT COMPRIS 1099
Club Caroussel	TOUT COMPRIS 899
Carisa Y Palma (studio)	799

IXTAPA

DÉPARTS 2 AVRIL	1 SEM.
Fontan Beach	TOUT COMPRIS 899
Aristos	TOUT COMPRIS 899
Holiday Inn	TOUT COMPRIS 999

PUERTO VALLARTA

DÉPARTS 30 MARS AU 2 AVRIL	1 SEM.
San Marino	TOUT COMPRIS 849
Meza Del Mar (mer)	TOUT COMPRIS 799
Vallarta Beach	TOUT COMPRIS 949
Las Palmas	TOUT COMPRIS 969
Jack Tar Village	TOUT COMPRIS 1049

PUERTO PLATA

DÉPARTS 31 MARS AU 2 AVRIL	1 SEM.
Club Las Rocas	TOUT COMPRIS 699
Casa Laguna	TOUT COMPRIS 799
Villas Del Atlantico	TOUT COMPRIS 899
Cofresi	TOUT COMPRIS 899
Bayside Hill	TOUT COMPRIS 999
Villas Doradas	TOUT COMPRIS 899
Flamenco Beach	TOUT COMPRIS 999
Jack Tar (sans golf)	TOUT COMPRIS 999

Les conditions générales de la brochure 94-95 s'appliquent. Espace limité. Prix par pers. en occ. double. Taxes comprises. Prix sujets à changement sans préavis. Tours Mont-Royal n'est pas responsable des erreurs dans cette annonce. APPLICABLES SUR NOUVELLES RÉSERVATIONS EN DATE DU 28 MARS 1995.

VARADERO

DÉPARTS 31 MARS AU 2 AVRIL	1 SEM.
Club Playa Giron	TOUT COMPRIS 699
Club Tropicoco	TOUT COMPRIS 699
Club Atabey	TOUT COMPRIS 799
Guitart Paradiso	3 REPAS/JR+BOISSON 899
Module Granma (std)	2 REPAS/JOUR 599
Riu Las Morlas	2 REPAS/JOUR 999
Sol Palmeras	2 REPAS/JOUR 899
Melia Las Americas	2 REPAS/JOUR 899

CAYO LARGO

DÉPARTS 2 AVRIL	1 SEM.
Isla Del Sur	3 REPAS/JOUR 1079
Villa Capricho	2 REPAS/JOUR 929

HOLGUIN

DÉPARTS 1 AVRIL	1 SEM.
Sol... Rio de Luna	2 REPAS/JOUR 699
Sol... Rio de Luna	TOUT COMPRIS 799

CONSULTEZ DES EXPERTS

voyages

MTL ST-DENIS 848-9355
CÔTE-DES-NEIGES 341-2636
ROSEMONT 593-6082
BEAUBIEN 270-4440
ST-JÉRÔME 565-8484
ANJOU 356-3156

M. H-BOURASSA 361-3810
VMR/OUTREMENT 344-6717
PIERREFONDS 696-3846
ST-EUSTACHE 974-0333
ST-HYACINTHE 771-2244
LAPRAIRIE 444-3100

LONGUEUIL 646-1444
LAVAL 967-0772
VARENNES 665-5197
LAVAL OUEST 969-6666
LASALLE 367-3701

SHERBROOKE 822-0822
JOLIETTE 755-6760
VARENNES 652-2961
LAURENTIDES 565-8444
TERREBONNE 964-2273

GATINEAU 246-5776
R. NORANDA 762-6070
GRANBY 777-4244
HULL 595-9333
REPENTIGNY 581-9630

Les états généraux de l'éducation : tout sera sur la table

Le ministre Garon en donne le coup d'envoi sous peu et le processus devrait durer plus d'un an

MICHELLE OUMET

■ Le ministre de l'Éducation, Jean Garon, lancera d'ici la fin du mois ses états généraux sur l'éducation et tout sera sur la table : le préscolaire, le primaire, le secondaire, le cégep, l'université, la formation professionnelle, l'éducation aux adultes, l'éducation populaire et l'alphabetisation, a appris *La Presse*.

Le processus durera plus d'un an et les états généraux se dérouleront en trois temps. Le ministre nommera d'abord une dizaine de commissaires qui seront chargés d'élaborer un document de consultation. Cette première étape devrait commencer en avril et se terminer en novembre.

Au cours de l'hiver et du printemps 1996, il y aura des assises régionales suivies, en mai, d'assises nationales. Tout le processus de consultation s'échelonne donc sur plus d'un an.

Les commissaires — il devrait y en avoir huit ou dix — seront soigneusement choisis pour leur compétence, leur crédibilité, leur liberté d'esprit et leur créativité. Ils ne proviendront pas nécessairement du monde de l'éducation et ils devront, en plus d'élaborer le document de base qui servira à la consultation, piloter le travail des assises régionales et établir des consensus.

C'est du moins ce que le ministre Garon a expliqué aux gens du monde de l'éducation qu'il a rencontrés jeudi passé. Ils étaient une soixantaine, entre autres des représentants du primaire et du

secondaire, des universités, des cégeps, des associations de cadres, des syndicats et des commissions scolaires. Le discours de M. Garon a été accueilli favorablement.

M. Garon veut définir l'école de demain. Ce sera un débat global, a-t-il précisé, où rien ne sera figé. Tout sera scruté, même les cégeps qui viennent pourtant de vivre une importante réforme. M. Garon veut un débat populaire où les parents, les enseignants et les étudiants seront au cœur des discussions.

Même s'il se défend bien de vouloir faire un débat sur les structures, les questions touchant le financement du réseau et le lien entre les commissions scolaires et les municipalités seront sur la table. Il sera aussi question du trans-

port scolaire : devrait-on, par exemple, favoriser les écoles de quartier et faire moins voyager les enfants. Bref, aucun sujet ne sera tabou.

Parmi les commissaires nommés, il y aura un président, un coprésident et un secrétaire. La préparation du document de consultation se fera selon un processus très ouvert. D'ici novembre, il y aura des colloques, des symposiums et des congrès en éducation un peu partout à travers la province. Les commissaires seront invités à y participer et les différents groupes présents pourront rencontrer les commissaires et leur expliquer leur point de vue.

Les assises régionales se dérouleront aussi de façon non statique. Le ministre veut qu'il y ait des discussions et des débats. Le modèle figé de la commis-

sion parlementaire, où chaque groupe de pression vient faire son tour de piste et exposer sa vision au ministre, sera écarté. Les commissaires fonctionneront plutôt sur le modèle des sommets économiques et il y aura des tables rondes où une quinzaine de groupes échangeront leurs idées et tenteront de dégager des consensus.

Les commissaires vont se promener dans toutes les régions du Québec et piloter les sessions de travail. Chaque région consultée devra remettre un rapport synthèse de ses activités. Les assises nationales se dérouleront ensuite sur le même modèle et une grande table ronde réunissant une quinzaine de groupes tenteront de conclure les travaux et de dégager les consensus qui modèleront l'école de demain.

Ça roule de nouveau d'un bout à l'autre du pays

LILIANNE LACROIX

■ Les trains ont recommencé à rouler hier matin après plus d'une semaine de paralysie résultant de conflits de travail. Au plus tard vers la fin de la semaine, toutes les activités devraient avoir repris leur cours normal chez les trois transporteurs, conséquence directe de la loi de la ministre Lucienne Robillard adoptée, malgré l'opposition du Bloc québécois, lors d'une exceptionnelle séance de week-end des Communes. Cette loi a forcé le retour au travail des quelque 30 000 employés du rail en grève ou en lock-out.

Chez Via Rail, où les conducteurs de locomotives et employés itinérants en grève ont repris le travail à 6 h hier matin, on s'est d'abord appliqué à rétablir le plus tôt possible le service dans le corridor le plus achalandé, entre Québec et Windsor, qui revient à lui seul quelque 70 p. cent de la clientèle totale de Via. Hier midi, le service reprenait comme à l'accoutumée dans ce corridor, mais certaines régions éloignées devront patienter encore un peu. L'Abitibi et le Saguenay devraient être desservies à compter d'aujourd'hui tandis que les activités reprendront demain pour la Gaspésie et les provinces maritimes et jusqu'à l'Ouest canadien.

Les quelque 4000 à 5000 usagers quotidiens du train de banlieue Montréal-Deux-Montagnes devraient pouvoir compter sur un service normal depuis ce matin. De retour au travail hier



PHOTO ROBERT MAILLOUX, La Presse

M. Gilles Laplante ne semblait pas trop fâché d'avoir été forcé hier de reprendre les commandes de son engin. Il conduisait le premier train parti de la Gare centrale à 12 h 15 en direction de Toronto.

matin, les employés du Canadien National ont passé la journée à inspecter les voies. Plus chanceux, les quelque 6000 habitués du service Montréal-Rigaud n'ont eu à subir aucune perturbation puisque le Canadien Pacifique a maintenu son service sur ce tronçon voyageurs, malgré le lock-out imposé à quelque 7000

employés affectés à l'entretien des voies et des locomotives qui s'étaient livrés à des grèves rotatives. Gérés par la STCUM, le service des trains de banlieue est assuré, tant pour l'entretien que pour le transport lui-même, par le CN et le CP.

En même temps que les trains de passagers, les convois de mar-

chandises s'ébranlaient à nouveau. Complètement paralysés pendant une dizaine de jours par la grève de ses 4930 préposés à l'entretien et ses 6390 opérateurs de train, le réseau du CN s'activait à nouveau hier après une inspection nocturne du personnel cadre et fonctionnera presque normalement à compter



PHOTO PC

Des passagers sont montés à bord du train de Via à la Gare Centrale de Montréal, hier, en route pour Toronto, après que le parlement eut passé une loi ordonnant le retour au travail des employés du rail.

d'aujourd'hui. Les quelque 10 000 travailleurs du CN mis à pied ou en lock-out à cause de l'arrêt total des activités ont eux aussi repris le travail.

Au Canadien Pacifique, qui a maintenu 80 à 85 p. cent de son chiffre d'affaires durant le conflit en demandant à 2000 cadres de remplacer les employés lock-outés, on a levé dès minuit dimanche tous les embargos imposés sur quelque 75 lignes à faible

densité. On prévoyait avoir repris toutes les activités ce matin.

D'après la loi spéciale, un processus d'arbitrage pour chaque table de négociation est prévue pour régler les différents litiges. La sécurité d'emploi, l'interdiction de donner du travail à l'entreprise privée, l'interdiction de déplacer les employés d'un emploi ou d'un endroit à l'autre sont notamment à la source des différends.

Pitou et Minou soignés avec leur carte soleil

■ Des soins médicaux accessibles pour tous les chiens et les chats : c'est presque la *carte soleil* animale qui a été lancée hier par le docteur Jean Demers, le « penseur » de la démocratisation des soins animaux.

Pour un chat, cette sécurité animale couvrira les soins préventifs, vaccins, nettoyages dentaires, accidents, maladies... et alimentation à la carte. Coût mensuel : 23 \$, alimentation de première qualité comprise. Le tout payé au moyen de mensualités préautorisées sur les comptes en banque.

« Les soins vétérinaires sont de plus en plus onéreux », dit le docteur Demers. Pour ceux qui n'ont pas les moyens, c'est l'euthanasie obligatoire. Et c'est comme ça que le docteur Demers, depuis six ans, a mis au point son concept de « capitation ». Il le présente comme une sorte de Club Med des animaux où sont inclus le dégriffage, les analyses de selles, le dépistage des vers du cœur pour les chiens, et en priorité les castrations, mâles ou femelles. « Les propriétaires pourront venir trois fois dans la même semaine ou une fois par an, ce sera le même prix. »

Au Québec, le réseau de la *carte soleil* animale compte pour le moment 30 hôpitaux, ce qui constitue 85 p. cent de la clientèle possible des propriétaires d'animaux de la province.

Tous les animaux membres du système d'*Assurance animale* seront dotés d'une plaquette informatisée qui sera insérée dans leur organisme. Grâce à cette antenne, ils seront toujours repérés dans les fourrières et leur numéro sera retransmis sur une étiquette de « code bar ». Avec ce système, explique le docteur Demers, nous aurons les moyens de détecter les fraudeurs bien plus

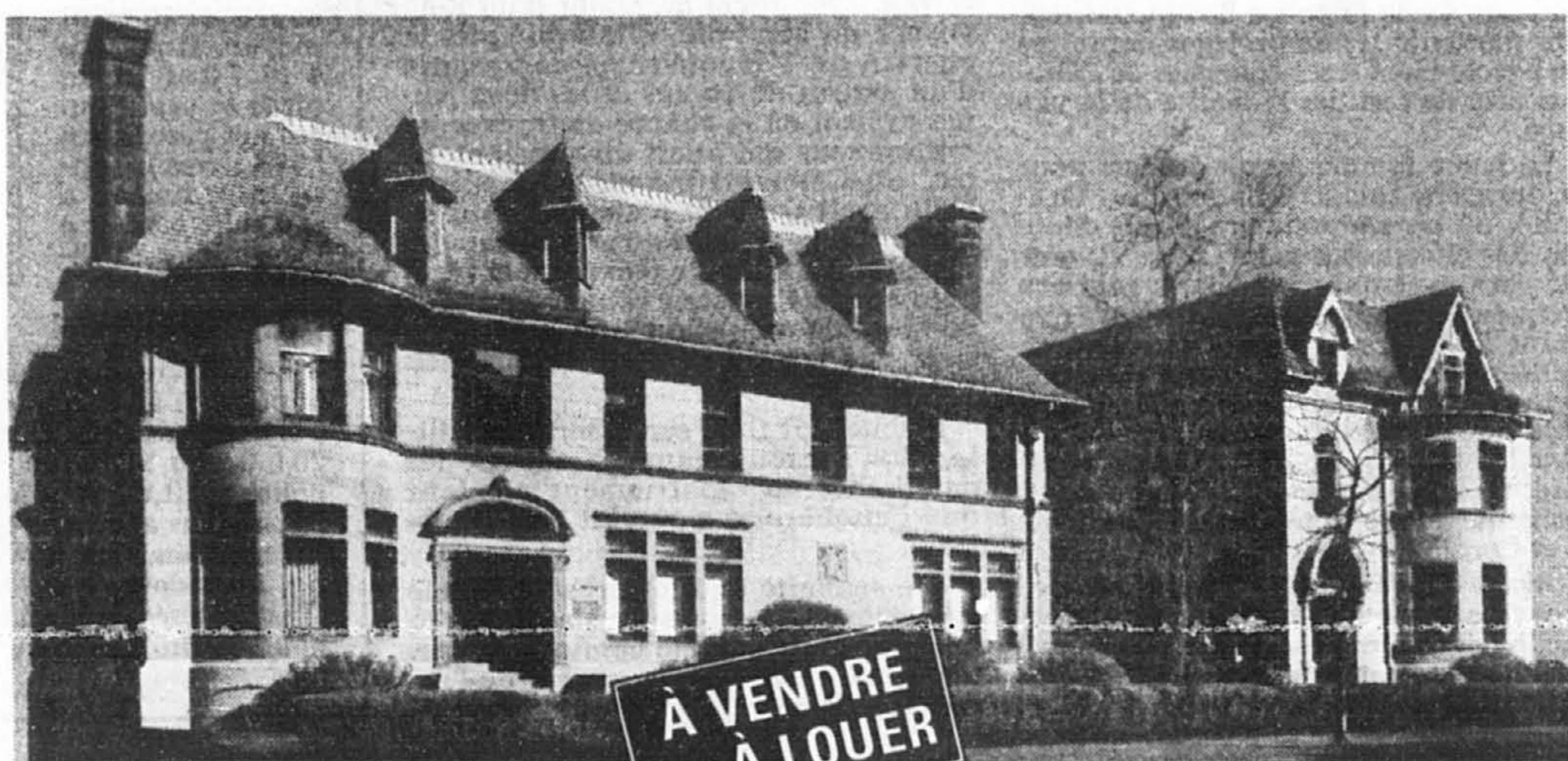
efficacement que ne peut le faire l'assurance-maladie du Québec.

Pour la nourriture, les propriétaires de chats ou de chiens se verront remettre des coupons d'achat, selon le poids de leur animal. Si un chat voit sa « prime » monter à 23 \$, incluant sa nourriture et tous les soins déjà énumérés, un grand danois pourra coûter, avec ses 120 livres, environ 60,25 \$ par mois. Un berger allemand, avec 75 lbs, reviendra à 43,58 \$. Par contre, un Chihuahua de 5 lbs ne peut pas coûter plus qu'un matou : 23 \$ par mois, soins de santé compris.

Il y a environ 1 300 000 animaux domestiques au Québec, affirme le docteur Demers, 600 000 chiens et 700 000 chats. Pour ce cheptel fort attrayant, 75 vétérinaires répartis dans 30 hôpitaux, qui représentent de 15 à 25 p. cent des vétérinaires du Québec, se sont laissés tenter par ce plan d'assurance animale. Une telle opération, selon le docteur Demers, permettra de réduire le nombre des euthanasies, les abandons d'animaux et l'embourgeoisement souvent injustifié des fourrières.

A l'Ordre des vétérinaires du Québec, on est contre le projet. Le problème de la « capitation » qui consiste à rendre des services pour un système de paiement ne plait pas. « On veut faire une différence entre les honoraires et l'acte professionnel », dit le docteur Jean Pierard, président de l'Ordre. Les maladies inattendues ne sont pas prévues...

Mais, répond le docteur Demers, les 2000 clients des hôpitaux vétérinaires représentent 275 000 \$ par année de facturation, alors que le nouveau système rapportera une facturation de 800 000 \$ par année. « Nous voulons former une mutuelle, c'est là toute la différence. »



DANS CES BUREAUX, VOS EMPLOYÉS SE SENTIRONT COMME À LA MAISON.

Il existe sur l'avenue Docteur Penfield, deux élégantes propriétés idéales pour vos bureaux. La première située au 1558 vous offre 15 000 pieds carrés à faire rêver et la deuxième, située au 1564, 10 000 pieds carrés d'atmosphère et d'élégance. Profitez du charme d'une architecture centenaire et d'un voisinage prestigieux pour les affaires. Pour en découvrir davantage, contactez Francine Vincelette au 287-7362.

Prêts personnels au taux de base.

VOUS MÉRITEZ DU CRÉDIT SUR MESURE.

Passez à la Banque Scotia et demandez notre taux de base. Ce taux est offert sur les prêts à terme de 12 mois. Il est cependant soumis à certaines conditions. Le 16 mars 1995, le taux de base de la Banque Scotia était de 9,75 %. Ce taux est modifiable.

Banque Scotia

Procès du Dr Saint-Laurent ; des contradictions

YVES BOISVERT

La défense a poursuivi hier le contre-interrogatoire de la première des deux ex-patientes du psychiatre Claude Saint-Laurent accusé d'avoir abusé de sa position d'autorité pour avoir des rapports sexuels avec elles.

Le procès pour agressions sexuelles de Saint-Laurent, 66 ans, reprenait après une suspension de trois mois, au palais de justice de Montréal.

L'avocat de Saint-Laurent, Me Christian Desrosiers, a fait ressortir un certain nombre de contradictions entre les différents témoignages de la plaignante de

36 ans. Concernant l'épisode où elle s'est rendue un samedi soir à la maison de campagne du psychiatre, dans les Laurentides, sa version est aujourd'hui plus floue.

Essentiellement, la plaignante raconte que progressivement, depuis le début de sa thérapie (1985), les séances de psychanalyse avaient cédé la place à des séances de relations sexuelles au bénéfice exclusif du thérapeute.

« Entre 30 et 40 fois », selon elle, Saint-Laurent l'a incitée à lui faire une fellation dans son bureau. Trois fois, au cours des années, ils ont eu une relation sexuelle complète, dit-elle.

Une de ces fois se serait déroulée un samedi soir d'octobre 1988. Saint-Laurent l'avait invitée à sa maison de campagne dans les Laurentides. Ils ont écouté un film porno après quoi le médecin lui a demandé d'essayer certaines positions pour avoir des relations sexuelles, ce qu'elle a fini par refuser, dit-elle.

Hier, la plaignante a dit qu'elle ne se souvient plus si, finalement, ils ont eu une relation sexuelle complète, ce soir-là.

Pourtant, a fait ressortir Me Desrosiers, lors de l'audition au comité de discipline du Collège des médecins, en avril 1994, elle avait dit qu'ils avaient eu une relation sexuelle complète.

Et deux ans plus tôt, lors de l'enquête préliminaire de Saint-Laurent, en décembre 1991, elle avait dit que ce n'était « pas clair », ce qui avait pu se passer ce soir-là. « Est-ce que ce n'est pas clair parce qu'il ne s'est rien passé ? » avait demandé Me Desrosiers. Ce à quoi elle avait ré-

pondu : « C'est possible, monsieur ».

« C'est clair qu'il s'est passé des choses dans ce lit-là, a-t-elle dit hier matin. Ça fait des années que ça s'est passé, j'essaie d'oublier ça, et vous me demandez de m'en souvenir. »

« Je ne vous demande pas la couleur des rideaux, madame, ce n'est pas un détail : je vous demande si vous avez eu une relation sexuelle complète avec le docteur Saint-Laurent ce soir-là », a dit Me Desrosiers.

L'avocat a même suggéré qu'elle n'avait jamais eu de rapport sexuel avec son thérapeute, et que toute cette histoire ne serait que le fruit de ses « fantasmes ».

« Pourquoi je me serais battue pendant cinq ans, si ça n'avait été que des fantasmes ? » a répondu la plaignante, choquée par cette question.

Plus tard, elle n'a su dire si cette nuit chez son psychiatre avait été planifiée, comme elle

l'a déjà dit. Elle avait déjà dit avoir pris des arrangements avec une gardienne et son petit ami. Mais à une autre occasion, elle a déclaré n'avoir amené avec elle aucun vêtement de rechange parce qu'elle n'était « pas sûre de la suite » en allant chez Saint-Laurent.

Toute la journée, Me Desrosiers a souligné les contradictions entre les différentes dépositions de la plaignante. Me Desrosiers en a encore pour toute la journée à contre-interroger la plaignante, après quoi la deuxième plaignante viendra à la barre devant le juge Gilles Cadieux, de la Cour du Québec.

Saint-Laurent a fait l'objet de plaintes disciplinaires pour les mêmes faits. Le Collège des médecins, affirmant vouloir traiter le dossier avec célérité, a tenu des audiences à ce sujet l'an dernier. L'affaire est terminée depuis juin 1994, mais dix mois plus tard, aucune décision n'a encore été rendue.

NATHALIE PETROWSKI



Attachez vos tuques

Ce matin je retrouve enfin ma vieille photo dans le journal. Il était temps. Je commençais à en avoir marre de me voir en sœur supérieure ou en Bibi, l'extra-terrestre du foulard.

Ce matin surtout, je retrouve ma vraie nature et mes cheveux qui depuis une semaine moisissaient sous un hijab comme des lépreux.

Mais bien que je ne porte plus le hijab, je ne suis pas au bout de mes peines.

D'abord il y a les appels des crack-pots qui ne comprennent pas où je voulais en venir avec mes déguisements. Il y a les musulmans modérés qui me reprochent de tout mélanger et de paver la voie aux extrémistes, et puis il y a cette remarque de Réjean Tremblay qui me trotte dans l'esprit.

La semaine dernière, en me voyant assise à mon ordinateur, prostrée sous mon hijab, Réjean m'a dit :

— Il manque un deuxième volet à ta série.

— Comment ça ?

— Maintenant il faut que t'aïlles là-bas te promener dans la rue en short ou en minijupe.

— Ecoute ben, Chose, si tu veux m'éliminer il y a d'autres moyens que ceux-là, ai-je répondu à la blague.

Le fait est que Réjean a raison. Le malaise entourant le port du hijab dans les écoles secondaires à Montréal tient à une série de facteurs plus complexes les uns que les autres. Il reste que rien ne sera réglé tant qu'il y aura absence flagrante de réciprocité. C'est-à-dire tant que notre ouverture d'esprit ne trouvera pas d'échos en Islam.

Et comme une ouverture de leur part semble peu probable, la question demeure entière.

Si les musulmans peuvent se promener à Montréal en hijab, pourquoi l'inverse est-il interdit aux Occidentales quand elles vont là-bas ? Pourquoi doivent-elles attacher leur tuque et enfoncer leur hijab sous peine d'expulsion ?

Pourquoi ma collègue Michèle Ouimet a-t-elle été obligée de s'enterrer sous des montagnes de manteaux et de foulards lors de son récent séjour en Iran ?

Pourquoi deux poids, deux mesures ?

Pour l'instant, tout est encore calme et civilisé à Montréal. Les femmes coiffées du foulard islamique sont une minorité. Elles ne dérangent personne et personne ne les dérange. Elles sont libres d'aller à leur guise comme elles ne pourraient sans doute pas le faire dans leur propre pays.

C'est tout à leur avantage et tout à notre honneur. Personne ne pourra nous taxer de racisme ou d'intolérance.

Reste que le problème du hijab dans les écoles secondaires demeure entier, n'en déplaise à la Commission des droits de la personne.

Car si des pays comme la France, l'Allemagne et la Grande-Bretagne se mettent à interdire systématiquement le port du hijab dans les écoles, que va-t-il arriver croyez-vous ?

C'est assez facile à imaginer. C'est la logique même : les musulmans les plus intégristes, ceux qui n'imaginent pas la vie sans le hijab, ceux qui y tiennent plus qu'à la prune de leurs yeux, ceux qui sont prêts à mourir pour sauver son symbole éloquent, vont se pointer là où leurs droits sont respectés, là où les gens ne les emmerderont pas.

D'ici cinq ou dix ans, si les Français, les Britanniques ou les Allemands, décident que le hijab c'est fini et que les musulmans mécontents n'ont qu'à aller voir ailleurs, nous allons nous retrouver, nous les gentils Montréalais, nous les bons Québécois ouverts et tolérants, avec un gros problème et un paquet d'extrémistes sur les bras.

Il se peut qu'en écrivant cela je cède à la panique et au discours hystérique des anti-intégristes. Il se peut même qu'à la longue les musulmans les plus militants se calment les nerfs et accrochant leur hijab, faute de combattants.

Mais si personne ne lâche prise, si tout continue comme c'est parti maintenant, je n'aurais pas paniqué pour rien. J'aurais vu juste quelques heures avant mon temps. Auquel cas mes amis, attachez vos tuques. Nous ne sommes pas sortis du bois.



MW800

Cette chaussure est faite pour marcher

Les chaussures athlétiques sont devenues très spécialisées. Celle-ci est unique: une chaussure de marche haute performance conçue spécialement pour le pas de marche et les 28 parties mobiles de votre pied.

new balance®

Une approche plus intelligente à la fabrication de chaussures.

LARGEURS DISPONIBLES	MODÈLES	LARGEURS	2A	B	D	2E	4E
HOMMES	M998	COURSE					
	MK560	TOUT-ALLER					
	MK650	MULTI-SPORTS					
	MK907	DE VILLE					
FEMMES	W998	COURSE					
	WK740	MARCHE					
	WX650	MULTI-SPORTS					

BOUTIQUE COURIR

LAVAL 2524 Daniel-Johnson (face au Carrefour Laval) 978-9822

MONTRÉAL 4452 Saint-Denis (angle Mont-Royal) 499-9600

LONGUEUIL 1745 Chemin-Chambly (angle Curé Poirier) 674-4436

Presse Canadienne
QUÉBEC

■ Denis Pelchat, ce gaillard de 36 ans mort en fin de semaine après avoir participé à un championnat provincial de karaté, à Saint-Pierre-les-Becquets, dans Lotbinière, a succombé à une attaque cardiaque.

Selon l'autopsie pratiquée par le docteur Michel Marois, de l'hôpital Saint-François-d'Assise, le karatéka est mort des suites d'un infarctus. Le coronar Jean-Marc Picard affirme que le décès n'est pas attribuable au coup de pied au thorax encaissé par le sportif de Notre-Dame-du-Bon-Conseil lors d'une compétition de Kenpo.

« Ca n'a aucun rapport avec le coup. Il n'avait aucune fracture des côtes. Ce n'est pas un accident de sport », a précisé le coronar Picard, en ajoutant que l'homme aurait pu avoir une attaque cardiaque en pratiquant n'importe quelle autre activité.

M. Pelchat disputait la victoire à José Vincerelli, du club Kenpo de Montréal, lorsqu'il a

reçu un coup de pied au thorax. La victime a terminé son combat puis a livré un autre combat un peu plus tard.

Il n'a montré aucun signe de faiblesse durant la journée. Ce n'est qu'après son dernier combat qu'il s'est plaint de maux de tête. Il est mort durant son transport en ambulance.

Bien qu'il ne semble pas être directement relié à la pratique du karaté, le décès de M. Pelchat aura permis de faire ressortir certaines lacunes quant aux règles de sécurité en vigueur dans les centres d'enseignement de ce sport au Québec.

« Ici, n'importe qui peut ouvrir une école de karaté et on ne peut rien faire », a commenté le président de la Fédération québécoise de karaté (FOK), Chau-Tran Chanh.

« En France, un brevet d'État est nécessaire pour ouvrir une école de karaté et il faut être affilié à la fédération française. Il faut qu'on arrête de faire le fou parce que tout le monde va payer. »

Le responsable du dossier ka-

raté à la Régie de la sécurité dans les sports (RSS), Denis Brown, a confirmé que les écoles de karaté ont le champ libre.

« Il n'y a aucune barrière. C'est comme offrir des cours de conditionnement physique », a-t-il dit.

M. Brown a affirmé que la Régie souhaiterait pouvoir faire modifier la loi afin d'avoir juridiction sur la pratique de ce sport.

« Il y a des horreurs car il n'existe aucun contrôle, prétend M. Chau-Tran. La Régie n'a pas tous les outils pour agir. » Les règlements de sécurité de la FOK, approuvés par la RSS, prévoient la présence d'un médecin sur les lieux de compétition. En fin de semaine, à Saint-Pierre-les-Becquets, seule une infirmière se trouvait sur place.

Selon un sondage Impact Recherche réalisé à l'automne 1993, 76 000 Québécois ont pratiqué le karaté dans les douze mois précédant la consultation. De ce nombre, 5000 ont dû visiter un professionnel de la santé pour soigner des blessures sportives.

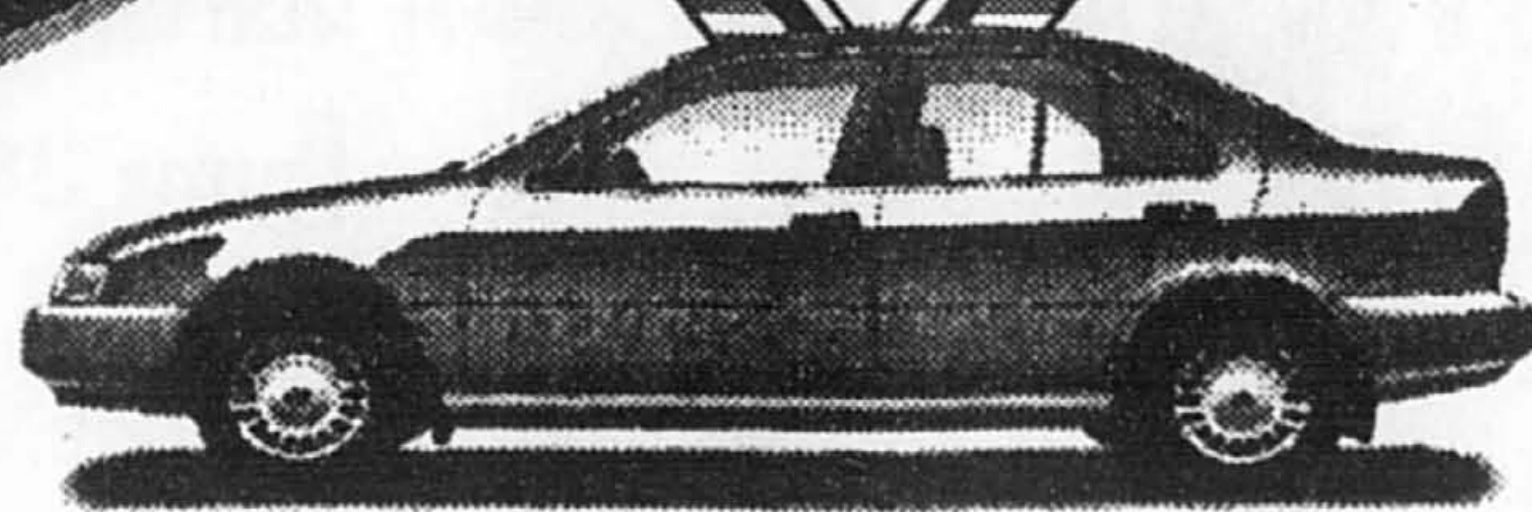
POUR LIVRAISON AVANT LE 31 MARS 1995

NE PAYEZ RIEN

AVANT

6 MOIS

AUCUN COMPTANT REQUIS



- TOUTS LES PRIX DES VÉHICULES SONT RÉDUITS POUR L'OCCASION.
- 800 VÉHICULES PRÊTS À LIVRER.
- DES ÉCONOMIES ALLANT JUSQU'À 7 500 \$ OU UN TAUX D'INTÉRÊT AVANTAGEUX.
- GARANTIE DE REMBOURSEMENT DE 72 HEURES SUR TOUTES NOS VOITURES D'OCCASION.
- CETTE PROMOTION S'APPLIQUE SUR CERTAINES VOITURES D'OCCASION. INFORMEZ-VOUS AUPRÈS DE VOTRE CONCESSIONNAIRE.
- 500 \$ DE PLUS POUR VOTRE ÉCHANGE QUE LA COMPÉTITION ET NOUS ACCEPTONS TOUTES LES MARQUES.
- PLAN ACHAT/RACHAT DE LA BANQUE ROYALE.

BROSSARD HONDA 445-7161

BROSSARD TOYOTA 445-0577

BROSSARD NISSAN 445-9811

PARK AVENUE BMW 445-4555

PARK AVENUE VOLKSWAGEN & AUDI 656-4811

BROSSARD
BOUL. TASCHEREAU À L'OUEST DU PONT CHAMPLAIN

Park Avenue
CHEVROLET GEO OLDSMOBILE CADILLAC

Chevrolet Oldsmobile GEO Cadillac

ST-LÉONARD
ANGLE VIAU & JEAN YALON 725-8611

PONT CHAMPLAIN

Zone protégée pour les enfants dans un parc de Laval-Ouest

Police et tribunaux invités à une plus grande vigilance

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

■ Laval a pris les mesures nécessaires pour que les enfants qui iront jouer dans une nouvelle zone protégée, qui sera aménagée près du boulevard Sainte-Rose, dans le secteur Laval-Ouest, puissent le faire sans craindre qui que ce soit.

Ainsi, les policiers ont été invités à être des plus vigilants et les intrus ne seront aucunement tolérés. Les membres de gangs de rue qui s'y aventureraient auraient droit à un traitement spécial...

« Dès que les dossiers nous seront présentés, les procureurs y porteront une attention toute spéciale et les suspects seront rapidement traduits devant le tribunal. »

De plus, les juges seront sensibilisés pour traiter ces dossiers de façon particulière », a déclaré hier le responsable du bureau des substituts du procureur général au palais de justice de Laval, Me Jean-Pierre Boyer.

Deux écoliers, Véronique Dionne, huit ans, et Dominic Tricot, 10 ans, de l'école Raymond-Christ-Roi, sont venus, devant le ministre de la Sécurité publique,

Serge Ménard, le maire de Laval, Gilles Vaillancourt, et des représentants de divers services de police, exhorter les voyous à les laisser s'amuser tranquillement dans la zone protégée qui sera aménagée au parc-école Raymond-Christ-Roi.

La zone est identifiée par des panneaux bien visibles. Si l'expérience est concluante, d'autres zones protégées seront lancées aménagées dans le territoire de l'île Jésus.

« Il faut que certains grands arrêtent de niaiser et nous permettent de jouer en paix, afin que nos parents nous laissent aller au parc seuls », a dit Dominic.

La police

Dans son discours, le ministre Ménard a souligné que la police faisait énormément de progrès dans le but de se rapprocher des citoyens.

« C'est ça, la police communautaire. Et ce que la police de Laval lance aujourd'hui répond aux attentes formulées à la table de la prévention ; c'est conforme à ma philosophie. De nos jours, la police est plus professionnelle », a souligné le député de Laval-des-Rapides.

Pour lancer ce projet unique au Québec, les responsables ont reçu une subvention de 26 000 \$ du ministère de la Sécurité publique et un montant égal de Laval.

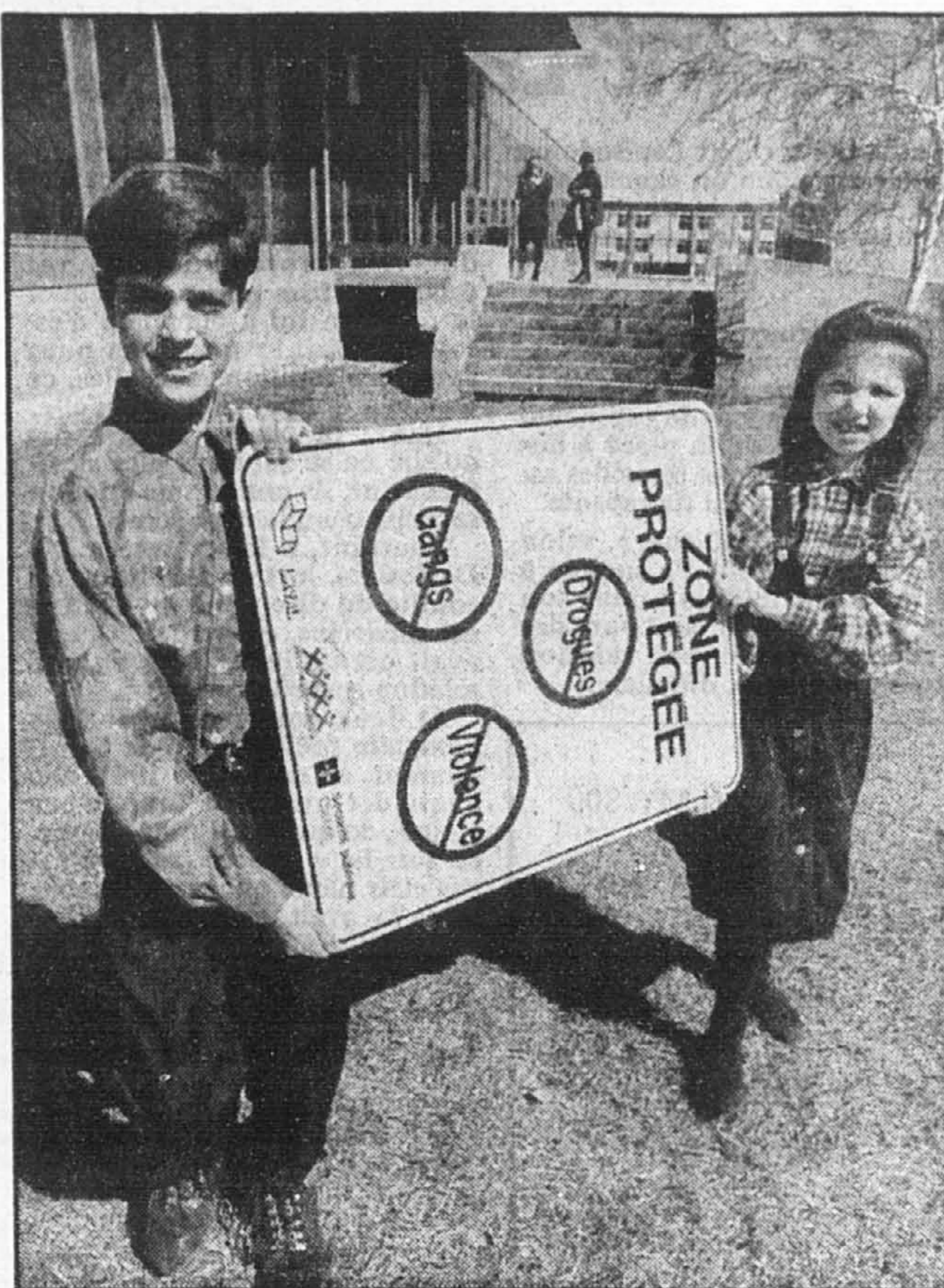
L'objectif est de permettre aux enfants de vivre à l'abri de la violence, des agressions, de l'extorsion (taxage, comme disent les jeunes), des menaces, du trafic de drogue et des gangs de rue.

L'une des promotrices du programme, Madeleine Auclair, a déclaré que le quartier Laval-Ouest avait été choisi pour cette première parce qu'il possède plusieurs ressources.

« Nous étions à la recherche d'un secteur où s'était déjà clairement manifestée la volonté des citoyens de participer à la prévention et à la sécurité publique », a-t-elle souligné.

Selon le maire Vaillancourt, les jeunes d'aujourd'hui sont plus exposés aux gangs de rue que par le passé, et sont principalement sujets à l'extorsion.

La zone protégée répond aux attentes exprimées par la population lors des consultations du sommet de la personne.



Dominic Tricot et Véronique Dionne montrent des panneaux qui seront installés pour identifier la zone protégée.

Les camions à ordures devraient être plus surveillés, recommande un coroner

MARTIN PELCHAT

■ Les policiers devraient garder les camions à ordures à l'œil en appliquant de façon plus rigoureuse le Code de la sécurité routière lorsque ces véhicules font marche arrière, estime dans un rapport d'investigation le coroner Roger Michaud, qui vient de se pencher sur la mort d'un Lavallois renversé l'automne dernier.

« Tout le monde est habitué à voir ces gros camions reculer dans les rues, souvent au détriment de la priorité des autres usagers », déplore le coroner Michaud dans son rapport.

« Il est donc important que les services de police municipaux fassent respecter le Code de la sécurité routière, quel que soit le genre de véhicule utilisé », conclut le docteur Michaud.

Et il revient à la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), ajoute-t-il, « d'émettre des directives protégeant la vie des travailleurs et des autres usagers ».

Le coroner investigateur Michaud a enquêté sur la mort accidentelle de Dominic Dupuis, 22 ans, de Laval. Vers 11 h 30, le 10 octobre dernier, le malheureux a glissé sous les roues d'un camion qu'il tentait de rejoindre pour y lancer un sac d'ordures, rue Odette-Oligny, dans le quartier Laval-des-Rapides.

« Lorsqu'il le rejoint, le camion entreprend une marche arrière, relate le coroner. L'employé, debout sur le marchepied arrière, tente de le prévenir du danger de la situation. Lorsque Dominic Dupuis lance son sac à ordures dans le camion, il glisse et se fait écraser par les roues arrière. »

Le coroner Michaud, qui n'adresse aucun blâme spécifique dans le cas du décès de Dominic Dupuis, note que de façon générale, la vitesse est d'usage courant » durant la cueillette des ordures ménagères et que par conséquent, les conducteurs sont portés à « prendre des raccourcis et à souvent faire marche arrière », malgré la mauvaise visibilité qu'ils ont dans de telles situations.

Or, un article du Code de la sécurité routière stipule que « le conducteur d'un véhicule routier ne peut faire marche arrière à moins que cette manœuvre soit effectuée sans danger (...) ».

« La marche arrière de ce genre de camion est dangereuse », insiste le coroner.

Le docteur Michaud a par ailleurs relu quelques rapports de collègues coroners. Ces rapports portaient sur des décès sous les roues de camions à ordures en marche arrière, survenus entre février 1992 et juin 1994 à Contrecoeur, Verdun et Montréal.

« Quelles que soient les recommandations qui ont été effectuées lors de ces divers décès, écrit-il, il n'en demeure pas moins que la marche arrière de ces gros véhicules constitue un danger pour le public en général et c'est pour cette raison que le législateur a inclus dans le Code de la sécurité routière l'article 417.51. »

Le directeur de la police de Laval, Jean Marc-Aurèle, à qui le coroner Michaud recommande d'émettre une directive à ses policiers quant à l'« application rigoureuse » de l'article en question, est d'accord pour les sensibiliser à la problématique soulevée dans le rapport. Mais il est moins chaud à l'idée d'émettre carrément une directive.

« Le coroner voudrait que l'on excède la juridiction du code, que l'on fasse une surveillance spécifique des camions à ordures », pense M. Marc-Aurèle, qui a d'ailleurs demandé à ses conseillers juridiques d'étudier la recommandation du docteur Michaud.

Entente avec les cols bleus des aéroports

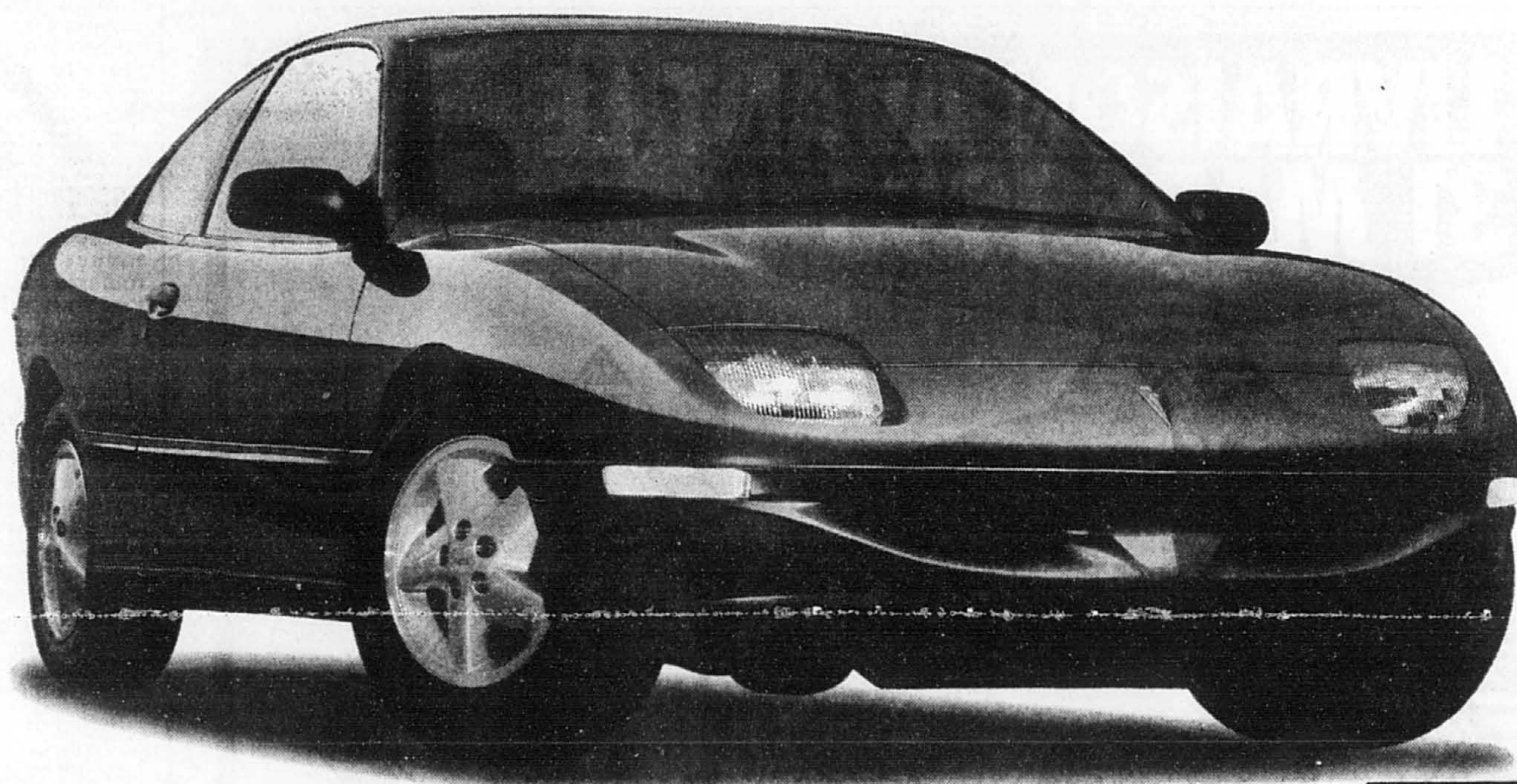
■ Le syndicat des quelque 250 cols bleus des Aéroports de Montréal, affilié à la CSD, a voté avant-hier en assemblée générale en faveur d'une nouvelle convention collective.

Ainsi, 86 p. cent des 165 employés présents se sont prononcés favorablement sur les recommandations du conciliateur Roch Saint-Hilaire.

Entre autres choses, les employés profiteront d'une augmentation salariale qui, combinée au nouveau système de classification, générera une hausse moyenne de 15 à 20 p. cent sur une période de trois ans.

Le nouveau contrat de travail viendra à échéance le 15 mars 1998.

Mettez du piquant dans votre vie!



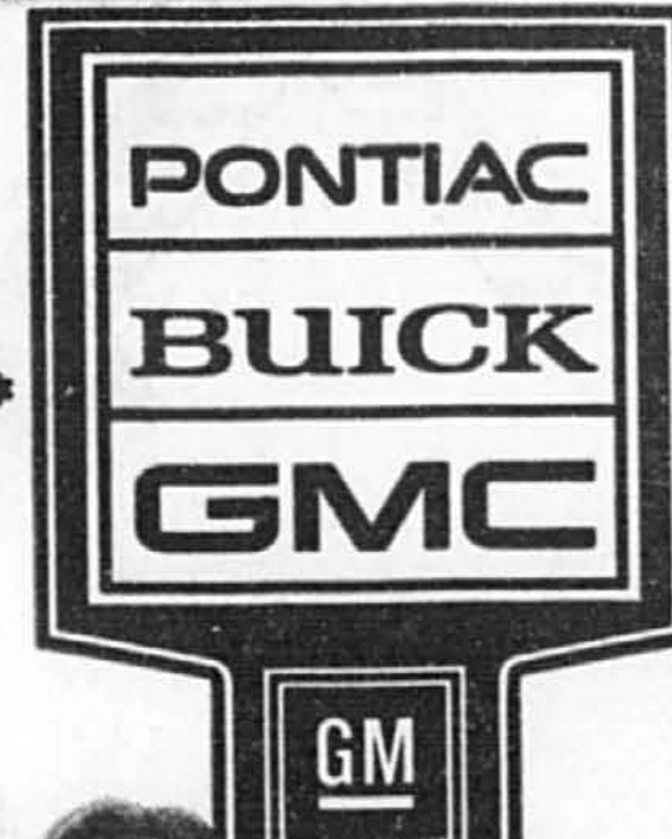
Pontiac Sunfire

12 995\$* ou **239\$/mois****
[pour 36 mois]

- Moteur 2,2 litres de 120 chevaux
- Boîte manuelle 5 rapports
- 2 sacs gonflables
- Freins antiblocage (ABS)
- Radio AM/FM stéréo avec 4 haut-parleurs
- Aileron arrière

- Sièges baquets avant inclinables
- Siège arrière rabattable
- Protection antidécharge de la batterie
- Ouvre-coffre mécanique
- Essuie-glace à balayage intermittent
- et beaucoup plus!

Personne ne vous en offre autant!



TOTAL

Assistance ROUTIÈRE

GM

L'Association marketing des concessionnaires Pontiac Buick GMC du Québec

*Offre d'une durée limitée, réservée aux particuliers, s'appliquant aux véhicules neufs 1995 en stock comportant l'ensemble des équipements décrits ci-dessus. Photo à titre indicatif seulement. Transport (595 \$) et taxes en sus. **Paiements mensuels basés sur un bail de 36 mois avec versement initial (ou échange équivalent) de 1 800 \$. Sujet à l'approbation du crédit. Dépôt remboursable de 300 \$ exigé. Frais de 5 \$ et du kilomètre après 72 000 km. Préparation et transport inclus. Taxes en sus. L'Assistance Routière et la Garantie GM TOTAL sont offertes sur tous les véhicules neufs Pontiac 1995 pour une durée de 3 ans ou 60 000 km selon la première éventualité. Voyez votre concessionnaire participant pour tous les détails.

L'héritier de la célèbre famille Gucci se fait assassiner à Milan

Agence France-Presse
MILAN, Italie

■ Maurizio Gucci, 46 ans, héritier de la célèbre marque familiale de maroquinerie et de parfums, a été assassiné hier par balles à Milan, provoquant la stupeur du monde de la mode italienne.

L'ancien administrateur délégué de la société Gucci, Giorgio Manina, a estimé que l'assassinat était probablement lié à la vie privée de Maurizio Gucci plutôt qu'à ses démêlés avec la justice, nombreux à la fin des années 1980. La police n'a pas voulu se prononcer sur le mobile du crime.

Un homme jeune, vêtu élégamment, a suivi Maurizio Gucci qui effectuait à pied la courte distance entre son domicile milanais et son bureau situé dans un immeuble de la rue Palestro, dans le centre de Milan, selon les enquêteurs. L'homme d'affaires italien commençait à gravir les escaliers de l'immeuble, lorsque le tueur a tiré une première balle de pistolet qui l'a seulement blessé, puis deux autres à la tête qui lui ont donné le coup de grâce.

Le tueur est ressorti de l'immeuble et a ouvert le feu à deux reprises sur le gardien, Giuseppe Onarato, 52 ans, vraisemblablement pour éliminer un témoin gênant. Ce dernier a seulement été blessé au bras et devait être interrogé dans la soirée. L'assassin a ensuite pris la fuite à bord d'une Peugeot 106 de couleur verte, que conduisait un complice, selon des témoins.

Maurizio Gucci est l'un des derniers héritiers de la célèbre et turbulente famille florentine à avoir dirigé la maison Gucci dont les produits de luxe portent les deux G croisés en souvenir du fondateur de l'entreprise.

L'empire familial a été fondé au début du siècle, par Guccio Gucci, le grand-père de Maurizio, après avoir observé les bagages et les malles des clients alors qu'il était bagagiste à l'hôtel Savoy de Londres. Rentré à Florence en 1904 il créa une fabrique de bagages de luxe destinés aux grands voyageurs.

Dans la nombreuse famille Gucci les disputes d'affaires étaient nombreuses et traditionnelles. Après la mort de Guccio, en 1953, les désaccords familiaux étaient devenus constants sur la façon de gérer l'affaire.

En 1988, Maurizio avait défrayé la chronique judiciaire par ses démêlés avec le fisc qui lui réclamait 600 milliards de lires. Cependant grâce à l'intervention du président par interim du Tribunal de Milan, Diego Curto, actuellement en prison depuis plus d'un an pour corruption, le redressement avait été ramené à 31,5 milliards.

À la même époque, un mandat d'arrêt avait été émis contre lui parce qu'il avait été accusé d'avoir falsifié la signature de son père sur des titres. Guccio, pour éviter de payer des droits de succession élevés. Le mandat d'arrêt n'avait pas été suivi d'effet, car Maurizio Gucci avait été acquitté en appel par la Cour de cassation.

En 1993, à la suite d'une longue bataille légale, Maurizio avait cédé les 50 pour cent qu'il détenait encore dans le groupe Gucci à la société d'investissement de Bahrein Investcorp qui prit le contrôle total de l'affaire. Il abandonna alors toute fonction de direction dans la société Gucci et devint conseiller du président administrateur délégué de l'Investcorp.

Maurizio Gucci résidait à Saint Moritz en Suisse mais avait un appartement à Milan.

Je n'en reviens pas, a commenté le célèbre styliste milanais Renato Balestra, en apprenant la nouvelle qui a provoqué la stupeur dans le monde de la mode. Gucci est un exemple d'entreprise qui a créé un empire à partir de rien et a fait connaître la mode italienne dans le monde entier, a-t-il dit.



Maurizio Gucci



PHOTO Reuter

Le corps de Maurizio Gucci, tué par balles dans l'immeuble où était situé son bureau à Milan, est transporté sur un brancard. L'assassin a aussi ouvert le feu sur le gardien de l'immeuble, le blessant au bras.

L'AVENIR TEL QUE LE VOIT HARRY ROSEN

Quelque chose de subtil mais d'important se passe autour de nous : les attitudes qui ont été à la base des couches sociales et du monde des affaires se métamorphosent.

Ce qui touche non seulement nos attitudes vis-à-vis de la société, mais notre façon de nous habiller. Prenez l'exemple du complet foncé, porté avec chemise et cravate. Toujours parfaitement accepté en affaires, mais ce n'est plus le seul choix.

À l'heure actuelle, les tenues en vogue favorisent la légèreté et la douceur. Beaucoup moins de raideur et de rembourrage. Des lignes plus souples, plus décontractées, et surtout un plus grand confort.

Donc, bien que le complet demeure la tenue acceptable et acceptée, vous pouvez opter pour un complet que vous n'êtes pas forcé « d'habiller » pour qu'il conserve son attrait. Pour la détente, portez-le avec un chandail à col roulé ou une chemise sport. Pour les occasions plus spéciales, avec chemise et cravate.

Et comme la personnalité d'un tel complet paraît si démocratique, si confortable, vous y gagnez sur tous les fronts. Il procure plus de plaisir et fait plus d'usage.

Le veston sport a, lui aussi, subi une révolution tranquille. Son caractère est plus nonchalant, plus décontracté.

Il a acquis un sens du style qui en fait l'article de votre garde-robe aux usages les plus variés. Le veston sport Harry Rosen est un véritable passe-partout.

Ce n'est pas tout. Loin de là. Le fin mot c'est que l'attitude et le confort de chacun passent bien avant les rigueurs d'antan. Chacun peut désormais adopter une attitude conforme à sa propre personnalité.

Harry Rosen sait comment vous aider à le faire de façon appropriée et rafraîchissante. Avec goût et prudence Harry vous conduira le long du chemin des tendances actuelles en allant aussi loin que vous le souhaitez.

Ce qui ira d'une simple mise à jour de ce que vous portez déjà au «look» designer.

Voilà ce que vous réserve l'avenir.

Et cela risque d'arriver bien plus vite que vous ne le pensez.

*Cueez
L'Attitude*

**HARRY
ROSEN**

CENTRE ROCKLAND • 735-6227 • FAIRVIEW POINTE CLAIRE • 695-8921

Vous faites le **saut** des applications DOS

à celles de **Windows**^{MD}

et vous aimeriez en tirer le **maximum?**

Composez sans tarder le **1 800 607-6872**

**solution
AFFAIRES**

Microsoft[™]

JUSQU'OU IREZ-VOUS[™]

Microsoft, le logo Microsoft et Windows sont des marques déposées de Microsoft Corporation. ©1995 Microsoft Canada Inc. Tous droits réservés.

EXTRA! EXTRA!

SUBARU AUTO CENTRE

ANNONCE SA

Super vente de 3 jours

seulement

27, 28 et 29 mars
Exclusivement au 4032, Ste-Catherine Ouest

SUBARU
L'attraction intégrale

Métro Atwater
en face de la Plaza Alexis-Nihon

TOUTES LES SUBARU À UN SEUL ENDROIT

1995 IMPREZA
FAMILIALE ET BERLINE

1995 LEGACY FAMILIALE
ET BERLINE

1995 SVX

1995 JUSTY

• PAS BESOIN
DE NÉGOCIER

Le prix affiché est tellement bas
que vous en serez étonné. Hâtez-
vous pour profiter du meilleur choix.

- TOUTES LES VOITURES SONT EN SOLDE
- REPRÉSENTANTS SUBARU SUR PLACE POUR RÉPONDRE À VOS QUESTIONS
- FAITES VITE! PREMIERS ARRIVÉS, PREMIERS SERVIS
- EN RAISON DE L'AMPLEUR DE CE SOLDE, NOUS NE POURRONS MALHEUREUSEMENT DONNER DE PRIX AU TÉLÉPHONE. PASSEZ NOUS VOIR!
- PROFITEZ DE RABAIS EXCEPTIONNELS SUR NOS MODÈLES 1994

Pour vous faciliter l'achat
d'une SUBARU, nous
avons regroupé plusieurs
Subaru chez SUBARU
AUTO CENTRE pour
fins de liquidation
immédiate.

Le roulement des
stocks est un objectif
important pour nous.
Tous les véhicules
seront donc vendus en
solde, afin que tous et
chacun soient satisfaits
du prix payé.

SUBARU AUTO CENTRE

4032, Ste-Catherine Ouest, Montréal Tél.: 937-4235

Deux spécialistes du laser maintiennent leur offre aux optométristes

ROLLANDE PARENT
de la Presse Canadienne

■ Malgré les remous qu'ils ont provoqués, les ophtalmologistes montréalais Marc Mullie et Gordon Balazsi ne renient aucunement l'offre qu'ils ont faite aux 600 optométristes de la région de Montréal de leur verser la somme de 1000 \$ pour chaque cas où ils collaboreront professionnellement avant et après une chirurgie au laser Excimer.

A ceux qui les accusent d'avoir voulu acheter des patients myopes auprès d'optométristes, le spécialiste Mullie réplique qu'« en raison de l'évolution de la technologie une collaboration s'impose entre les ophtalmologistes et les optométristes qui oeuvrent dans des champs de compétence complémentaires », a-t-il fait valoir au cours d'une interview accordée à La Presse Canadienne.

Dans la lettre qu'il a fait parvenir MM. Mullie et Balazsi à la moitié des optométristes du Québec, le 25 janvier 1995, ils leur proposent « des cours de formation pour la sélection et le suivi de ces patients » et une somme globale de 1000 \$ par patient pour les examens pré-opératoires et post-opératoires.

Notons que la correction de la myopie à l'aide du laser Excimer coûte de 4000 \$ à 4500 \$ pour les deux yeux et ne requiert que quelques minutes.

« Nous sommes des professionnels qui paient d'autres professionnels pour des services rendus. C'est tout à fait différent d'une ristourne où quelqu'un est payé s'il réfère un client sans l'avoir examiné », a renchéri M. Mullie.

« Comme médecin, nous gardons le suivi médical jusqu'à ce que le patient soit stable. L'optométriste fait le suivi du patient pour ce qui est de la réfraction (vérification de la force de l'oeil).

« On ne dit pas dans notre lettre que nous allons cesser de voir le patient. C'est une interprétation qui a été faite », a ajouté l'ophtalmologiste Mullie.

Dans leur lettre du 25 janvier, MM. Mullie et Balazsi écrivent : « Il est devenu apparent qu'une collaboration étroite peut et doit exister entre ophtalmologistes et optométristes pour la sélection et le suivi des patients qui s'intéressent à ces nouvelles techni-

ques. Nous offrons donc à nos collègues optométristes des cours de formation pour la sélection et le suivi de ces patients. »

Les deux spécialistes indiquent qu'il ont déjà donné de tels cours à une centaine d'optométristes.

De plus, les deux ophtalmologistes qui travaillent à la clinique Laservue, à Montréal, estiment que le syndicat du Collège des médecins du Québec leur a fait faux bond récemment en leur demandant, par écrit, de cesser d'écrire aux optométristes pour leur offrir une rémunération.

« Cette façon de procéder constitue une sollicitation de clientèle et une façon de verser une forme de ristourne », ce qui contrevient au Code de déontologie, écrivait le syndic Rémi H. Lair, le 15 février dernier.

MM. Mullie et Balazsi affirment qu'il s'agit là d'une volte-face puisque lors d'une rencontre avec M. Lair, le 21 mai 1993, celui-ci leur aurait dit que le médecin ophtalmologiste avait le droit de rémunérer un autre professionnel (optométriste) pour les services rendus dans son champ d'activité. Ils n'ont cependant aucun écrit pour supporter le souvenir qu'ils ont de cette rencontre.

On sait que le Collège des médecins a décidé récemment de former un comité de travail au sujet du laser Excimer pour étudier notamment le partage des honoraires et des tâches entre ophtalmologistes et optométristes.

Les deux spécialistes ont pour leur part signalé au Collège des médecins la pratique de certains de leurs collègues qui paient 250 \$ pour un patient référé par un optométriste prêt à subir une chirurgie au laser Excimer.

« Il s'agit là d'une ristourne dans le vrai sens du mot puisque l'optométriste est payé pour une simple référence sans avoir rendu de services. C'est ça qu'on ne voulait pas faire », a dit M. Balazsi.

Cette semaine, les deux spécialistes participent à un congrès à San Diego, en Californie, où ils présentent des données sur les opérations chirurgicales qu'ils ont faites à l'aide du laser Excimer. « On en a fait beaucoup », a dit M. Balazsi, sans accepter d'en divulguer le nombre.

Pour mars, Cantel

Parlons loisirs.

Profitez
d'appels locaux
GRATUITS
entre 17 h
et 20 h!

CANTEL
amigo MC

On a toujours besoin d'un Amigo!

La meilleure offre sous le soleil!

Procurez-vous un Amigo avant le 31 mars et tous vos appels locaux seront gratuits les jours de semaine, entre 17 h et 20 h, pendant les 4 premiers mois. Voilà une offre dont vous reparlerez longtemps!

Les services Amigo de Cantel :
à partir de **19⁹⁵*** par mois.

- Aucun contrat à long terme (engagement minimum de 4 mois seulement)
- Aucuns frais d'inscription ou de mise en service
- Appels locaux illimités le week-end, sans frais (service Personnel Amigo)



Pour une livraison à domicile du téléphone Amigo, composez le 1 800 779-5953.

Rendez-vous sans tarder chez l'un ou l'autre des détaillants suivants :

la Baie

la Baie

EATON

AVENTURE

Canada

Zellers

K

CELLULAND

CELLULAND

Maison Sony.

biz

BUREAU EN GROS

VITRO PLUS

FUTURE SHOP

DU-RO

Radio Shack

Speedy

Lebeau

Magasin-Entrepôt

*Service Sécurité Amigo : à partir de 29,95 \$ par mois. Service Personnel Amigo : à partir de 29,95 \$ par mois. Frais d'appel local et d'appel interurbain en sus. Mensualités, frais d'appel et taxes portés au compte de votre carte de crédit. Cette offre ne peut être jumelée à aucune autre offre promotionnelle Amigo. Les utilisateurs actuels des services cellulaires Amigo peuvent profiter de cette offre en renouvelant leur contrat; composez *811 pour plus d'information. Offre valable jusqu'au 31 mars 1995.

Le Soleil de Québec a fait peau neuve : à voir dans l'édition d'aujourd'hui

PIERRE APRIL
de la Presse Canadienne
QUÉBEC

Le quotidien *Le Soleil* fait peau neuve.

L'édition de ce mardi 28 mars 1995 marque le début d'une ère nouvelle pour le quotidien de Québec, qui logeait autrefois rue Saint-Vallier et qui a maintenant pignon sur chemin Saint-Louis, dans l'immeuble moderne de la Solidarité.

Hier, à la veille du lancement du nouveau *Soleil*, la nervosité était à fleur de peau chez tous les artisans de cette première édition.

« La somme et l'importance des transformations réalisées en si peu de temps dans ce journal de 99 ans constituent probablement un record de l'industrie des quotidiens », a expliqué le président et éditeur Gilbert Lacasse au cours d'une interview à la Presse Canadienne.

M. Lacasse et le rédacteur en chef Gilbert Lavoie étaient évidemment aussi, sinon plus, nerveux que tous les autres collaborateurs de l'entreprise, mais ils étaient confiants.

Au cours des 15 derniers mois, à la direction du *Soleil* on n'a pas chômé. Il y a eu le déménagement, la mise en vente de l'ancien édifice, l'installation dans les nouveaux locaux sans perdre une seule journée de publication, la mise en branle et la réalisation de profonds changements technologiques avec tout ce que cela implique de forma-

tion (près de 10 000 heures) et la refonte graphique du journal avec ses nombreuses heures de discussions.

Aujourd'hui, *Le Soleil* renouvelé est devenu une réalité soumise en toute confiance à une clientèle sans doute surprise par l'ampleur des changements, du logo jusqu'à la présentation des annonces classées en passant par un nouveau format, qui se tiendra beaucoup mieux en mains puisqu'il a perdu 4cm de largeur et un peu moins d'un centimètre de hauteur.

Quatre cahiers

Le Soleil réinventé comporte quatre cahiers à tous les jours. Le premier sera celui des nouvelles, le second inclura les arts, les spectacles et les divertissements, le troisième traitera des questions d'argent, d'économie et de finance et le quatrième de sports.

« Ce qu'il a fallu, au cours des 15 derniers mois, de volonté, de créativité, de confiance, de travail et de capital pour amener *Le Soleil* à ce jour du 28 mars est absolument énorme », écrit M. Lacasse dans son message de circonstance aux lecteurs.

Le président et éditeur ajoute que dans tout ce branle-bas, « impensable sans la collaboration de tous les employés », la direction et cinq syndicats ont aussi réussi à renouveler sans conflit des conventions collectives de trois ans.

« Voilà peut-être le témoignage

le plus éloquent de la confiance du personnel dans le plan de relance du journal et de sa volonté d'y participer à plein », a souligné M. Lacasse.

Hier, le rédacteur en chef Gilbert Lavoie pensait déjà à ce que deviendra au fil des jours le contenu du nouveau *Soleil*. « Le nouveau contenant, a-t-il expliqué, nous entraînera à changer le contenu. Ça nous forcera à encore plus de créativité, à une plus grande agressivité dans la recherche de l'information. »

« La chirurgie esthétique » du journal, comme l'explique le journaliste Jacques Drapeau dans un papier sur la refonte graphique, est signée Lucie Lacava. C'est elle qui a refait l'image du *Devoir* en 1992. Ce travail lui a valu le grand prix de l'International Society of Newspaper Design.

Aujourd'hui, 85 employés du *Soleil* se sont portés volontaires pour aller présenter, personnellement, dans tous les coins de la région de la capitale leur nouveau journal.

« C'est le tiers de nos effectifs », a fièrement confié M. Lacasse.

Dans la salle de rédaction, hier, les responsables de l'information, les directeurs de l'information, les chefs de pupitre étaient devant leur écran cathodique tout neuf et se souhaitaient bonne chance en se croisant les doigts. On en a même entendu s'échanger le mot de Cambronne avant de s'atteler à la tâche d'accoucher du nouveau bébé.

ARGENT DISPONIBLE

Problèmes de liquidités?
Prêt commercial seulement
Confidentiel
Finance Rapide Cie Ltée
342-4488

RÉSULTATS

Tirage du 95-03-27				
7	8	9	10	11
15	17	28	30	34
35	41	42	48	50
52	55	59	62	69

Prochain tirage: 95-03-28

T V A, LE RESEAU DES TIRAGES

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

FAITES
LE PREMIER
PAS. DONNEZ.

1265 rue Berri, bureau 782,
Montréal / Québec H2L 4X4 Te. (514) 987-9907

LA PLACE...

POUR UNE

HONDA

CLIMATISEUR
SANS FRAIS
CIVIC '95 ET
ACCORD «L.I.



95 CIVIC BERLINE
(ÉDITION SPÉCIALE)

*229\$ / MOIS
+ TAXES

95 CIVIC HATCHBACK

*183\$ / MOIS
+ TAXES

TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS

* Bail 48 mois, 2 000 \$ comptant ou échange équivalent, 96 000 km gratuits, aucune obligation d'achat à la fin du bail.

HONDA blainville

700, boul. Labelle, Blainville
(aut. des Laurentides, sortie 25)
435-1122 / 875-1920

La Golf 1995



SEULEMENT
199\$*
MOIS*
PENDANT 36 MOIS
ENTRETIEN COMPRIS

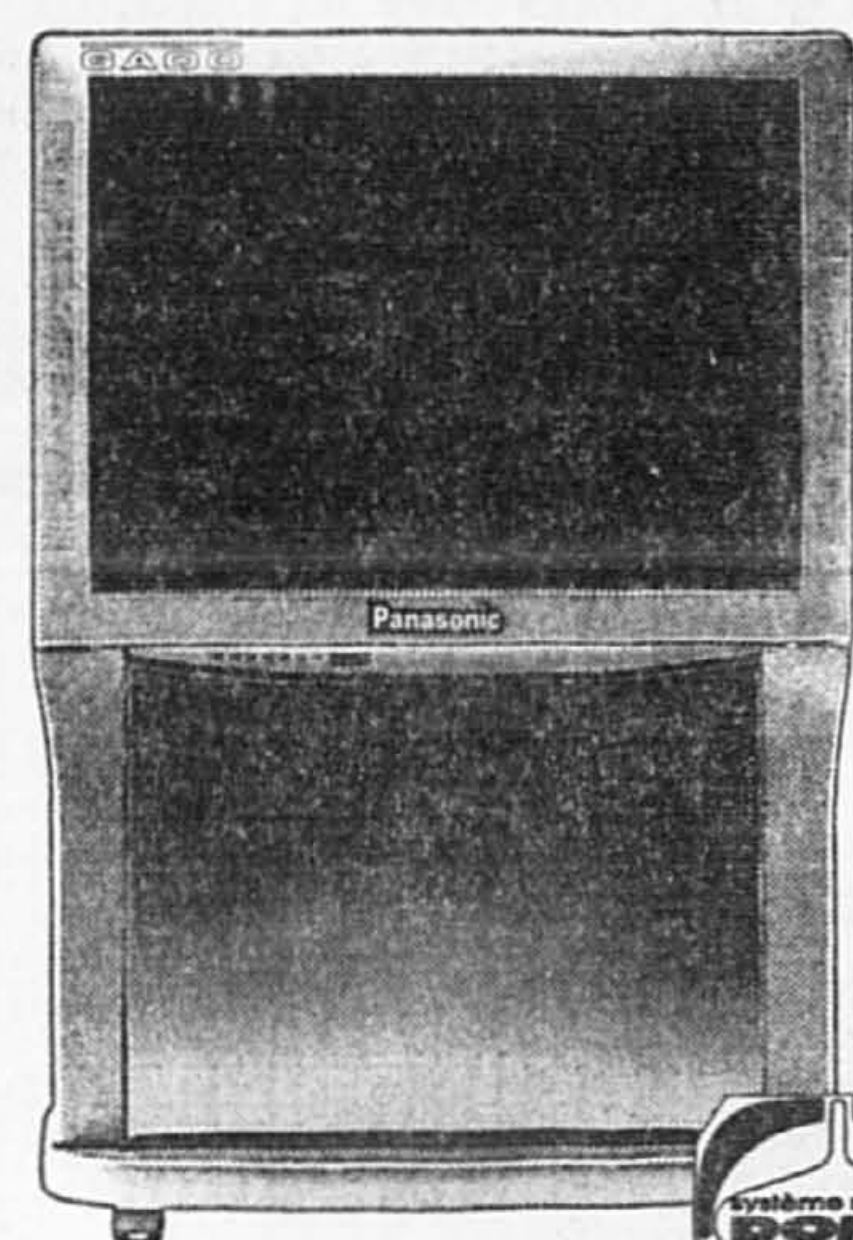
*Location-bail de 36 mois. Comptant de 2 300 \$ ou reprise équivalente : première mensualité, dépôt de sécurité de 250 \$, frais d'immatriculation, de transport et de préparation et taxes applicables en sus. Allocation de 20 000 km par année, 10¢ par km excédentaire. Offre sujette à l'approbation du crédit par V.C.I. et valide jusqu'au 14 avril 1995. L'entretien recommandé par le manufacturier est gratuit.

SEULEMENT CHEZ:
LES AUTOMOBILES LAUZON
1384, boul. Labelle
Blainville
430-1460

LES AUTOMOBILES NIQUET
1905, boul. Sir-Wilfrid-Laurier
Saint-Bruno
653-1553

LES AUTOMOBILES POPULAR
5441, rue Saint-Hubert
Montréal
274-5471

LA GAOO DE Panasonic.



Financement
disponible

27" Série XF
Modèle CT 27 X F11

- écran ultra-plat
- télécommande «Easicon» multi-marque
- système sonore Dome
- nouveau coffret compact au fini satiné

999\$

BASE EN SUS

972, boul. St-Laurent, Montréal. Tél.: 861-8050 / 0143

AUDIOVILLE

vous offre la lune!

Parlons affaires.

Une jupiter de bonne affaire!

Achetez un téléphone avant le 31 mars et nous déduirons

129,95 \$ de votre premier compte mensuel*.

Côté argent, voilà une affaire en or!

La Solution Affaires de Cantel :
seulement **49⁹⁵** par mois.

- 50 minutes par mois d'appels locaux, sans frais
- Appels locaux illimités le week-end, sans frais
- 50 ¢ la minute, appels locaux supplémentaires

CANTEL
SOLUTION
AFFAIRES

Achetez un téléphone
à 129,95 \$ et nous
vous rembourserons
129,95 \$!

Prix du téléphone
129,95 \$

Rabais de Cantel
129,95 \$

Coût après rabais
0 \$*

(Rabais également offert sur d'autres modèles)



Téléphone portatif Motorola 850.

Renseignez-vous aussi sur nos téléavertisseurs.

Rendez-vous sans tarder chez un dépositaire agréé :

MONTRÉAL
5496, rue Notre-Dame Est
(514) 254-5454
2360, rue Notre-Dame Ouest
(514) 983-1666
770, rue Notre-Dame Ouest
(514) 875-9512
1247, av. du Collège McGill
(514) 871-1871
BROSSARD
7005, boul. Taschereau, bur. 150
(514) 926-3111

DRUMMONDVILLE
1565, boul. Lemire
(819) 478-0851
GATINEAU
360, boul. Maloney Ouest, bur. 1
(819) 663-8580
GRANBY
99, rue Bouchard
(514) 777-6612
JOUETTE
517, rue St-Charles Borromée Nord
(514) 755-5000

LAVAL
379, boul. Curé-Labelle
(514) 622-0303
1696, boul. des Laurentides
(514) 629-6060
3364, boul. Saint-Martin Ouest
(514) 682-2640

Centres de communications

REPENTIGNY
110, boul. Industriel
(514) 581-4666
ST-HUBERT
3399, boul. Taschereau
(514) 676-3963
ST-JÉRÔME
116, boul. du Carrefour
(514) 438-3543

ST-LAURENT
6315, ch. Côte-de-Liesse, bur. 102
(514) 738-3833
ST-LÉONARD
5954, boul. Métropolitain Est
(514) 257-8826

TERREBONNE
1257, boul. des Seigneurs
(514) 964-1964
TROIS-RIVIÈRES
5335, boul. des Forges
(819) 372-5000

FUTURE SHOP
ENTRÉE DE L'ÉLECTRONIQUE

LA CABINE
TÉLÉPHONIQUE

* Cette offre s'adresse uniquement aux nouveaux abonnés au programme Affaires, sous réserve d'approbation de crédit. Le rabais de Cantel n'inclut pas les taxes applicables. Le modèle illustré ci-dessus est offert en quantité limitée. Cette offre est disponible seulement chez les dépositaires participants. Engagement minimum d'un (1) an. Frais de résiliation applicables. / *Frais en sus : mise en service, accès au système, service de déplacement, services optionnels, appels interurbains et taxes.

Se frotter à la SAAQ coûte cher à un accidenté

LILIANNE LACROIX

C'est le matin même de l'audition à la Commission des affaires sociales que la Société de l'assurance automobile du Québec, après plusieurs années de bataille, a finalement admis que l'accidenté M. Marcel Lalonde avait subi le 7 avril 1991 et ses problèmes lombaires étaient liés. Une victoire pour M. Lalonde ? Pas si sûr que cela.

Parce que M. Lalonde devra comme de raison payer non seulement son avocat, mais aussi déboursier un dédommagement substantiel pour le médecin qui devait confirmer ce jour-là que son patient lui avait, dès sa première visite, parlé d'un mal de dos. La lutte de M. Lalonde lui aura coûté quelque 5 000 \$. La Société l'eût-elle averti quelques jours à l'avance de sa décision de se désister qu'il aurait pu économiser des centaines de précieux dollars.

Ce jour-là, pourtant, M. Lalonde a cru, malgré l'odieuse de la situation, qu'il avait eu raison de la SAAQ. Il a vite déchanté. Si elle a reconnu que l'accidenté et son mal de dos étaient reliés, la SAAQ considère toujours ne rien devoir à M. Lalonde : « L'étude de votre dossier nous a permis d'établir que vous êtes capable de reprendre votre emploi de consultant en marketing depuis le 20 janvier 1992. Par conséquent, votre période d'incapacité et les versements de l'indemnité de remplacement du revenu prennent fin la veille de cette date », lui écrivait l'organisme le 29 septembre 1994, soit un mois après l'audition.

M. Lalonde a effectivement travaillé. Mais les maux de tête, les maux de dos, le manque de concentration l'ont empêché de donner sa pleine mesure. Le 23 septembre 1993, ce père de quatre enfants de deux à 13 ans perdait son dernier contrat et ses possibilités de poursuivre, du moins pour l'instant, ce travail de consultant qui lui avait rapporté plus de 100 000 \$ annuellement avant l'accident.

« Vos problèmes de santé continuent, le manque de temps à consacrer à ce

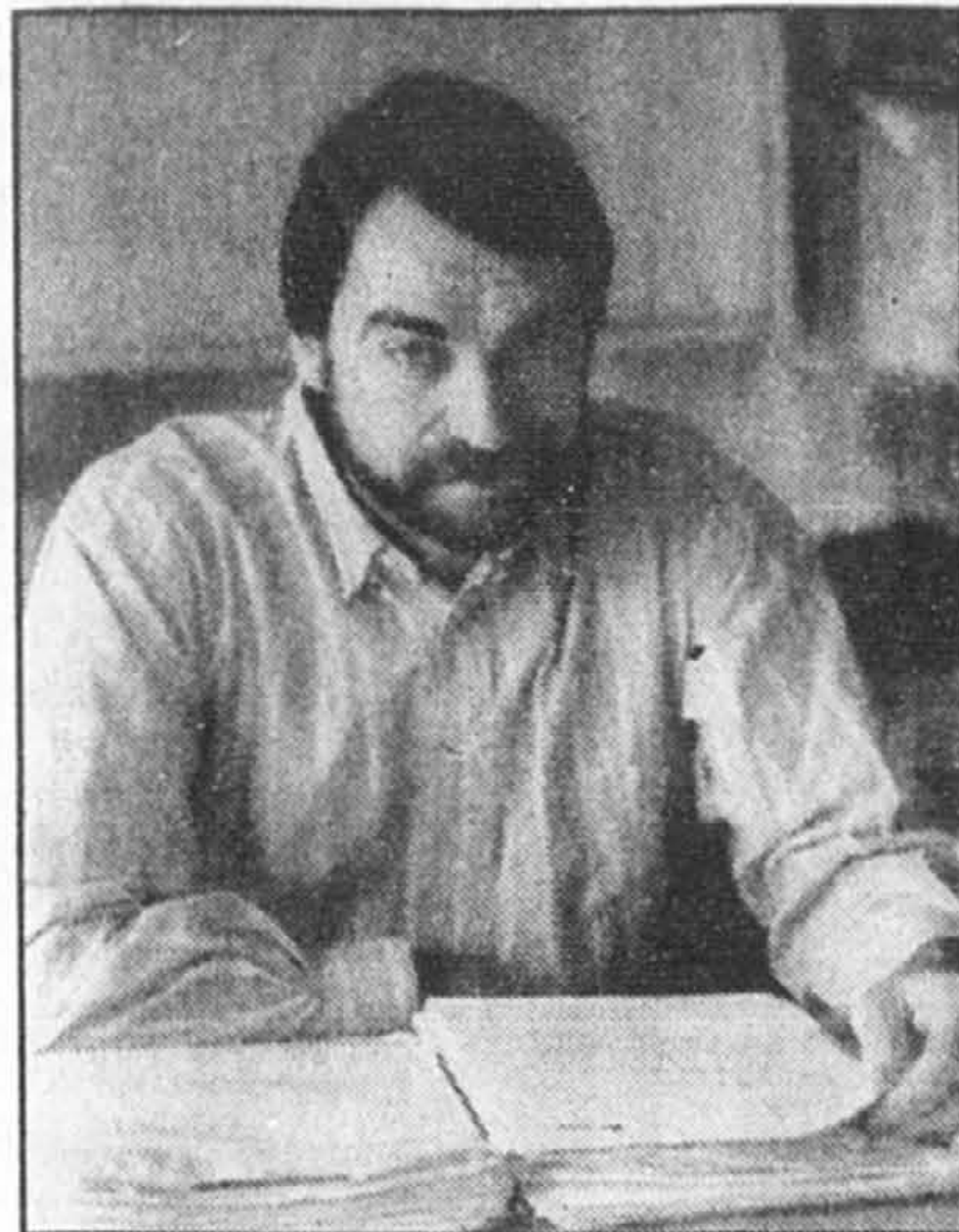


PHOTO ARMAND TROTIER, La Presse

La SAAQ a finalement admis que les maux dont M. Marcel Lalonde souffrait étaient reliés à son accident d'auto. Mais M. Lalonde n'est pas au bout de ses peines.

contrat dû à vos fréquentes visites à l'hôpital ainsi que vos migraines très fréquentes qui provoquent un manque de concentration énorme sans oublier vos pertes de mémoire, ne vous permettent pas de mener à bien ce contrat... Nous croyons que votre santé devrait être votre préoccupation première et urgente », lui écrivait alors son dernier employeur dans une lettre de congédiement.

Maintenant que la question de la relation entre les maux de dos et l'accident est réglée, le voici revenu à la case départ. C'est désormais à la question d'incapacité qu'on s'attaquera, d'abord devant l'agent d'indemnisation, puis en révision, puis devant la CAS si M. Lalonde n'est pas d'accord avec les jugements.

Il en a encore pour quelques années, sans compter les milliers de dollars et toute l'énergie qu'il devra y englober.

Questions soulevées

Le cas soulève tout de même quelques questions.

Revenons à ce fameux matin d'audition devant la CAS. La Société savait très bien que M. Lalonde devait se présenter ce matin-là avec un médecin prêt à témoigner qu'il avait oublié de consigner au dossier les douleurs lombaires décrites par M. Lalonde parce qu'un problème plus urgent (une jambe noire et enflée) l'avait accaparé. Une physiothérapeute qui l'avait traité avait elle aussi fait savoir que son patient s'était plaint de mal de dos.

Pourquoi la Société a-t-elle traîné le cas pendant des années pour finalement se désister le matin même de l'audition devant la CAS ? Sachant qu'elle ne gagnerait pas, la SAAQ a-t-elle tout simplement tenté, comme on l'en accuse souvent, d'avoir l'accidenté à l'usure et de le décourager de poursuivre des recours pourtant tout à fait justifiés ?

Selon le docteur Marc Giroux, directeur des services médicaux à la SAAQ, l'organisme aurait au contraire voulu... « donner la chance au coureur ».

« Il ne s'agit pas d'un cas typique, dit-il. La lombalgie est apparue sur papier seulement 18 jours après l'accident, ce qui est inhabituel. Aucune preuve objective d'hernie ou de fracture n'était visible. Malgré tout, la SAAQ a accepté d'aller au-delà du témoignage de ses experts et a reconnu la relation entre l'accident et les problèmes de dos. »

Selon lui, la SAAQ, loin d'essayer d'épuiser son opposant, aurait plutôt choisi de donner à l'accidenté le bénéfice du doute. Par générosité.

Quant au désistement transmis le matin même à l'accidenté, le docteur Giroux explique qu'on avait tenté de joindre son avocat LA VEILLE mais sans succès.

— Dans une longue analyse de cas re-

mise à la SAAQ le 7 avril 1994, deux experts, le neurologue Jacques Lachapelle et le chirurgien orthopédiste Paul-Émile Renaud, concluent que « les blessures subies lors de l'accident d'automobile n'ont laissé aucune séquelle objective au niveau de la sacro-iliaque gauche, de la région lombaire, du genou, de la jambe, de la cheville et du pied gauches ».

En se désistant le matin même de l'audition, la SAAQ reconnaît-elle que ses experts se seraient trompés ?

— Non, réplique le docteur Giroux. Il n'y a pas de preuve objective, mais dans ce cas, on est allé au-delà de ce qui se fait habituellement.

Selon le docteur Giroux, le cas de M. Lalonde constituerait une exception malheureuse.

Selon plusieurs accidentés qui ont dû se frotter au système, le traitement administratif, avec sa lourdeur et sa lenteur, est tout à fait typique. Les plus échaudés n'hésitent pas à ajouter que le système est justement conçu pour écoeurer le plus de plaignants possible en cours de route.

S'il a gagné sur un plan, M. Lalonde doit maintenant recommencer tout le processus pour démontrer son incapacité actuelle : « L'élément fondamental, c'était de prouver la relation entre l'accident et le problème de santé, dit le docteur Giroux. C'est acquis. Maintenant, on doit établir l'incapacité ».

— La SAAQ connaît déjà le dossier. Pourquoi recommencer le tout à zéro et étreindre la cause indéfiniment ?

« Le processus est très judiciaire, admet le docteur Giroux. On regarde actuellement la possibilité d'humaniser et de déjudiciariser. M. Lalonde ne se retrouve pas dans un cul-de-sac, mais dans un labyrinthe. C'est pénible, je vous l'accorde. » Le médecin n'a pas voulu préciser quelles avenues la SAAQ explorait pour humaniser sa machine.

Malgré toutes ses peines, M. Lalonde se considère chanceux : « J'avais une assurance-invalidité. C'est pour cela que je n'ai pas encore tout perdu. Mais qu'en est-il de ceux qui n'ont pas cette chance ? »

Un combat inégal contre une machine bureaucratique

LILIANNE LACROIX

M. L. a toujours préparé toutes ses missives avec soin. Des lettres propres et intelligentes, bien écrites et sans la moindre faute. Dès le départ, tout lui est apparu extrêmement simple, comme une évidence. Il avait été blessé, il était assuré... et pas par n'importe qui, par le gouvernement lui-même, alors pas de problème ! Mais ça ne s'est pas tout à fait passé ainsi.

Le 21 juin 90, alors qu'il avait 58 ans, M. L. a eu un grave accident d'auto. Une voiture qui a brûlé un feu rouge a frappé sa portière. Le conducteur n'avait ni assurances, ni permis de conduire.

Pendant plusieurs jours, M. L. s'est retrouvé entre la vie et la mort à l'hôpital Royal-Victoria. Il avait une blessure à l'oeil ; son omoplate, son épaule et sa jambe droite étaient fracturées ; il avait un poumon perforé et le genou fêlé, en plus de vertiges et de douleurs un peu partout, dans le cou, les hanches, le bas du dos. Quant à son rein gauche, c'est le médecin qui lui a appris « qu'il avait éclaté comme un oeuf dans la poêle ». Le conducteur fautif s'en est tiré avec une amende de 300 \$.

Pendant presque un an, M. L. a touché des indemnités de remplacement de salaire jusqu'à ce qu'un médecin, le 22 mai 1991, le juge apte à retourner à son travail d'homme de service chez un concessionnaire automobile.

« Le patron n'a jamais voulu me laisser essayer, il avait trop peur d'un accident. Je pesais à peine 110 livres, mon corps était tout croche, je boitais et à cause de mon rein éclaté qui continuait de suinter, je sentais le mort... »

— Votre patron n'est pas médecin, lui a répliqué la SAAQ.

— Non, mais moi-même je sens que je ne suis pas capable. Et puis, que puis-je faire si mon patron ne veut même pas me laisser essayer ?

Depuis maintenant cinq ans, M. L. se retrouve donc dans une position ridicule. D'un côté, il essaie désespérément de prouver à la SAAQ que ses maux (vertiges, maux de dos) l'empêchent de travailler. De l'autre côté, il essaie tout aussi désespérément de prouver à son patron, à coups de griefs syndicaux, qu'il est apte au travail et que celui-ci devrait le reprendre à son service.

« Mais monsieur, vous n'êtes vraiment pas en état de travailler », lui ont dit deux médecins qu'il a consultés pour essayer de s'en sortir. Pour ne pas perdre son emploi (au bout de deux ans d'incapacité, on aurait pu le remercer), c'est lui qui a supplié un spécialiste consulté de le déclarer « apte au travail ».

Une fois de temps en temps, pendant des semaines ou des mois, on lui trouve au garage un petit emploi. C'est justement en enlevant une banquette de camionnette qu'il se blesse à nouveau au dos. Présentement, il reçoit régulièrement un chèque de la CSST.

Depuis l'accident d'auto, son patron essaie de se débarrasser de lui. M. L. sait qu'il ne pourra pas se battre indéfiniment à coups de griefs. « Tout ce que j'avais avant mon accident, ce sont des félicitations. Depuis, je ne suis plus le même homme », dit-il.

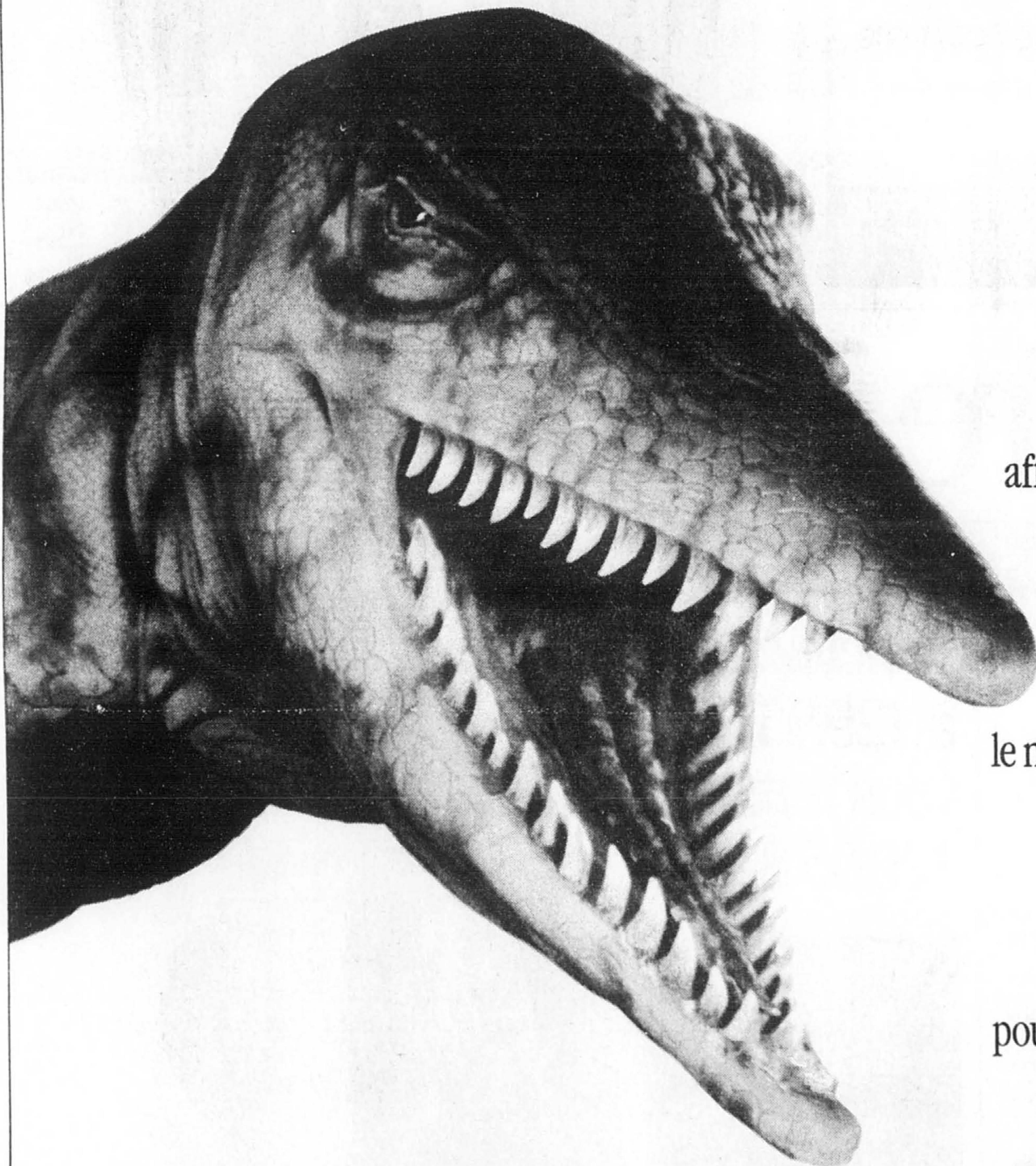
M. L. a toujours contesté l'interprétation de la SAAQ qui l'a considéré apte au travail du 22 mai 91 au 10 septembre 92 et lui a alors coupé ses prestations. Mais face aux médecins spécialistes embauchés par la SAAQ à titre d'experts, l'avis des deux omnipraticiens qui l'avaient déclaré inapte au travail n'a pas pesé lourd en révision. Pour M. L., un diagnostic de médecin, c'était comme la parole de Dieu. Comme il n'avait pas songé à obtenir aussi des témoignages plus crédibles de spécialistes, il s'est retrouvé gros Jean comme devant. Un Ti-Clin devant un géant.

Comme beaucoup d'accidentés, M. L. est persuadé d'avoir raison. Ne lui manque que les preuves...

De la même façon, il a contesté l'évaluation des séquelles de six et demi p. cent qui lui ont été accordées et qu'il estime plus importantes, mais encore là, il a perdu en révision. Sa cicatrice n'était pas assez large, quant à son rein perdu, il avait l'autre pour continuer à vivre. Un seul rein perdu, ça ne vaut rien. Et ainsi de suite. Il n'a jamais non plus réussi à persuader la SAAQ que les vertiges qui le handicapent depuis le moment de l'accident y sont bien reliés. L'année où il s'est retrouvé sans travail, M. L. a dû retirer 40 000 \$ de la banque. Mais il a encore le goût de se battre et c'est pourquoi il a porté sa cause devant la CAS.

Le jour où son patron réussira enfin à le mettre à la porte, que lui restera-t-il ?

Des accidentés comme M. L., il y en a des dizaines. Certains sont des fraudeurs, des gens qui essaient d'en passer une petite vite à la SAAQ. Les autres sont des gens honnêtes qui se frottent tout simplement manger tout ronds par un système beaucoup trop fort pour eux, des gens que ce combat inégal jettera parfois dans la misère.



Aussi

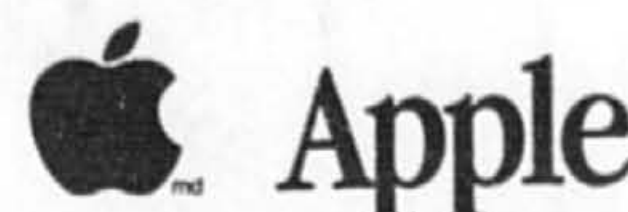
affolant que

le multimédia

pourrait l'être.

Le multimédia apprivoisé.

On prétend qu'un grand nombre d'ordinateurs font du multimédia. Pourtant, avec plusieurs d'entre eux, une opération aussi simple que le chargement d'un CD-ROM vous fait vivre une expérience des plus affolantes. Si vous désirez un ordinateur multimédia qui fonctionne vraiment, un seul choix s'impose : le Macintosh™ d'Apple. C'est l'ordinateur le plus facile à installer, à comprendre, et, surtout, à utiliser. Tous les Mac™ sont équipés de fonctions vidéo et audio intégrées, ce qui n'est pas le cas pour la plupart des autres ordinateurs. De plus, si vous avez besoin de soutien technique, vous pouvez compter sur notre service d'assistance téléphonique, et ce, 24 heures sur 24. Passez chez votre concessionnaire autorisé Apple dès aujourd'hui. Pour obtenir le nom du concessionnaire le plus près de chez vous, composez le 1 800 665-2775, poste 280.



La police japonaise pense que l'attentat au gaz visait d'abord la police nationale

Une série de concordances semblent étayer la thèse des enquêteurs

Associated Press
TOKYO

■ Une semaine après le drame du métro de Tokyo, les enquêteurs auraient trouvé des éléments laissant supposer que l'attentat au gaz sarin visait en fait les employés de la police nationale.

Parallèlement, après l'ouverture d'une enquête pour « préparation d'homicides », la police aurait découvert du matériel digne d'un laboratoire chimique dans l'un des locaux de la secte Aum, que ses adeptes appelaient le « ministère de la Science ».

Quincaillerie très spécialisée
Selon l'agence Kyodo, la police aurait saisi un spectrophotomètre à infra-rouges, utilisé pour les analyses chimiques, et du matériel de chromatographie servant habituellement à séparer les composants chimiques.

Accueillis, comme chaque jour depuis le début des perquisitions, par un essaim de journalistes, les policiers, munis de leurs habituels masques à gaz et canaris, sont entrés dans le bâtiment de trois étages sans fenêtres, dans une commune située au pied du Mont Fuji. De longs tuyaux, faisant apparemment partie d'un système d'aération élaboré, courent le long des murs couverts de bâches.

Dans le dos de la déesse
Derrière les portes de fer, un relief de cinq mètres représentant Shiva, la déesse hindoue de la création et de la destruction, et la main d'un dieu couvre le mur du rez-de-chaussée. La police aurait trouvé des produits chimiques entassés dans une pièce située derrière les reliefs.

Les dirigeants d'Aum, qui ont porté plainte contre la police après les perquisitions de la semaine dernière, ont toujours formellement démenti toute implication de la secte dans l'attentat de Tokyo, qui n'a toujours pas été revendiqué, et dans celui de Matsumoto, en juin dernier, qui a fait sept morts également victimes du sarin.

Selon la presse japonaise, les enquêteurs auraient découvert que l'attentat de Tokyo, qui semblait d'abord destiné à frapper au hasard un grand nombre de victimes, aurait pu viser plus précisément la police japonaise. Si rien ne permet de tirer de fermes conclusions, la disposition des paquets contenant le gaz toxique dans les voitures du métro suit toutefois un schéma troublant.

Inquiétantes concordances

En effet, les enquêteurs ont immédiatement remarqué que les cinq trains des trois lignes de métro dans lesquels le sarin avait été placé devaient tous passer par la station Kasumigaseki, au cœur du centre administratif de la capitale, où sont situés notamment les ministères des Affaires étrangères et des Finances ainsi que les bureaux du département de la police de Tokyo.

Par la suite, les enquêteurs ont observé que les paquets étaient tous disposés dans des voitures s'arrêtant devant la sortie A2, située au-dessous de l'Agence de la police nationale qui jouxte les bureaux de la police de Tokyo. En effet, selon l'organisation rigoureuse du métro japonais, l'ordre des voitures détermine des arrêts précis.

Enfin, l'heure de l'attentat correspond aux horaires de travail de la police japonaise. Les trains touchés par l'attentat devaient arriver à Kasumigaseki aux environs de 8 h 10 : à cette heure-là, peu d'employés des ministères, qui travaillent à partir de 9 h, se trouvent dans le métro. En revanche, les employés de la police commencent leur journée à 8 h 30.

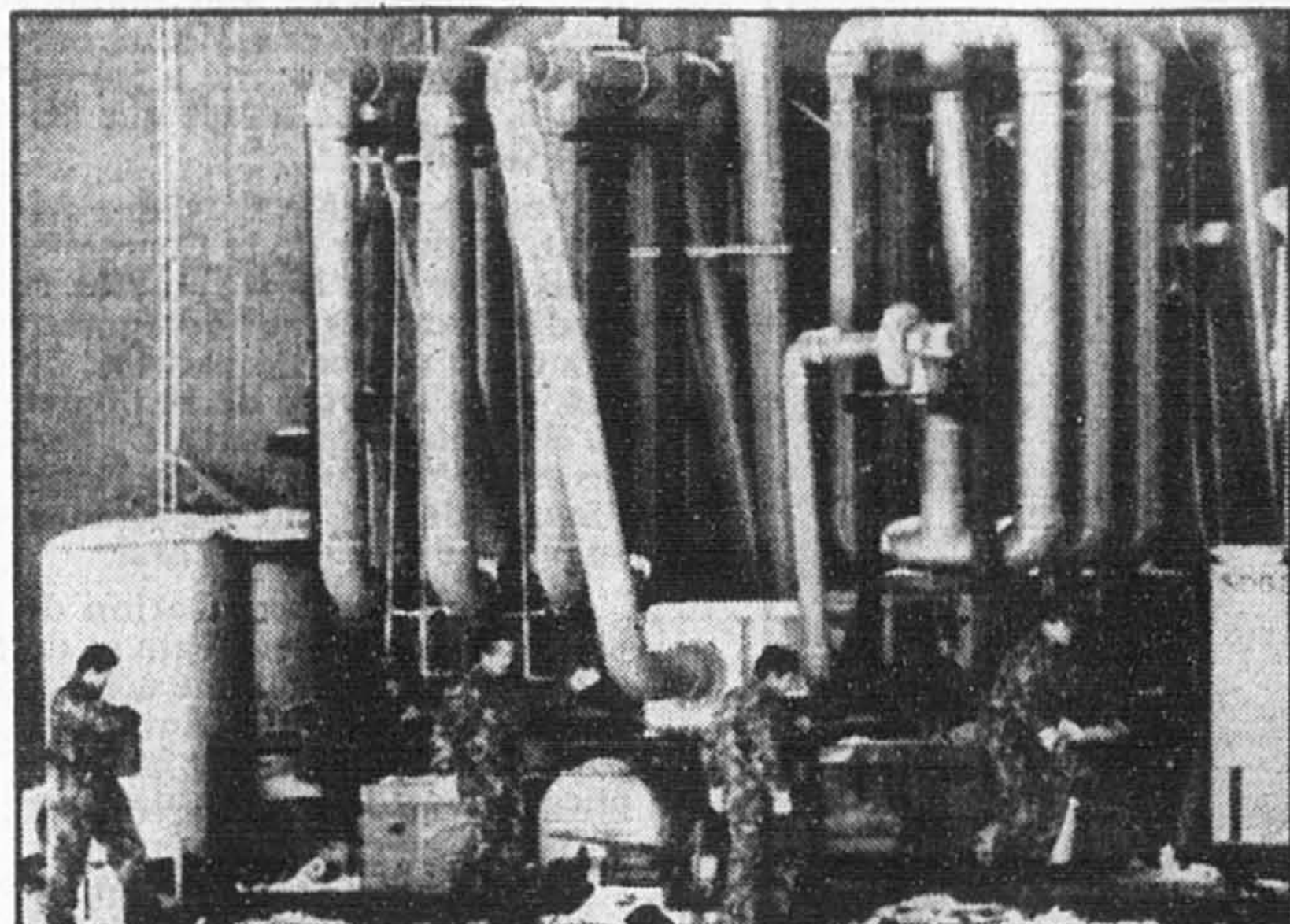
La police de Tokyo a précisé que 70 membres de son personnel avaient été intoxiqués. La police nationale a en revanche refusé de préciser le nombre de ses employés victimes du gaz toxique.

Trois magistrats tués en juin dernier

Par ailleurs, trois magistrats chargés de procès mettant en cause la secte Aum avaient trouvé la mort dans l'attentat de Matsumoto, dans le centre du Japon, en juin dernier, a déclaré à l'Associated Press un porte-parole de la cour de Nagano. L'attentat au gaz avait eu lieu quelques semaines avant le jugement.

Après la découverte de plusieurs tonnes de produits chimiques utilisés dans la fabrication du gaz sarin, la police a annoncé dimanche l'ouverture d'une enquête sur la secte Aum pour « préparation d'homicide », le seul usage possible du sarin étant de donner la mort.

Ce chef d'accusation inhabituel, qui n'est passible que d'une peine maximale de deux ans de prison, n'établit pas encore officiellement la suspicion de l'implication de la secte dans l'attentat de Tokyo dans lequel 10 personnes ont été tuées et près de 5000 autres intoxiquées.



Le système d'épuration de l'air de l'immeuble abritant la secte Aum, au pied du mont Fuji.



Un membre de la secte Aum portant un casque muni d'électrodes. Ce type d'appareil, selon la police, servirait à des lessivages de cerveaux.



Enquêteurs munis de masques à gaz fouillant l'enceinte de la secte Aum au pied du Fuji.

DEMANDEZ NOTRE SPÉCIAL



1995 LUMINA-VAN
7 PASSAGERS.

247\$* PAR MOIS

*LOCATION 36 MOIS, 24 000 KM ANNUELLEMENT. 4^e KM EXCÉDENTAIRE, MISE AU COMPTANT 2745\$. + TAXE + 1^{er} VERSEMENT ET DÉPÔT DE GARANTIE DE 300 \$. TRANSPORT EN SUS.

CLERMONT
Chevrolet Geo Oldsmobile Cadillac

5363 Saint-Denis (au sud du boul. Rosemont) 279-6301

Fait
n°11
sur la
SP

Deux fois plus de femmes que d'hommes sont atteints de sclérose en plaques.

Société canadienne de la
Sclérose en Plaques

1-800-268-7582

Aaaaaaaaaaaaaaaaaah!

199\$* par mois

Location, terme de 30 mois.
Versement initial de 2 175 \$.

MON PRIX EST DONC BIEN PETIT!



Neon 1995
de Dodge et Plymouth

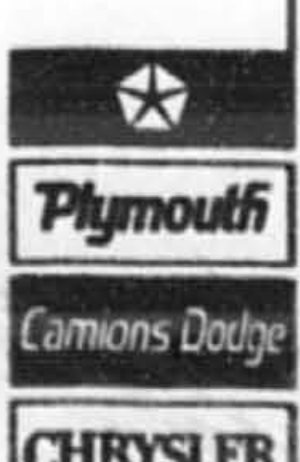
Ne manquez pas cette occasion unique de revenir à la maison avec la compacte la plus populaire au pays. Mettez un terme à vos recherches et offrez-vous la «Voiture de l'année» et la «Meilleure voiture économique» selon l'AJAC*.

neon

L'ensemble 21A comprend : • Deux coussins de sécurité, de série • Poutres latérales de portes, de série • Boîte manuelle à 5 rapports • Moteur de 2 L, 132 chevaux, 16 soupapes • Suspension indépendante aux 4 roues • Habitacle avancé • Et plus encore

Association publicitaire des concessionnaires Chrysler Inc.

LE CONCESSIONNAIRE CHRYSLER DE VOTRE RÉGION.
QUELQU'UN DE FIABLE.



* Tarif mensuel établi d'après la description du véhicule ci-haut. Terme de 30 mois, avec versement initial ou échange équivalent. Immatriculation, assurances et taxes en sus. Sous réserve de l'approbation de Chrysler Credit Canada Ltée. Un dépôt de sécurité équivalent à un versement sera exigé. Location pour usage personnel. Rachat non requis. Le locataire est responsable de l'excédent de kilométrage après 62 500 km, au taux de 6 \$ le km. † Association des journalistes automobiles du Canada.

Grand appartement ensoleillé à louer.



Protegé S 1995

à partir de
199\$ / PAR MOIS
 48 MOIS*
 ou 12 495\$

LOCATION
Personnalisée
MAZDA

La Protegé S est la voiture la plus spacieuse de sa catégorie. Elle est tellement logeable que vous aurez envie d'y habiter. Surtout à un tel prix et accompagnée de la très rassurante garantie Mazda de 5 ans. Venez donc faire un essai routier!

Les concessionnaires



Je me sens bien

*Prix spécial Mazda : L'offre s'applique aux Mazda Protegé S neuves 1995 en stock, achetées et livrées chez les concessionnaires Mazda participants à compter du 3 mars 1995, pour une durée limitée. Le prix tient compte de toutes les mesures d'encouragement du fabricant au concessionnaire. Transport, préparation par le concessionnaire, taxes et autres frais du concessionnaire en sus. Taux de location personnalisée Mazda : Le taux ne s'applique qu'au modèle neuf Protegé S 1995 décrit ici pour une location de 48 mois. Des termes plus courts sont offerts. Un versement initial de 2 600 \$ ou échange équivalent et un dépôt de 250 \$ sont requis au moment de la transaction. L'obligation totale contractée est de 12 402 \$, comprenant le transport et la préparation. Limite de 100 000 kilomètres. Frais de 0,08 \$ (8 cents) le kilomètre additionnel. Sujet à l'approbation du crédit. Les offres de prix spécial et de taux de location ne peuvent être combinées. Les offres sont valides exclusivement pour des achats au détail à partir du 3 mars 1995 et pour une durée limitée. Frais d'immatriculation, assurance et taxes en sus. Votre concessionnaire peut vendre ou louer à moindre prix. Voir les concessionnaires participants pour les détails. Les stocks peuvent varier selon les concessionnaires.

Un double meurtre aurait été causé par un vol de marijuana

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

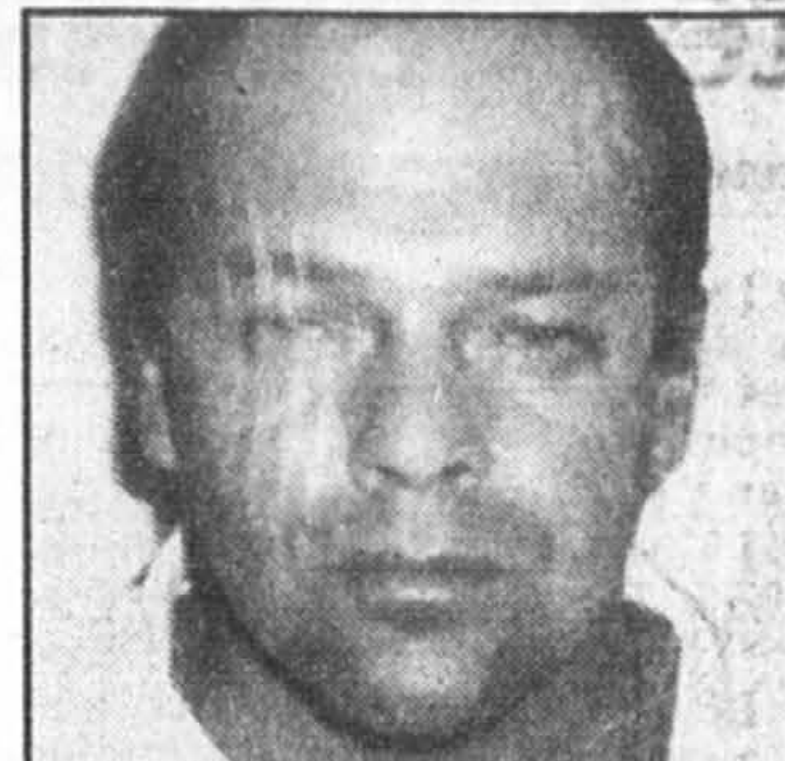
■ C'est parce qu'il soupçonnait Daniel Robidoux de lui avoir volé des « cocottes de pot » (têtes de plants de marijuana à fleurs femelles) que Michel Barbeau l'aurait assassiné à Sainte-Adèle, en même temps que Michel Gauthier.

C'est ce que Me Guylaine Aspirot, procureur de la Couronne, a dit hier aux huit femmes et quatre hommes qui composent le jury au procès de Barbeau, 38 ans, dans l'exposé de la preuve qu'elle entend présenter. Ce procès est présidé par le juge Pierre Pinard, de la Cour supérieure, au palais de justice de Laval.

Deux chefs d'accusation de meurtre au premier degré et un autre de complot ont été déposés contre Barbeau, de Mont-Rolland. Il aurait agi avec un complice, Vincent Demers, de Sainte-Adèle.

Les deux victimes auraient été tuées le 2 août 1993 à l'ancienne résidence de Barbeau, à Sainte-Adèle. Même s'il l'avait vendue, il y avait encore accès, a souligné Me Aspirot.

Ce n'est que le 21 juillet de



Michel Barbeau, accusé de double meurtre.

l'année suivante que les corps décapités de Robidoux et de Gauthier ont été découverts dans quatre sacs de plastique dans différents endroits de cette localité de villégiature des Laurentides.

Gauthier, 40 ans, et Robidoux, 33 ans, étaient disparus en même temps de Laval.

Ce procès devrait durer plus de quatre semaines. Des policiers de trois services, Laval, Sûreté du Québec et Sainte-Adèle, seront appelés à la barre.

Arrêté une 11e fois en deux ans pour avoir harcelé son ex-amie

YANN PINEAU

■ Paul Bégin, 53 ans, a été arrêté hier par des policiers du poste 31 pour la 11e fois en deux ans. Comme les autres fois, la police reproche au quinquagénaire de harceler son ex-concubine, Dominique D., qu'il ne parvient pas, semble-t-il, à oublier.

Cette fois-ci, Mme D. accuse Bégin d'avoir fracassé une vitre de son auto et d'avoir volé la pancarte « à vendre » qui se trouve devant sa propriété. Bégin devrait donc comparaître aujourd'hui devant la Cour du Québec pour répondre à au moins six chefs d'accusations, dont trois de bris de condition, un de vol, un de méfait et un de harcèlement criminel.

Cette triste histoire a commencé avec la rupture du couple, en juin 1993, quand Mme D. a dû faire appel à la police pour expulser Bégin de son domicile. Depuis, l'amoureux éconduit, qui est presque voisin de son ex-concubine, l'a harcelée, surveillée, insultée et a même mis de la colle dans la serrure de sa porte!

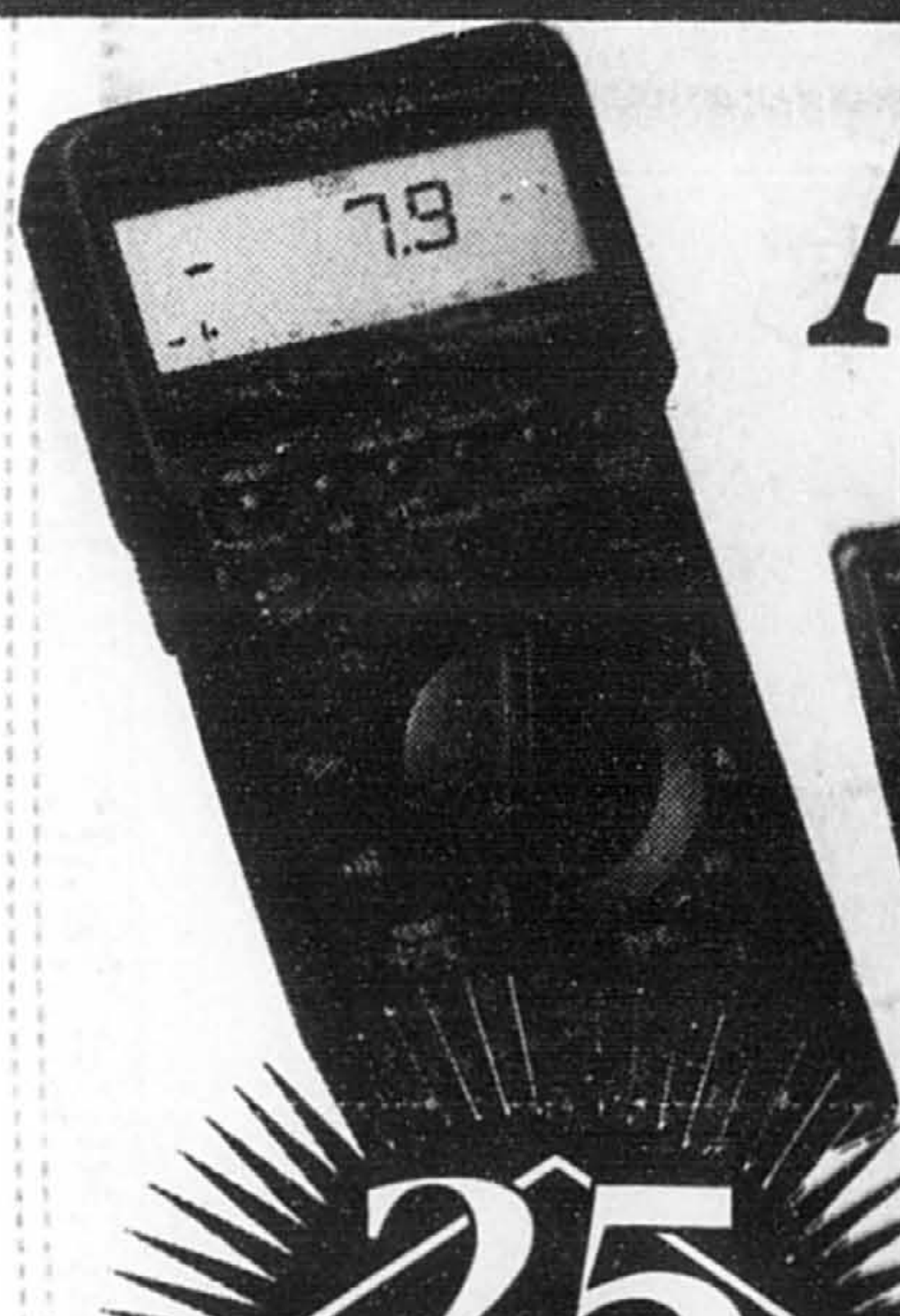
Chaque fois que Mme D. a porté plainte, Bégin a été reconnu coupable. Au début, il s'en est tiré avec des sursis de peine, puis on l'a envoyé « réfléchir » à la prison de Bordeaux. Neuf jours, 30 jours, deux mois...

Pourtant, malgré toutes les mises en garde des juges, Bégin récidive ou enfreint l'une des conditions de sa mise en liberté à chaque fois qu'il sort de prison. L'ex-concubine ne doit sous aucun prétexte communiquer avec Mme D., de quelque manière que ce soit. Il lui est également interdit de consommer de l'alcool. De plus, il doit se présenter chaque semaine chez un agent de probation au cours des trois prochaines années.

Jusqu'à présent, rien n'a permis de faire entendre raison à Bégin. Mme D. tente même de vendre sa maison afin de s'éloigner de son encombrant « voisin ».

Il semble qu'aujourd'hui, sans doute devant le juge Claude Provost, de la Cour du Québec, le cas de Bégin sera revu de A à Z...

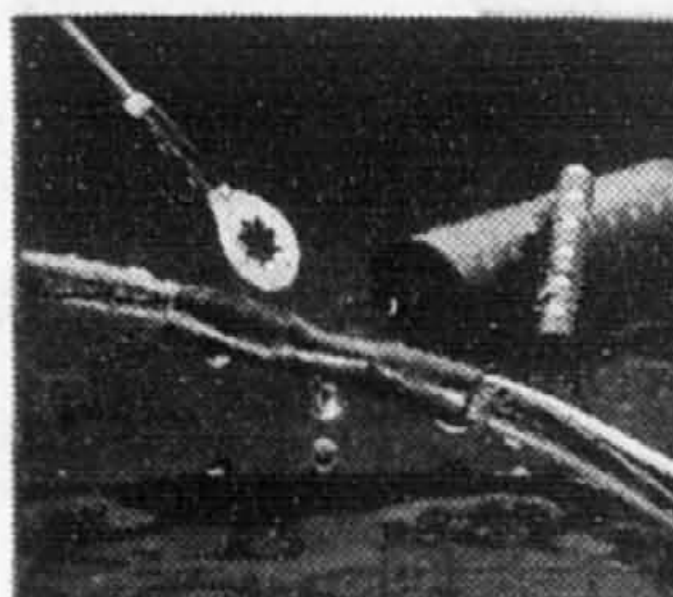
Aubaines pratiques



25^e
 ANNIVERSAIRE

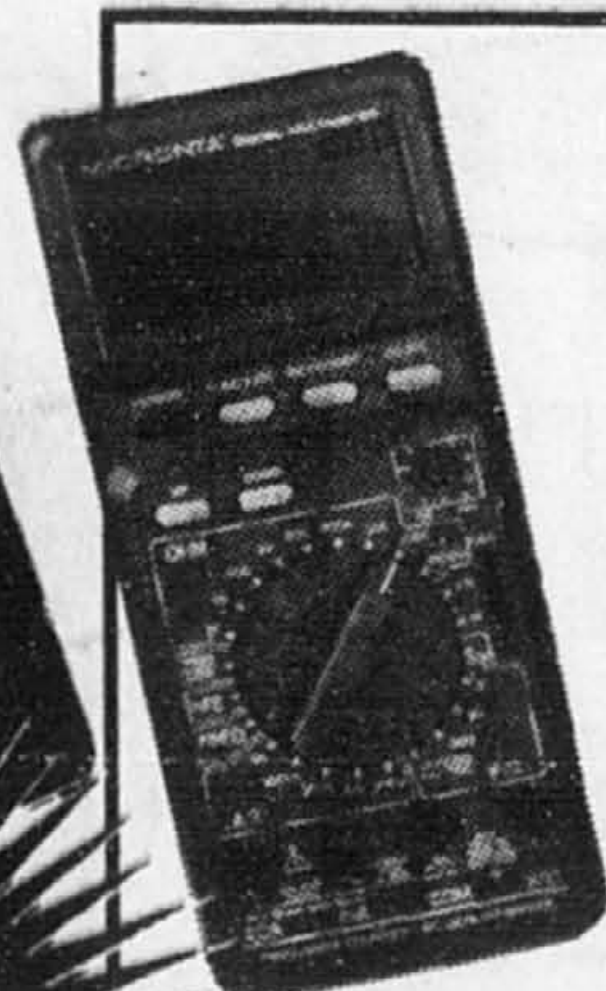
rabais \$50 **9995**
 140.95

Multimètre à gamme automatique avec mesure efficace réelle, testeur de diode, compteur de fréquence et protection contre les surtensions. 22-174



1099

Paquet de 7 tubes rétrécissants à cloisons doubles. Rétrécissent et adhèrent sous l'action de la chaleur. Utile pour identifier des outils. 2788330



19995

Multimètre numérique à gamme manuelle et 10 mémoires à rappel rapide. Vérificateur de diode, indicateur de pile faible, polarité automatique et interface d'ordinateur personnel. Affichage de la gamme, tension, fréquence, etc. Parfait pour l'atelier ou le travail. 22-168

rabais \$25 **4495**
 50.95

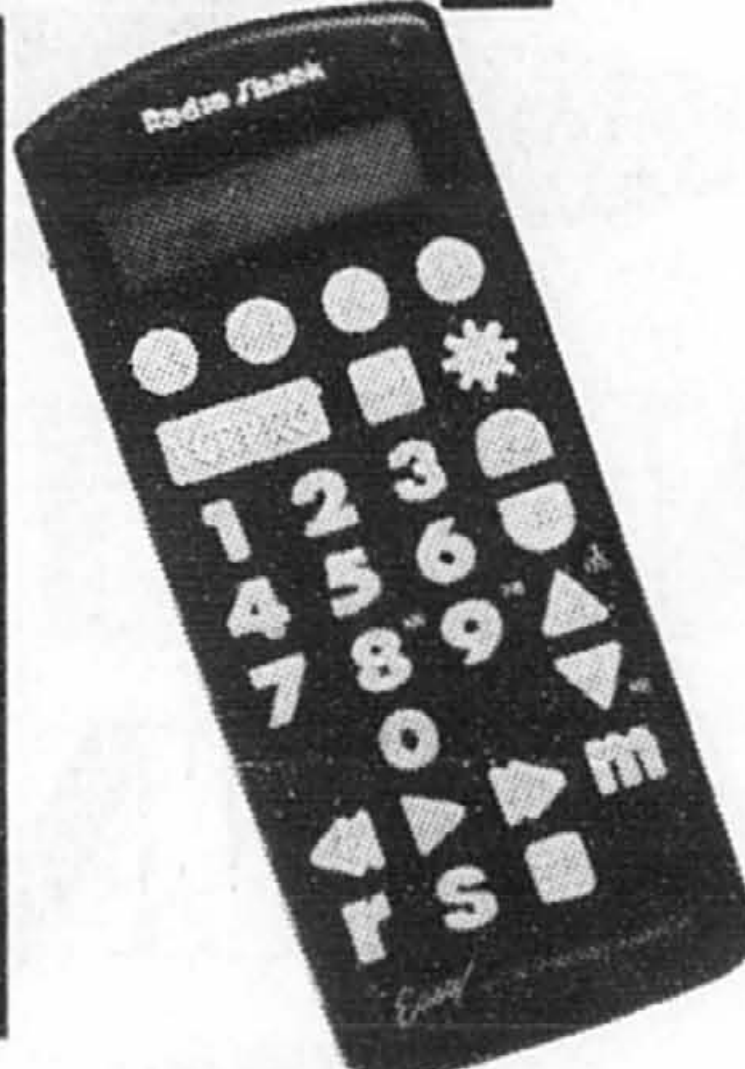
Multimètre numérique avec testeur de diode, gamme automatique, protection contre les surtensions et auto-polarité. 22-166



9995

A) Alimentation de 6 ampères avec bornes service dur et voyant. 22-8249 99.95

B) Testeur de tension. 2218102 19.95



rabais \$30 **5999**
 88.95

Télécommande universelle pour commander 4 appareils audio/vidéo. 15-8907



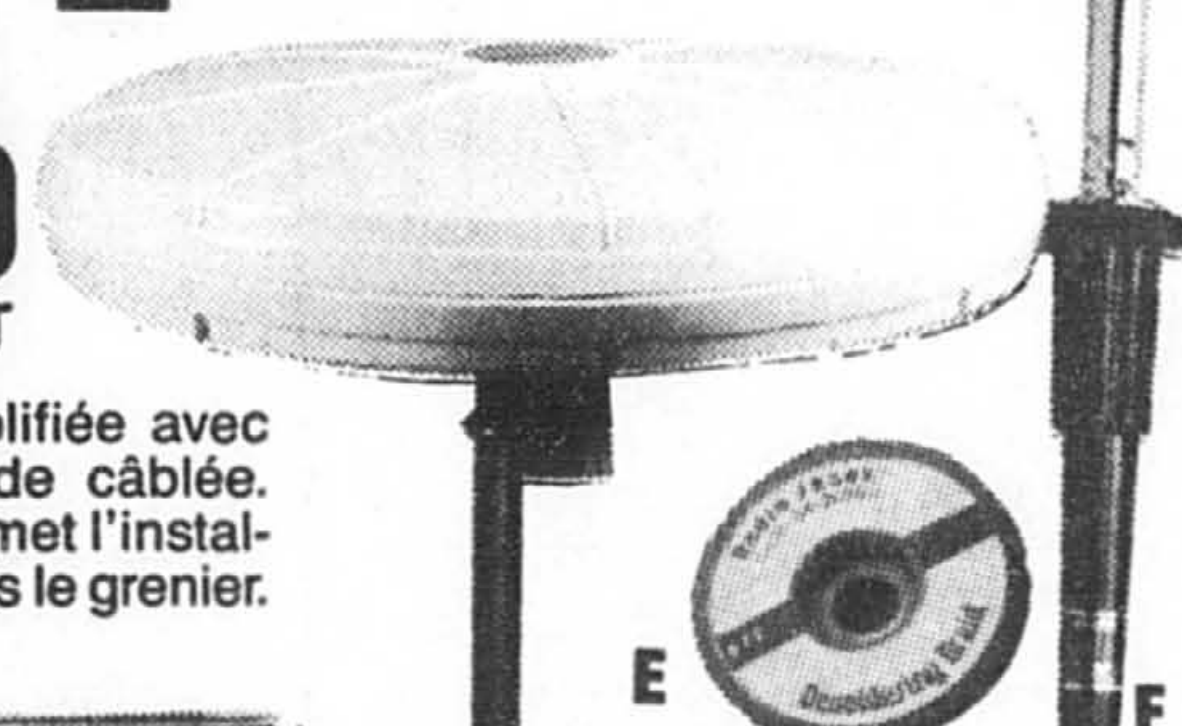
rabais jusqu'à **\$6** ch. a.

C) Testeur de piles. Pour 1.5, 3, 6, 9, 12, 15 et 22.5 volts. 22-032 Cour. 19.95 solde 13.95

D) Multimètre à 8 gammes. 22-9023. Cour. 19.95, solde 13.95

rabais \$10 **16999**
 178.99

Antenne UHF/VHF amplifiée avec rotateur à télécommande câblée. Format compact qui permet l'installation à l'extérieur ou dans le grenier. 15-8230

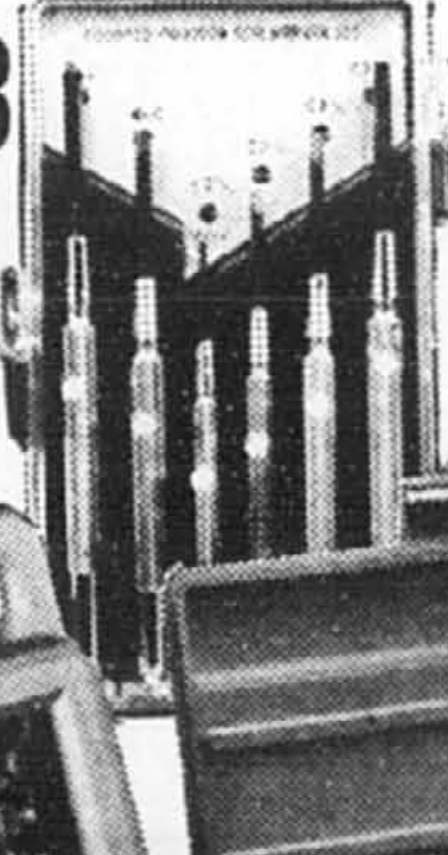


rabais \$3 **399**
 4.95

E) Tresse à dessouder. 64-2090 3.49

F) RABAIS \$3. Fer à souder de 45 watts à panne remplaçable. 64-8071 Cour. 9.99 solde 6.99

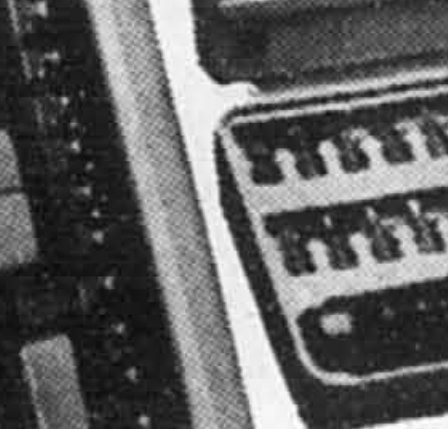
rabais \$3 **399**
 4.95



rabais \$2 **1199**
 13.99

J) RABAIS \$2. Ensemble de tournevis à pointes interchangeables. 6418100. Cour. 13.99, solde 11.99

rabais \$5 **1999**
 24.95



G) RABAIS \$3. Jeu de tournevis avec 2 Phillips et 4 standard. 64-1959. Cour. 6.99 solde 3.99

H) RABAIS \$5. Ens. de clé à rochet. 6418101. Cour. 24.99, 19.99

J) RABAIS \$2. Ensemble de tournevis à pointes interchangeables. 6418100. Cour. 13.99, solde 11.99

Radio Shack est le premier choix pour les pièces et les accessoires électroniques. En plus du grand stock en magasin, vous pouvez aussi consulter le catalogue de notre Service national des pièces.

RIEN À PAYER AVANT 90 JOURS
 Sur achats de plus de \$250 faits avec une carte de crédit Radio Shack. Demandez les détails.

Radio Shack
 L'endroit totalement branché

DEMANDEZ LA VÔTRE! Une carte de crédit Radio Shack vous permet de faire vos achats sans tarder. Nous indiquons les prix de détail réels sans les taxes applicables. Nous rejetons toute responsabilité relative aux erreurs photographiques ou typographiques. Le magasin ou détaillant Radio Shack le plus proche est dans les pages blanches.

Expire le 15 avril 95



Le courtier Richard Sauvé est acquitté d'une tentative de recyclage de bons du Trésor

YVES BOISVERT

Le dernier procès dans l'affaire de la tentative de recyclage des bons du Trésor volés à l'aéroport de Dorval s'est terminé par l'acquiescement du courtier hypothécaire Richard Sauvé, 36 ans, jeudi dernier, au palais de justice de Montréal.

Le premier décembre, un groupe de « professionnels » au nombre desquels se trouvait Marcel Talon, avait braqué un avion blindé à l'aéroport de Dorval et pris la fuite avec environ 15 millions de valeurs, la moitié en obligations fédérales.

Par des voies inconnues, les bons se retrouvent en 1991 entre les mains de Réal Roberge, un « homme d'affaires » de 56 ans. Il cherche à les encaisser et recourt pour cela à différents intermédiaires, dont le courtier indépendant Ronald Biron.

Sauvé et un comptable, contactés par Biron, se rendent à l'automne 1991 aux Bahamas à la BITCO, une banque qui refuse de transiger les bons, échus depuis plusieurs mois. Une nouvelle tentative est faite à Toronto, à la CIBC, sans succès.

Mais à travers un compte chez Lévesque Beaubien, Sauvé réus-

sit à encaisser pour 225 000 \$ de ces bons, avant que la Banque du Canada ne réalise qu'il s'agit de bons volés, et qu'elle annule toute l'opération.

Sauvé était accusé d'avoir fraudé Lévesque Beaubien. Le juge François Doyon, de la Cour du Québec, a conclu au terme du procès qu'on n'avait pas la preuve de la connaissance coupable de Sauvé, autrement dit qu'il savait que les bons qu'il manipulait étaient volés.

Roberge jurait à qui voulait l'entendre que les bons étaient parfaitement légaux, mais que pour des raisons fiscales, il voulait les faire encaisser par d'au-

tres, d'autant plus qu'il avait un casier judiciaire pour fraude.

Biron aussi a été acquitté par un jury, l'an dernier, du même type d'accusation.

Roberge, quant à lui, qui avait de toute évidence connaissance de la nature douteuse des bons, n'a pas été cru par le jury. Il a été condamné à six ans de pénitencier pour recel de 4,8 millions de bons volés.

Roberge, sa femme et Sauvé ont été condamnés conjointement dans un jugement civil de la Cour supérieure à rembourser Lévesque Beaubien de la perte de 215 000 \$ subie lors de l'opération.

Reconnu coupable sous 78 chefs d'accusation de fraude

Presse Canadienne
QUÉBEC

Un individu de 45 ans, Thomas Sawyer, a été reconnu coupable sous 78 des 84 chefs d'accusation de fraude portés contre lui, hier, à l'issue d'un procès qui a duré une dizaine de semaines en Cour du Québec, à Québec. Son père John-Wilfrid, 70 ans, a quant à lui été acquitté par le juge qui l'a décrit comme « un naïf qui vouait une admiration sans borne à son fils » et qui a surtout servi de prête-nom dans toute cette affaire.

Dans un jugement très détaillé de 144 pages, le juge Jean-François Dionne a analysé toute la

preuve qui a été portée à son attention, démontrant comment Thomas Sawyer a fraudé environ 800 personnes, principalement dans les régions de Montréal et de Québec, pour un montant de 4 à 5 millions \$. La preuve a révélé que Sawyer, qui a fait de brillantes études au Collège militaire de Saint-Jean, où il a obtenu des notes d'excellence et fut même professeur, avait monté un système d'investissement et d'abri fiscal dans le domaine cinématographique avec lequel il a berné le public à la fin des années 80.

Utilisant de faux documents pour obtenir des visas d'exploitation dans 17 productions ciné-

matographiques (qui n'ont jamais été distribuées), Thomas Sawyer a recruté des firmes de courtage qui vendaient des parts de ses films à titre d'abris fiscaux.

Pour arriver à ses fins, selon le juge Dionne, « M. Sawyer a utilisé la respectabilité et l'honnêteté de gens sérieux de l'industrie du cinéma pour faire croire des productions cinématographiques à petit budget et les gonfler artificiellement, laissant croire aux gouvernements que les productions réalisées avaient une valeur beaucoup plus importante. »

Plus tard, écrit le magistrat,

les investisseurs qui avaient souscrit aux projets de Sawyer ont « déchanté » en constatant « que non seulement leur investissement liminaire ne rencontrait pas les coûts de production mais aussi que leur investissement ne se qualifiait même pas comme production québécoise et canadienne donnant droit à l'abri fiscal. »

Le juge Dionne entendra les représentations sur sentence de l'avocat de la défense au dossier, M^e Pierre Rousseau, et du procureur de la Couronne, M^e Serge Brodeur, le 29 mai prochain. Sawyer demeurera en liberté d'ici là.

GAREAU
MAZDA

Notre équipe est la différence.

GAGNANT DU PRIX SATISFACTION-CLIENTS

MAZDA 626 CRONOS 1995
16 995 \$ F4DS55AA
Modèle 1994 aussi disponible
TTP en sus

MAZDA PROTÉGÉ LX 1995
249 \$ / mois
Location 48 mois, dépôt 300 \$
 Paiement minimum 2 075 \$, taxes en sus.
 100 000 km, excédent 9 km.

MAZDA MX-6 MYSTÈRE LS SEULEMENT
21 495 \$ M2LV54FA
Modèle tout équipé V6, climatiseur, aileron, vitres électriques et plus

GAREAU MAZDA 10175, PAPINEAU, MONTRÉAL
381-3987

DEMANDEZ NOTRE SPÉCIAL

1995 CAVALIER 4 P. 227 \$* PAR MOIS

*LOCATION 36 MOIS, 24 000 KM ANNUELLEMENT. 4^e KM EXCÉDENTAIRE, MISE AU COMPTANT 2 000 \$, + TAXE + 1^{re} VERSEMENT ET DÉPÔT DE GARANTIE DE 300 \$. TRANSPORT EN SUS.

CLERMONT
Chevrolet Geo Oldsmobile Cadillac
5363 Saint-Denis (au sud du boul. Rosemont) 279-6301

SEARS
Attendez-vous à plus

Saviez-vous que
70% des femmes
portent un
soutien-gorge
de la
mauvaise
taille!

Nous vous aiderons à trouver la taille qui vous convient



Passez en magasin pendant les jours d'ajustement WonderBra[®] pour une consultation personnelle faite par une des conseillères de Sears et WonderBra[®]. Elles vous aideront à trouver le modèle et la taille de soutien-gorge qui vous convient le mieux!

Service de consultation non offert dans tous les magasins. renseignez-vous!

Horaires des ateliers d'essayage:
Mardi 28 mars 1995, de 10 h à 17 h
Mercredi 29 mars 1995, de 10 h à 17 h
Jeudi 30 mars 1995, de 13 h à 20 h 30

SEARS
Attendez-vous à plus

Les mentions 'Ord.' ou 'Était' de Sears Canada Inc. se rapportent à des prix Sears. **Région de Montréal:** Anjou: 353-7770, Brossard: 465-1000, LaSalle: 364-7310, Laval: 682-1200, Pointe-Claire: 694-8815, Repentigny: 582-5532, St-Bruno: 441-6603, Deux-Montagnes: 491-5000, Ville St-Laurent: 335-7770. **Région de Québec:** Québec: 529-9861, Lévis: 833-4711, Chicoutimi: 549-8240, Drummondville: 478-1381, Granby: 375-5770, Ste-Foy: 658-2121. En province: Alma: 662-2222, Arthabaska: 357-4000, Châteauguay: 563-9440, Sorel: 746-2508, Trois-Rivières: 379-5444, Rouyn-Noranda: 797-2321, St-Jean: 349-2651, St-Jérôme: 432-2110, Sherbrooke: 563-9440, Sorel: 746-2508, Trois-Rivières: 379-5444, St-Georges de Beauce: 228-2222. Copyright Canada, 1995, Sears Canada Inc.

N'ont offerts dans tous les magasins Sears.

Ah!
LES CHANCEUX

DUCEPPE
Le Sea Horse

d'Edward J. Moore
mise en scène d'André Brassard
traduction de Michel Dumont & Marc Grégoire
avec Francine Ruel & Gilles Renaud

Simplement parce qu'ils sont abonnés à La Presse, ces chanceux recevront une paire de billets pour assister à la pièce «Le Sea Horse» au Théâtre Jean Duceppe, pour la représentation du 12 mai à 20 h, une valeur de 51,80 \$.

Voici les chanceux d'aujourd'hui

M. Lahaie de Drummondville,	no 200172L01
Mme Marcoux de Plessisville,	no 200875M03
Mme Morillot de Montréal,	no 210117M08
M. Lavoie de Montréal,	no 210516L27
Mme Latreille d'Okla,	no 210552L04
M. Dessureault de Saint-Léonard,	no 210662D07
Mme Bergeron de Beaconsfield,	no 210804B03
M. Hippolyte d'Outremont,	no 210981H03
Mme Montmarquette de Pierrefonds,	no 214061M02
Mme Beaudoin de Longueuil,	no 224169B03
M. Bélanger de Longueuil,	no 224434B02
M. Trempe de Saint-Eustache,	no 242900T01
Mme Côté de LaPrairie,	no 260071C07
Mme Argouin de St-Hubert,	no 264113A01
Mme Mallette de Châteauguay,	no 280320M00

Jusqu'au 29 mars, nous publierons quotidiennement les noms de 15 gagnants abonnés à La Presse qui mériteront automatiquement ce très beau prix.

La valeur totale des prix offerts est de 3 795 \$.
Les règlements du concours sont disponibles à La Presse.

Un délai de trois semaines peut s'écouler avant la réception des prix.

POUR PARTICIPER, IL SUFFIT D'ÊTRE ABONNÉ À 285-6911

La Presse

LIBRAIRIE LE BOUQUIN

Heures d'ouverture:
lundi, mardi, mercredi: 9h à 20h,
jeudi, vendredi: 9h à 21h, samedi: 9h30 à 17h

395, Boul. Cartier, Laval
Tél.: (514) 688-6036 Fax: (514) 688-8844

Nous vendons les publications
du gouvernement du Québec:
- lois, règlements
- livres administratifs, techniques
- livres d'art, etc.

Commandes téléphoniques
acceptées.

CONCESSIONNAIRE DES
PUBLICATIONS DU QUÉBEC



Les Québécois sont sur le qui-vive au Burundi où la situation reste tendue

Il y a 128 Canadiens enregistrés auprès des autorités consulaires du pays

YANN PINEAU

■ Les Québécois, comme tous les Occidentaux qui sont au Burundi, sont sur le qui-vive malgré une accalmie dans les violences ethniques qui troublent la capitale, Bujumbura, depuis la semaine dernière.

Selon un Québécois qui travaille pour un organisme humanitaire à Bujumbura, on n'entend presque plus d'explosions ou de fusillades depuis deux jours.

Bujumbura est régulièrement le théâtre de massacres interethniques depuis plusieurs mois,

notamment depuis l'assassinat du ministre de l'Énergie et des Mines, Ernest Kabuchemeye, le 11 mars dernier. Comme au Rwanda, les combats opposent Hutus (85 p. cent de la population) et Tutsis (15 p. cent). À ce jour, 35 000 réfugiés ont fui la capitale vers le Zaïre.

« Malgré un calme apparent, la situation est toujours tendue et demeure imprévisible, a expliqué hier le Québécois, qui ne veut pas être identifié, lors d'une entrevue téléphonique. Comme il y a un couvre-feu à 19 h, les employés des organisations non-gouvernementales quittent le

travail vers 18 h. On se rassemble dans un hôtel ou un bar, on prend rapidement une bière et on rentre chez soi. »

Il y a actuellement 128 Canadiens enregistrés auprès des autorités consulaires au Burundi. Selon un porte-parole du ministère des Affaires étrangères, le gouvernement canadien avise ses ressortissants depuis un an et demi qu'ils devraient sortir du pays s'ils le peuvent.

Certaines ONG ont évacué une partie de leur personnel, mais les pays occidentaux (surtout la Belgique et la France) n'ont pas encore décidé s'ils or-

ganisaient une évacuation générale. Environ 900 Belges et 500 Français vivent encore à Bujumbura. L'ONU ne dispose pas de chiffres définitifs sur le bilan de la vague de violence, mais elle estime qu'il est de l'ordre de 200 à 500 morts, dont trois ressortissants Belges tués dans un attentat la semaine dernière sur une route proche de la capitale.

« Nous n'avons pas vraiment peur, dit le Québécois. Les Occidentaux ne sont pas vraiment visés par la violence. Je suis là depuis deux mois, j'espère rester un an. Malgré la violence, j'apprécie mon travail. »

Le service InfoBref Bell

Le téléphone le plus lu...
Le quotidien le plus écouté!

Service rapide gratuit* accessible
24 heures sur 24, 7 jours par semaine, à l'aide d'un téléphone à clavier.

8 7 5 - B e l l

Pour entendre le contenu de ces différentes rubriques, composez le 875-2355. Puis, au son de la voix, composez le code à trois chiffres correspondant à la rubrique choisie. Pour sortir rapidement de l'une de ces rubriques, faites le 33 puis, au son de la voix, appuyez sur le 9. Vous pourrez alors choisir une nouvelle rubrique.

- Nouvelles en bref
 - La Une: 110
 - Nouvelles locales: 120
 - Nouvelles sportives: 130
 - Nouvelles économiques: 140
 - Nouvelles nationales et internationales: 150
 - NOUVEAU Arts et spectacles: 160
 - En primeur: 170

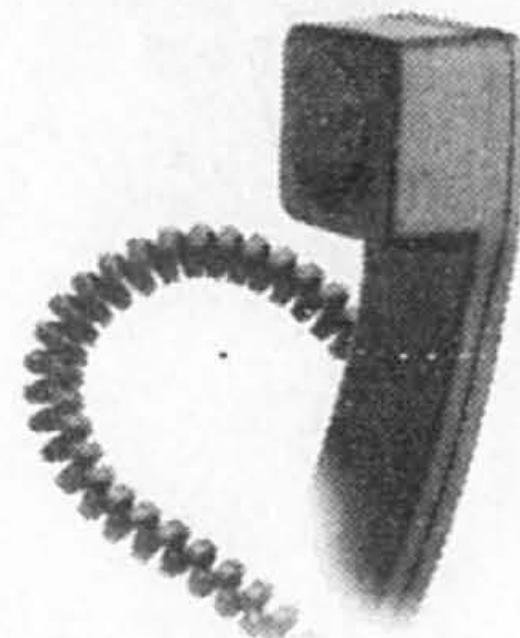
- Éditoriaux 210
- Question du jour 220

- Info-AffairesSM Bell
 - À surveiller cette semaine: 311
 - Causeries et conférences d'affaires: 321
 - Perfectionnement en gestion: 331
 - Finance et comptabilité: 341
 - Marketing, communication, vente et service à la clientèle: 351
 - Production, qualité, environnement et technologie: 361
 - Ressources humaines et formation: 371
 - Informatique: 381

- Questions d'affaires
Réponses d'affaires
5 choix de chroniques disponibles: 410

- Produits et services de Bell 520

- Services de La Presse
 - 1. Service des abonnements 610
 - 2. Annonces classées 620
 - 3. Publicité 630
 - 4. Rédaction 640
 - 5. Information sur les concours 650
 - 6. Renseignements généraux 660

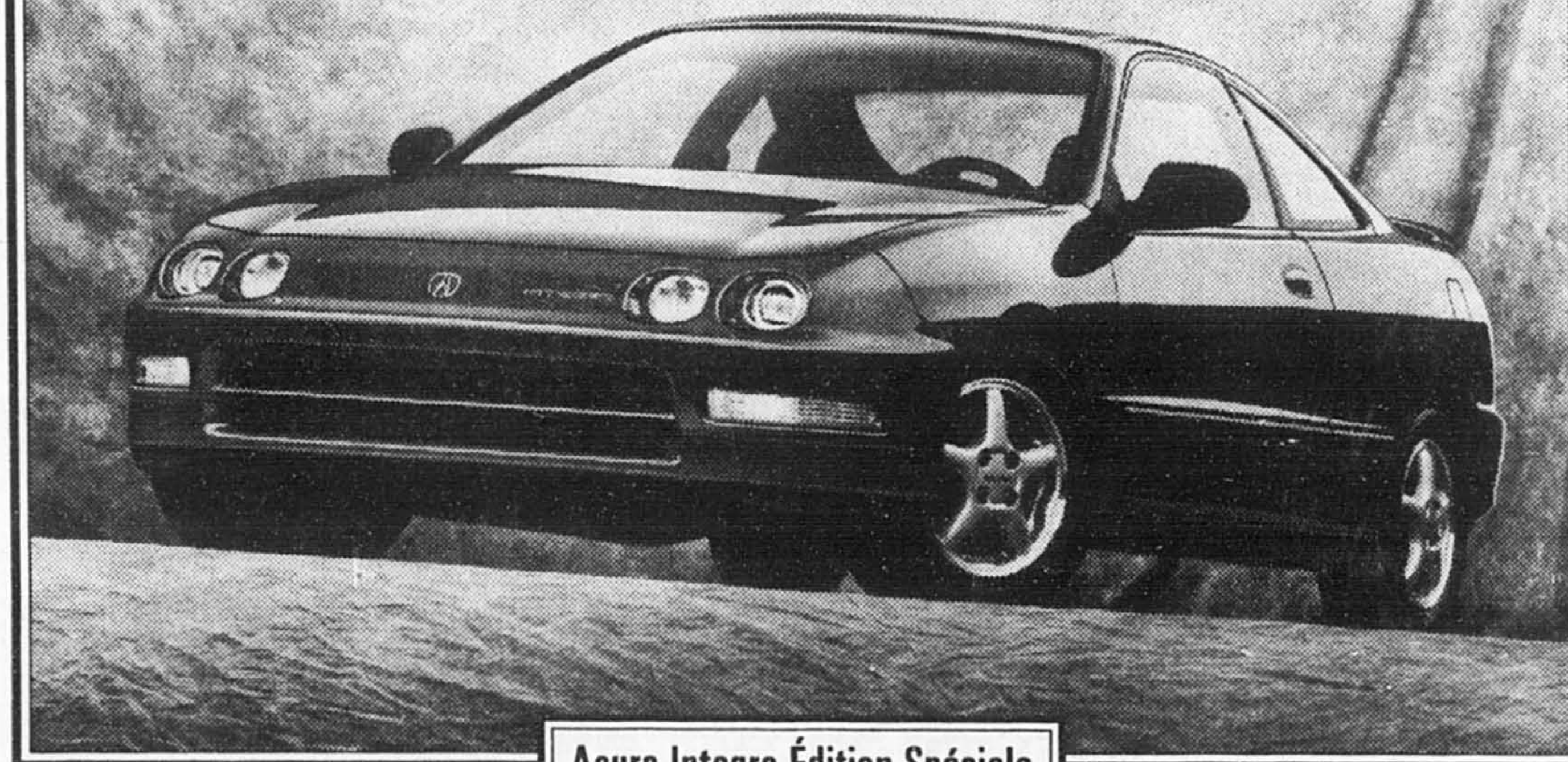


* Dans la zone
d'appel locale
seulement.

La Presse



Le goût des sensations fortes?



Acura Integra Édition Spéciale

Édition limitée à 250 coupés.

18 495 \$. 288 \$/mois. Pour une conduite des plus stimulantes, goûtez au coupé Integra ES. En plus d'un puissant moteur DACT de 142 ch, deux coussins pneumatiques (SRS), chaîne AM/FM stéréo avec lecteur de cassette, lève-glaces, antenne et rétroviseurs électriques (seulement quelques-uns de ses raffinements), vous obtiendrez toute une série d'accessoires spéciaux. Comme des roues en alliage d'aluminium de 14 po., un becquet arrière aérodynamique et, bien entendu, la griffe Édition Spéciale. Rendez-vous au plus vite chez votre concessionnaire Acura. Parce qu'aujourd'hui, plein de connaisseurs recherchent les sensations fortes.



ACURA

LES CONCESSIONNAIRES FIABLES

ACURA GABRIEL
4648, boul. St-Jean,
Dollard-des-Ormeaux.
696-7777

ACURA CASAVANT
2499, boul. Casavant O.
St-Hyacinthe.
771-0101

ACURA PLUS
255, boul. de la Seigneurie,
Blainville.
435-4455

LES GALERIES ACURA
7100, boul. Métropolitain Est,
Anjou.
354-8811

LUCIANI ACURA
4040, rue Jean-Talon O.
Montréal.
340-1344

* Ce tarif de location-bail est de 48 mois à 288 \$ / mois (total des paiements de 13 824 \$), pour le modèle Integra RS Édition Spéciale 1995 (Modèle DC434S). Un acompte de 2 170 \$, un paiement mensuel et un dépôt de sécurité sont requis. Allocation de 96 000 km (frais de 0,06 \$ par km supplémentaire). Sujet à l'approbation du crédit. Taxes, transport, frais d'immatriculation et assurances en sus. À la fin des 48 mois, vous pouvez retourner le véhicule au concessionnaire ou l'acheter pour la valeur résiduelle prédéterminée. Offre disponible seulement par l'entremise de Honda Canada Finance Inc.

Participez au concours

VACANCES
AIR CANADA

FREDONNE?

CKOI QUE NORMAND

À gagner 12 voyages pour
deux personnes au nouveau
SuperClubs Breezes à Nassau
aux Bahamas, d'une valeur de

42 000\$

Comment participer:

Participez au concours «CKOI QUE NORMAND FREDONNE» en remplissant le coupon de participation jusqu'au 28 avril.

Tous les matins à compter du 6 mars, jusqu'au 28 avril 1995 du lundi au jeudi vers 7h05, Normand Brathwaite fredonnera l'air d'une chanson populaire et vers 7h25 l'équipe de «YÉ TROP D'BONNE HEURE!» pègera un coupon de participation.

L'équipe appellera le participant qui devra répondre en chantant la chanson fredonnée par Normand Brathwaite.

Si le participant a la bonne réponse, nous gardons son coupon de participation pour l'attribution des deux voyages doubles qui seront tirés tous les vendredis parmi les gagnants de la semaine.

Si tous les voyages ne sont pas attribués le vendredi, ils seront transférés le vendredi suivant et seront attribués parmi les gagnants de cette même semaine.

Les règlements sont disponibles à CKOI. Les facilités fait à la main sont acceptées.

GOÛTEZ À LA FRAÎCHEUR DU NOUVEAU SUPERCLUBS

Nous vous souhaitons la bienvenue au Nouveau SuperClubs, BREEZES. Le seul et unique club de vacances Super-Inclus® aux Bahamas! Venez découvrir la plus belle plage de Nassau à Cable Beach. Ici, boissons, bouffe et activités sont comprises dans le prix! C'est aussi simple que cela. Sports nautiques, sports terrestres, disco du tonnerre, boissons de marques internationales à volonté, des bars qui ferment seulement quand vous partez, des spectacles enlevants tous les soirs... sans jamais sortir un pourboire de votre poche!

CKOI FM
«CKOI QUE NORMAND FREDONNE»
211, rue Gordon, Verdun (Québec)
H4G 2R2

NOM: _____

ADRESSE: _____

VILLE: _____

CODE POSTAL: _____

Numéros de téléphone où l'on peut vous rejoindre à:

7h25: () _____

8h25: () _____

CKOI
96.9 FM

La Presse

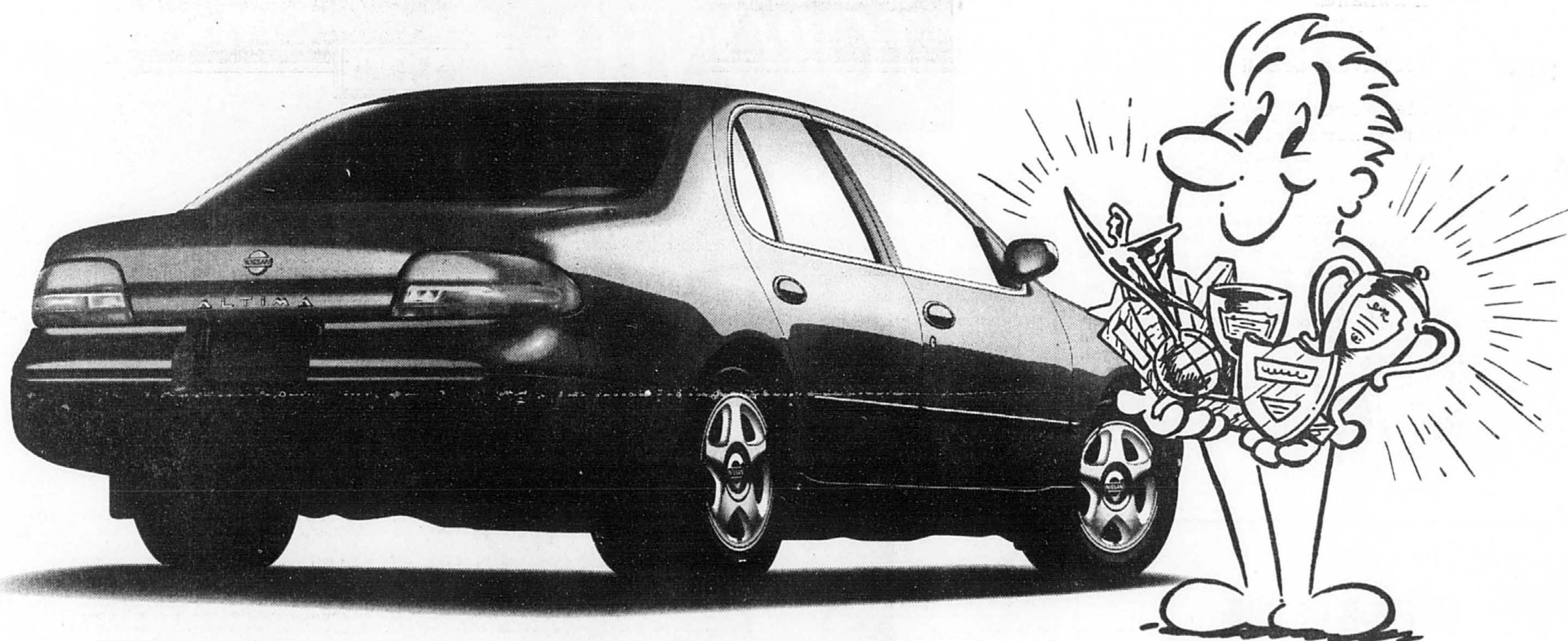
AIR CANADA



SuperClubs®
Les seuls Super-Inclus dans les Caraïbes®

Breezes
BAHAMAS

Parmi tous les prix attribués à l'Altima, voici sûrement le plus intéressant: 17 990\$*



Altima XE 1995

L'Altima a une manie, elle collectionne les prix. Jugez-en: meilleure valeur de revente parmi les berlines compactes 1995 selon le *Kiplinger's Personal Finance Magazine*, voiture familiale importée de l'année 1994 selon le *Family Circle Magazine*, meilleur achat parmi les berlines compactes 1994 selon le *Consumer's Digest Magazine*, médaille d'or pour l'excellence de son design selon *International Design Magazine*.

Mais il y a un prix qui nous fait encore plus plaisir: le prix très très abordable de cette berline de luxe aux formes audacieuses, à l'habitacle spacieux, au puissant moteur 16 soupapes de 2,4 L à DACT et 150 chevaux, aux deux coussins gonflables à l'avant, à la suspension indépendante aux quatre roues et à la tenue de route irréprochable. Passez vite en faire l'essai chez votre très sympathique concessionnaire Nissan. Ça ne coûte rien.

Votre ^{très} sympathique
concessionnaire



Montréalités

Le réservoir McTavish ne deviendrait pas un terrain de football ou de rugby

CLAUDE-V. MARSOLAIS

■ À la suite d'une entente cadre avec l'université McGill, la Ville de Montréal s'est engagée à élaborer un devis pour l'aménagement de terrains sportifs dans le parc Rutherford, c'est-à-dire le terrain sis au-dessus du réservoir d'eau McTavish, afin de répondre plus adéquatement à la demande en équipements sportifs de l'université.

Au service de l'urbanisme, personne n'était en mesure de déterminer à quelles fins sportives le parc Rutherford pourrait être affecté. Toutefois, une carte produite par l'université envisage l'aménagement d'une voie piétonnière en son centre qui relierait la rue McTavish à l'avenue Prince-Arthur, ce qui en excluerait l'utilisation à des fins de football ou de rugby.

Le parc et le réservoir sont la propriété de la Ville mais les deux parties se sont donné une année pour en préciser la vocation future. Elles sont convenues de signer une entente spécifique déterminant le partage des responsabilités, des coûts d'aménagement et d'entretien du parc.

Par ailleurs, la Ville est en train de préparer un plan d'aménagement de la rue McTavish, entre la rue Sherbrooke et l'avenue du Docteur-Penfield, en vue d'améliorer la sécurité et le confort des piétons de même que la qualité générale de l'ensemble. Ce plan devrait prévoir un lien piétonnier entre le mont Royal et le centre-ville dans le cadre du Plan de mise en valeur du mont Royal.

MONTRÉAL ET LES EXPOS

■ Lors de la dernière réunion du Conseil, la Ville de Montréal a, rejeté par 30 voix contre cinq, une motion présentée par les conseillers de l'opposition Sam Boskey et Marvin Rotrand, demandant de se prononcer contre toute embauche de soi-disant employés de remplacement par les Expos. Rappelons que la Ville possède pour 13 millions d'actions dans le club; ces actions ne lui donnent cependant aucun droit de vote ni aucun droit de regard sur l'administration des Expos. Montréal peut aussi, sur la recommandation du comité exécutif, convertir ses actions en obligations, mais elle ne s'est pas encore prévalu de cette option. L'attitude de la Ville contraste avec celle adoptée par le Fonds de solidarité du Québec, actionnaire minoritaire, qui faisait savoir récemment qu'il s'opposait au principe de l'utilisation de briseurs de grève. Selon le conseiller Marvin Rotrand, la position de la Ville signifie qu'elle est, plus du côté des grandes entreprises que du côté des travailleurs.

RAPPORTS FINANCIERS DES PARTIS POLITIQUES

■ Aucun parti politique municipal autorisé n'a encore déposé son rapport financier pour l'année 1994, comme le prévoit la Loi sur les élections. Selon l'assistant-directeur aux Finances de la Ville de Montréal, les partis politiques ont jusqu'à lundi prochain pour soumettre leur rapport. À défaut de s'y conformer, un chef de parti peut perdre le droit d'assister, en tant que membre, aux séances du Conseil municipal, à compter du 10^e jour qui suit l'expiration du dé-

lai. De plus, toute infraction est passible, outre le paiement des frais, d'une amende variant de 50 \$ à 500 \$ pour chaque séance à laquelle assiste le membre non autorisé et d'une amende similaire pour chaque jour de retard à produire le document. Enfin, le chef d'un parti dont le rapport n'a pas été transmis perd le droit de se présenter comme candidat dans une élection d'une municipalité, tant que le rapport n'a pas été déposé.

DES PESTICIDES À DOLLARD-DES-ORMEAUX

■ Un citoyen de Dollard-des-Ormeaux, M. Benjamin Russel, dénonce le comportement des autorités municipales de cette ville qui refusent de dire clairement s'ils vont utiliser des pesticides pour tuer les mauvaises herbes dans les parcs au cours de la saison estivale. Il rappelle que l'an dernier, un enfant est devenu soudainement malade et a dû être traité dans un hôpital après avoir joué dans un parc public. Par la suite, 2 500 résidents de cette ville ont présenté une pétition demandant de prohiber l'utilisation de pesticides dans les parcs. Mais la Ville semble réticente à changer ses façons de faire, puisqu'elle demandait récemment, dans un appel de services inséré dans le journal local, des jardiniers ayant un permis d'utilisation des pesticides.

SURPLUS À MONT-ROYAL

■ Le rapport financier de 1994 de la Ville de Mont-Royal démontre que les recettes ont excédé de 1,7 million les dépenses au cours du dernier exercice. Ce surplus est attribuable à une croissance des recettes de la taxe d'affaires (165 913 \$), à un montant additionnel de 118 277 \$ provenant des recouvrements de tiers et à une plus forte subvention du ministère de la Culture pour les services des bibliothèques (53 000 \$). Par contre, les recettes anticipées en ce qui concerne l'eau se sont révélées négatives, soit une diminution de 258 862 \$. Cette baisse est attribuable aux secteurs industriel et commercial.

MONUMENT À JACQUES CARTIER

■ Les Compagnons de Jacques Cartier, un organisme sans but lucratif, ont demandé hier soir aux Amis de la Montagne de les appuyer dans leur effort afin d'implanter un ensemble monumental important dédié à Jacques Cartier sur le mont Royal. Un porte-parole du groupe, Pierre Larouche, avait déjà fait part de cette requête au conseil municipal de Montréal mais la responsable du dossier culturel, Mme Johanne Lorrain, avait rejeté la demande en indiquant que l'illustre découvreur avait déjà un pont et une place publique dans le Vieux-Montréal. De plus, elle avait indiqué que les chercheurs ne s'entendaient pas sur l'emplacement exact de la bourgade d'Hochelaga, que certains situent au bord du fleuve et d'autres sur le mont Royal. L'organisme soutient pour sa part qu'aucune fouille n'a été effectuée là où les documents anciens l'indiquent, soit dans la cuvette du flanc nord de la montagne.

Carrières dans le domaine du voyage

L'industrie du voyage, un monde fermé et difficilement accessible ? Depuis 1979, une institution privée a prouvé qu'après une formation de 4 mois les portes vous sont grand ouvertes.

■ Vous avez fait des études collégiales ou universitaires mais les emplois sont rares dans votre secteur de spécialisation ?

■ Vous avez quitté le marché du travail depuis quelques années et vous recherchez un travail intéressant ?

■ Vous travaillez actuellement, mais vous songez à réorienter votre carrière ?

■ Le domaine du voyage vous intéresse, vous n'avez pas fait d'études collégiales et vous vous demandez s'il y a des emplois intéressants pour vous ?

Formation technique

Sachez d'abord que, pour y accéder, il faudra acquérir une solide formation technique: rien de très difficile, mais il faut connaître la terminologie technique du voyage, la tarification, le système de réservation informatisé, etc. En plus d'une bonne formation en géographie, vous devez connaître les produits offerts aux touristes et gens d'affaires et les caractéristiques des principales destinations.

L'industrie du voyage ne se limite pas aux agences de voyages. Il y a une foule d'entreprises qui offrent leurs services par l'entremise du réseau des agences de voyages et toutes ces entreprises aussi recherchent du personnel techniquement qualifié de tout âge.

Avant de choisir une école, assurez-vous qu'elle est reconnue par les employeurs. Découvrez par vous-même quelle

est la meilleure école. Faites votre propre sondage en demandant aux agences de voyages: *Quelle est la meilleure école ?* Vous allez alors découvrir que le Collège April-Fortier offre la formation professionnelle la plus reconnue.

Collège April-Fortier

En quelques mois, le Collège April-Fortier vous permet d'acquérir cette formation technique. Ce collège n'est pas un Cegep et, par conséquent, n'offre pas un enseignement général; le collège offre une formation professionnelle qui s'adresse d'abord et avant tout à une clientèle adulte qui recherche les outils nécessaires pour fonctionner dans le domaine du voyage. Fondé par des professionnels du voyage pour répondre aux besoins de cette industrie, le collège a la réputation d'être très branché sur les besoins de l'industrie.

Le collège vous permet donc de faire la transition entre votre situation actuelle et l'industrie du voyage; une fois dans l'industrie, vous découvrirez une quantité surprenante de postes diversifiés. Ce sera alors à vous d'orienter votre carrière selon vos goûts, vos forces et vos objectifs.

Vous pouvez aussi effectuer une transition graduelle en vous impliquant à temps partiel dans le domaine tout en conservant votre emploi actuel; cette approche vous permet de bénéficier des avantages de l'industrie et d'acquérir une expérience qui sera valorisée si un jour vous décidez de vous y impliquer à temps plein.

Programme

Le programme de formation d'une durée de 332 heures est suivi d'un stage d'au moins 30 heures en agence de voyages. Le programme est divisé en sept cours de telle sorte que vous pouvez le suivre à temps plein ou à temps partiel; le collège offre des cours de jour, de soir et du samedi.

Service de placement

En plus de répondre aux demandes provenant de l'industrie, le personnel du collège pourra vous orienter selon vos expériences passées, votre âge, les études que vous avez déjà faites et les objectifs que vous poursuivez. Comme il s'agit d'une industrie aux multiples ramifications avec des emplois de nature très diversifiée, le monde du voyage a besoin de personnes de tout âge, autant des diplômés universitaires que des personnes possédant une formation de niveau secondaire. Les étudiants se retrouvent très rapidement sur le marché du travail du fait que la direction du collège travaille en étroite collaboration et uniquement avec l'industrie du voyage; après 15 ans de réputation d'excellence, il n'est pas surprenant de retrouver un grand nombre d'ex-studiants à des postes importants dans toutes les sphères de l'industrie.

Prochains cours

Les prochains cours de jour débutent le 11 avril et le 04 juillet. Les cours du soir débutent le 04 mai.

Nous vous offrons aussi la possibilité de suivre le programme de jour en anglais débutant le 24 mai.



Gisèle April-Fortier

Vous avez le choix de suivre les cours en français ou en anglais. Ceux qui suivent les cours en anglais ont la possibilité de rédiger leurs examens en français s'ils le désirent. Il s'agit là d'une excellente occasion de se perfectionner en anglais tout en suivant une formation spécifique.

Renseignements

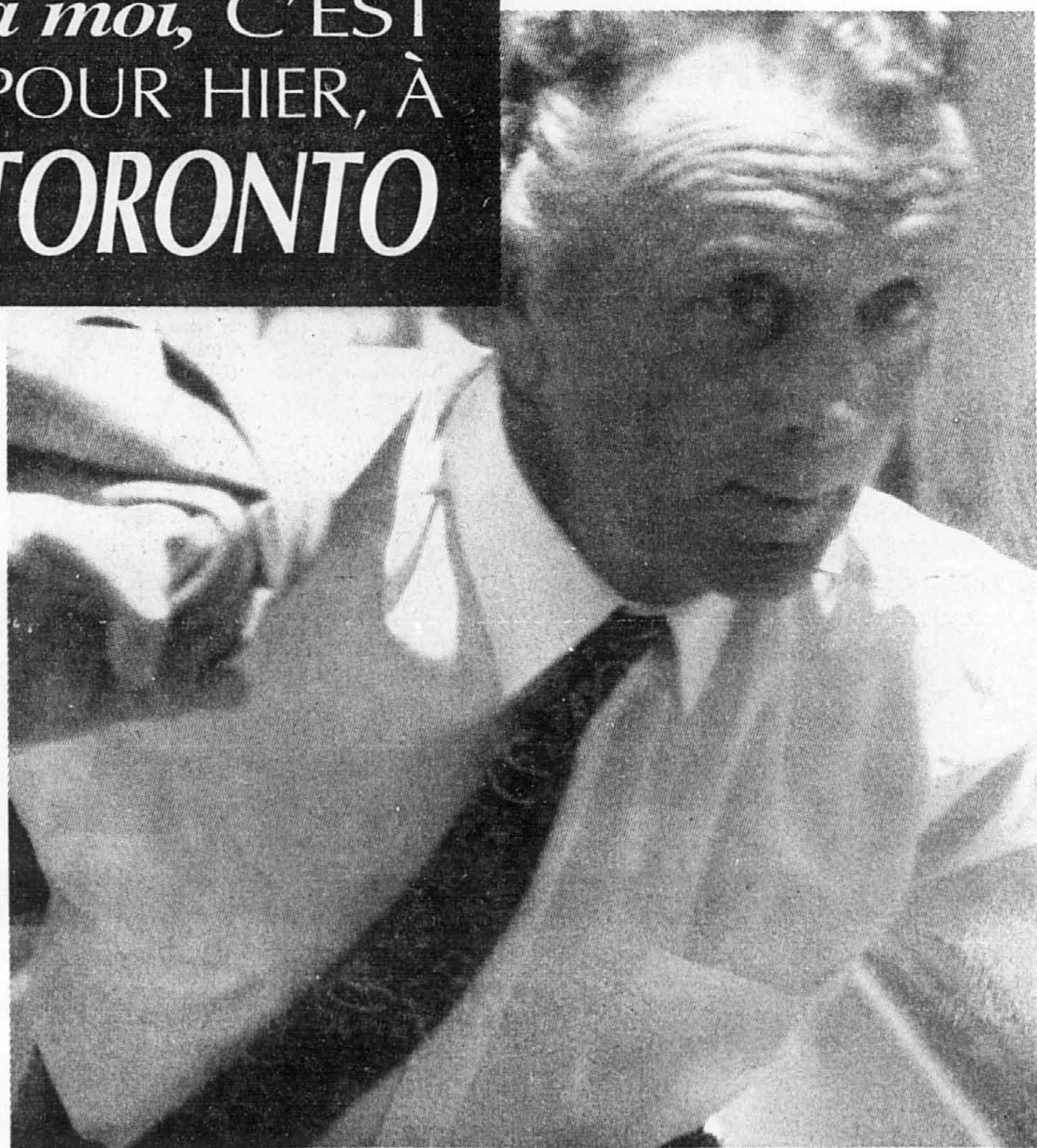
Si vous désirez en savoir davantage, contactez le Collège April-Fortier au 878-1414 ou au 521-1600; on vous fera parvenir une brochure explicative. Si vous le désirez, prenez rendez-vous avec un conseiller.

Pour mieux connaître l'industrie et les possibilités qu'elle vous offre, le collège offre gratuitement un cours de 3 heures, les MERCREDIS: 29 mars et le 05 avril à 19h ainsi que les JEUDIS: 30 mars et le 06 avril à 14h. Vous pourrez donc poser toutes les questions qui vous intéressent.

S.V.P. Veuillez réserver.

Le collège est situé au 801 rue Sherbrooke Est (1^{er} étage), au coin de St-Hubert, à deux minutes de la station de métro Sherbrooke (sortie Berri Est).

DANS mon monde à moi, C'EST POUR HIER, À TORONTO



RAPIDAIR: LE MOYEN LE PLUS EFFICACE POUR ALLER À TORONTO

Avec 21 vols quotidiens pour l'aéroport international Pearson de Toronto, Air Canada vous offre le plus grand nombre de vols entre Montréal et Toronto, les jours de semaine. Et avec un surclassement de seulement 20 \$*, vous apprécierez la classe Affaires, un monde de privilèges, de confort et d'espace. Toronto avec Rapidair, quand les affaires pressent.

*Carnet de 4 certificats de surclassement pour un aller simple pour 80 \$ plus taxes.

AIR CANADA



POUR LE MONDE ENTIER

LAIT
PRÉSENTE

LE TOUR DE L'ÎLE

RECHERCHE

RÉCOMPENSES

COUREZ LA CHANCE DE GAGNER :

2 BILLETS D'AVION pour Amsterdam offerts par

Club Adventure

Des accessoires cyclistes et 5 VÉLOS SUPERCYCLE offerts par



UN POWERBOOK de Macintosh offert par

microserv

Le centre Macintosh

4000 BÉNÉVOLES

BIEN VIVANTS !

POUR LE DIMANCHE 4 JUIN 1995

TOUT RENSEIGNEMENT
POUVANT MENER
À MOBILISER
L'UN DE CES
SUSPECTS,
DEVRA ÊTRE
COMMUNIQUÉ AU

(514) 521-8356

EN COLLABORATION AVEC

LAIRCANADIAN
TIRE

COMMISSAIRE OFFICIEL
RESEAU OFFICIEL D'INSCRIPTION

BCFGL
105,7fm

La Presse

QOI
96.9 FM